



VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Procès-verbal

Présents: M.V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;

Mme C.LECOMTE, M. K.MITRI, M. L.TURBANG, Mme A-C.GOFFINET, M. D.LAFORGE, Echevins;

MM. A.EVEN, J-M.TRIFFAUX, Mmes I.CHAMPLUVIER, M.NEUBERG, MM. R.GAUDRON, M.SAINLEZ, H.MANIGART, M.LAQLII, D.KARENZO, P.KIAME, Mmes A.NEYENS-LAMESCH, M.BLEROT, MM. M.KERGER, R.GIGI, Mme G.FROGNET, MM. O.WALTZING, Ph.LANDRAIN, Mme M.DE GREEF, M. J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER, Melle P.SCHMIT, M. P-Ph.BALON, Conseillers; M. A.DEWORME, Président du C.P.A.S

M. C. LECLERCQ, Directeur général.

Ordre du jour :

1. Marché de Travaux : En présence de l'AIVE : Aménagement de la voirie, égouttage et distribution d'eau rues Hammelsmarch et de l'Eau à Barnich.....**p.4**
2. Marché de Services : En présence de M. F. REVEMONT, Directeur : Convention d'adhésion à la centrale de solutions « Smart City ».....**p.7**
3. Mise en place d'un comité de pilotage pour la réalisation du « Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat » : Présentation des actions déjà réalisées sur le patrimoine communal par M. F. REVEMONT, Directeur.....**p.15**
4. En présence de M. Th. Vincent, Conseiller en mobilité : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de SUL (sens unique limité).....**p.25**
5. Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....**p.39**
6. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.....**p.40**

7. Déclaration de politique communale 2018-2024.....**p.51**
8. Approbation de la liste des apparentements individuels des conseillers communaux.....**p.62**
9. Autorisation de porter le titre honorifique d'échevin.....**p.63**
10. Programme Communal de Développement Rural : point de la question.....**p.64**
11. Marché de travaux : Bail d'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie – Chapitre 3 : Bassin Semois – Chiers – Approbation des travaux et des conditions du marché conjoint.....**p.64**
12. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour solutionner les problèmes d'humidité des bâtiments de l'Ecole d'Udange. Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.65**
13. Marché de Fournitures : Acquisition d'un véhicule pour le Service Environnement – Approbation des conditions et du mode de passation.....**p.65**
14. Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en façade de l'immeuble sis rue du Gazomètre n°74 – ARLON.....**p.66**
15. Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en façade de la maison sise rue de Diekirch n°162 – ARLON.....**p.66**
16. Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en face de la maison sise rue de Seymerich n°41 – ARLON.....**p.67**
17. Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois communaux sis dans le cantonnement de Viroinval.....**p.67**
18. Approbation d'un plan de bornage d'une propriété sise à Sampont, route d'Etalle.....**p.67**
19. Approbation du projet d'avenant à la convention de réaffectation de subsides dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Donat.....**p.68**
20. Schéma communal de développement commercial – Ratification de la désignation de l'auteur de projet.....**p.69**
21. Schéma communal de développement commercial – Actualisation de la composition de la commission communale.....**p.69**
22. Approbation du dossier justificatif pour l'année 2018.....**p.69**
23. Approbation des conventions relatives à l'octroi de prêts CRAC, financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA II – 105m M.....**p.70**
24. Maison de la Culture : engagement financier de la Ville pour la durée du contrat programme 2021-2025.....**p.70**
25. Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon pour l'organisation d'une étape au circuit ITF JUNIOR.....**p.71**

26. Octroi d'une subvention à l'asbl « Pantonime » pour l'organisation du festival « Les Hallucinations Collectives »**p.71**
27. Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Harmonie La Stockemoise », à l'asbl « Amanocclair » et à l'asbl « La Sablonnière » pour l'exercice 2018.....**p.72**
28. Octroi d'une aide sportive supplémentaire au Football Club Arlon.....**p.74**
29. Cotisation de membre sympathisant à l'asbl « Cercle Européen Pierre Werner »**p.75**
30. Octroi d'une subvention à Madame M. Couset pour sa participation au championnat mondial de « Bodypaint »**p.75**
31. Octroi d'une subvention à l'association « Les Sangliers à la Cuissarde Dorée » pour leur participation à la Hunger Race 2019.....**p.76**
32. Octroi d'une subvention au Rotary Club pour l'organisation de l'opération info-professions qui se déroulera au Hall Polyvalent.....**p.76**
33. Ratification de la décision d'ouvertures de classes du 19 novembre 2018.....**p.77**

Huis clos

34. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles.....**p.78**
35. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire.....**p.80**
36. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2018-2019.....**p.80**
37. Ratification de la désignation de professeurs de maîtres de psychomotricité.....**p.81**
38. Prolongation de la désignation d'une brigadière-cuisinière faisant fonction au restaurant communal.....**p.82**
39. Prolongation de la désignation d'un brigadier-chef-cuisinier faisant fonction au restaurant communal.....**p.82**
40. Prolongation de la désignation de deux chefs de service administratif faisant fonction aux services Taxes et Finances, et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.83**
41. Prolongation de la désignation d'un chef de service administratif faisant fonction au service des Taxes, et octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.....**p.83**
42. Asbl « Contrat de Rivière Semois – Chiers », désignation de représentants communaux pour les assemblées générales.....**p.83**
43. Asbl « Maison du Tourisme » : désignation des représentants communaux pour les assemblées générales.....**p.83**
44. Asbl « Centre-Ville » : désignation de représentants communaux pour assister aux assemblées générales pour la législation.....**p.84**

45. Maison de la Culture : désignation des représentants communaux.....p.85
46. Commission e toponymie : désignation des représentants communaux.....p.86
47. Comité de Pilotage : Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat : désignation des représentants communaux.....p.87
48. Commission communale de mobilité : désignation des représentants communaux.....p.87
49. Commission Paritaire Locale : désignation des nouveaux représentants du pouvoir organisateur.....p.88
50. Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné : désignation de représentants du Pouvoir Organisateur au Conseil d'Administration et à l'Assemblée générale.....p.88
51. Décision d'autoriser le Collège à ester en justice afin de diligenter les procédures d'exécution forcées dans le dossier opposant la Ville d'Arlon au couple DUQUESNES – KRAUS.....p.88
52. Décision d'autoriser le Collège à ester en justice dans le dossier « peste porcine africaine »....p.89

SEANCE PUBLIQUE

+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal, ouvre la séance publique à 19 heures et 5 minutes.

+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Travaux : En présence de l'AIVE : Aménagement de la voirie, égouttage et distribution d'eau rues Hammelsmarch et de l'Eau à Barnich.

Monsieur Philippe HERMAN, de l'AIVE – Bonsoir à toutes et à tous. Le projet d'aménagement de la rue Hammelsmarch et de la rue de l'Eau constitue la continuité de tout ce qui a été aménagé récemment à la rue du Bourg à Barnich, tant en égouttage qu'en aménagement de voirie. Au départ le dossier comportait deux volets, un troisième volet est venu se greffer au fil du temps qui est le remplacement de la distribution d'eau dans l'ensemble des travaux de voirie, c'est-à-dire toute la rue Hammelsmarch, toute la rue de l'Eau, avec une partie de la rue Saint Fiacre pour y reprendre les réseaux. Ici, je vais commencer par la partie voirie. Au niveau aménagement de voirie nous n'avons pas été très imaginaire, on a continué ce qui existait pour garder une uniformité dans l'ensemble du village. On est parti sur une voirie où au départ tout est démolé, tout ce qui est voirie, éléments linéaires, etc est remplacé dans son entièreté. On est parti sur une voirie de 4,50 mètres de large, entre bordure et bordure filet d'eau avec surtout un trottoir partagé cycliste-piéton, de la même manière que pour la rue du Bourg. Nous avons juste poussé au maximum les limites de la partie cyclo-piétonne au niveau de la rue Hammelsmarch, on est à 2,50 mètres de large pour permettre un passage plus aisé, et c'est ce qui avait été demandé au niveau de la mobilité. Comme on l'a dit les travaux consistent en la réfection complète de la voirie, les éléments linéaires également, la pose du trottoir cyclo-piéton, les aménagements des carrefours en béton imprimé, pas débordant, des zones à plat, l'aménagement

de toute la partie « arrêt de bus ». Pareil au niveau de la rue de l'Eau, l'aménagement de la voirie en gardant le même principe de liaison cyclo-piétonne. On a une partie en voirie pour aller reprendre le carrefour à la rue Saint-Fiacre. La partie aménagée cyclo-piéton est en pavés autobloquants, de la même manière que la rue du Bourg, la partie beige pour les piétons et la partie grise pour les cyclistes. En partie voirie on est sur de l'hydrocarboné normal, avec deux couches sur 10 centimètres. Nous sommes là sur l'ensemble voirie, et à ça s'ajoute le volet « égouttage ». Au niveau de l'égouttage on récupère l'égouttage posée à la rue du Bourg, qui s'est arrêté au niveau de l'aménagement du carrefour, et on repose une canalisation complète dans toute la rue en diamètre 500 jusqu'au point bas de la rue Hammelsmarch. Pourquoi ? Parce que dans la rue il n'y a que le ruisseau du Wolberg qui est canalisé sur l'ensemble de la rue. Toutes les habitations sont donc actuellement reliées sur le ruisseau. Le but de l'assainissement est bien entendu de reprendre toutes les eaux usées de la rue du Bourg et de la rue Hammelsmarch, et de les envoyer vers le futur collecteur au point bas, le long du ruisseau, qui est le collecteur d'Autelbas, Barnich et Sterpenich. Il achemine les eaux usées vers le collecteur en cours de construction, dans le cadre du dossier Interreg avec les Luxembourgeois au niveau transfrontalier, qui reprend Clemency, Grass, Kleinbettingen, Steinfort, et la station d'épuration à la frontière luxembourgeoise du côté belge. Ce dossier-là est en cours, le dossier de collecteur va suivre pour la reprise des eaux usées, et ici on avance avec la partie voirie et égouttage. Au niveau voirie on est sur une réfection de plus ou moins 730 mètres sur l'ensemble des deux rues, au niveau de l'égouttage je pense que nous sommes à un peu plus puisqu'on a une branche de liaison vers le collecteur, donc on doit être dans les 800 mètres. Pareil pour la distribution d'eau où le tracé est sur environ 800 mètres. Au niveau des travaux de voirie, ils seront inscrits dans le plan d'investissement communal et subsidiés par le SPW. Au niveau des travaux d'égouttage ils sont repris dans le plan d'investissement communal 2017-2018 et financés par la SPGE, qui a d'ailleurs marqué son accord sur la prise en charge de ces travaux. L'eau est prise en charge à 100 % par la SWDE donc cela se fait en travaux conjoints. Au niveau des travaux d'aménagement de voirie, le montant estimé à l'heure actuelle est de 586.350 € HTVA, la partie égouttage est de 517.900 € HTVA et financée par la SPGE, et la distribution d'eau est de 295.824 €, prise en charge par la SWDE. Cela nous fait un montant total de 1.400.074 € HTVA, donc 1.523.207 € TVAC. Voilà un peu pour l'ensemble des travaux projetés et la continuité de la rue du Bourg. Merci pour votre attention.

19h15 : Madame la Conseillère Isabelle CHAMPLUVIER entre en séance

Monsieur LAMBERT – Concernant le ruisseau du Wolberg, il est en amont du ruisseau d'Autelbas. L'égouttage n'est pas encore réalisé dans une bonne partie, comme la traversée d'Autelbas par exemple. Si je ne m'abuse il y a une voie lente qui est envisagée entre untel village pour arriver sur l'école entre Sterpenich et Autelbas, c'est bien ça ? C'est donc un projet INTERREG, tandis que ceci est un projet purement communal ? C'est bien séparé ?

Monsieur HERMAN – En fait, il y a 3 dossiers et il faut savoir qu'il y a l'aménagement de la rue Hammelsmarch et de la rue de l'Eau pour ramener vers le futur collecteur. Ça c'est un dossier. Le deuxième dossier est le collecteur Autelbas-Barnich-Sterpenich qui reprend les eaux usées de tous les exutoires sur Autelbas, sur Barnich et sur Sterpenich, pour les amener au 3^{ème} projet qui est celui en cours actuellement, le dossier INTERREG, donc une station de refoulement à Sterpenich qui reprend toutes les eaux usées des villages luxembourgeois de Sterpenich, Barnich et Autelbas, et qui les renvoie vers la nouvelle station qui sera à la frontière luxembourgeoise.

Monsieur LAMBERT - Sur le territoire belge ?

Monsieur HERMAN – Oui, territoire belge.

Monsieur LAMBERT – Donc les eaux usées de Steinfort vont être remontées sur la station.

Monsieur HERMAN - Tout à fait, et la station remplace la station d'épuration de Steinfort. Et ça c'est dans le dossier transfrontalier INTERREG.

Monsieur MAGNUS – Et alors le 3^{ème} dossier concerne un dossier purement communal.

Monsieur LAMBERT – Oui, mais qui va être jouté avec la canalisation qui va être créée.

Monsieur HERMAN – En partie.

Monsieur MITRI - La précision que les travaux actuels n'englobent pas la voie lente. Mais cette voie est décidée parce que c'était presque une obligation pour la création de l'école.

Monsieur HERMAN – Concrètement ici, tout ce qui est aménagé au niveau cyclo-piéton c'est destiné à ramener les personnes vers la future voie lente qui passera à proximité, donc le but est de faire la liaison complète.

Monsieur MAGNUS - On pourra donc aller en voie lente depuis la nationale 4, en passant par la rue du Bourg, la rue Hammelsmarch, la rue de l'Eau, puis ce passage le long du ruisseau et on arrivera à l'école, et de l'autre côté on viendra de Sterpenich à l'école par la voie lente également.

Monsieur LAMBERT – Pour Ikea c'est aussi en voie lente ?

Monsieur MAGNUS - Pour Ikea ce n'est pas prévu.

Monsieur WALTZING - Je suis agréablement surpris du projet, dans le sens où je crois me souvenir que Monsieur BALON m'en avait parlé en 2000, me disant qu'on allait bientôt arriver vers des stations d'épuration. Je vois que ça avance et c'est très bien. Par contre j'ai vu qu'il y avait déjà des pelleteuses qui travaillaient dans le coin de Sterpenich, et je trouve dommage que la population n'est pas informée du chantier qui est en cours sachant, comme je le disais, que ça fait depuis 2000 qu'on l'attend. Donc justement on fait quelque chose dans l'intérêt de la population et on ne les informe pas.

Monsieur HERMAN - Il y a eu une information à certains riverains, tous les propriétaires de parcelles ont été informés, et il y a eu des informations aux riverains directs des travaux. Un courrier a été envoyé.

Monsieur WALTZING - Oui mais là ce sont tous les riverains qui sont concernés.

Monsieur HERMAN - Les travaux en cours ne concernent que la conduite de refoulement actuellement entre Grass et Steinfort. C'est juste la liaison le long de la frontière. Pour le reste évidemment, tout le collecteur, c'est clair, et même cet égouttage-ci, tous les riverains sont prévenus. C'est vrai que pour l'autre collecteur Autelbas-Barnich-Sterpenich, là il y aurait eu une information. Maintenant, au niveau INTERREG, c'est Monsieur LEJEUNE chez nous qui a géré l'information au global, et c'est vrai que pour les travaux nous n'avons prévenu que les personnes à proximité.

Monsieur WALTZING - Je ne sais pas qui doit informer, si c'est la commune ou pas ?

Monsieur MAGNUS – Moi je souhaiterais que l'information nous parvienne de manière complète à la commune, nous le mettrons sur le site et on communiquera là-dessus.

Monsieur HERMAN - Pas de soucis, je vais voir avec Monsieur LEJEUNE.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MC-MT-PO/18-1659 et le montant estimé du marché "Egouttage, renouvellement de la distribution d'eau et réfection de la voirie rue Hammelsmarsch et rue de l'Eau à Barnich", établis par l'auteur de projet, l'AIVE, Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève 1.400.074,00€ HTVA ou 1.523.207,50 € TVAC réparti comme suit :

- 517.900,00 € HTVA pour la partie égouttage à charge de la SPGE ;
- 295.824,00 € HTVA pour la partie distribution d'eau à charge de la SWDE ;
- **586.350,00 € hors TVA ou 709.483,50 € TVA 21% comprise pour la partie voirie à charge de la Ville d'Arlon;**

Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que décrits dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De mandater l'AIVE pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de la Ville d'Arlon, à l'attribution du marché.

Article 4 : En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.

Article 5 : Copie de cette décision est transmise aux pouvoirs adjudicateurs participants.

Article 6 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/731-60/2018/20184035 qui sera augmenté lors de la prochaine modification budgétaire

2. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Services : En présence de M. F. REVEMONT, Directeur : Convention d'adhésion à la centrale de solutions « Smart City ».

Monsieur MAGNUS – Pour resituer simplement cette problématique dans son contexte, vous le savez, et on le répète ici depuis plusieurs années dans cette salle, que nous voulons de manière très appuyée rentrer dans le processus Smart City, processus de ville intelligente qui fait en sorte qu'on mette la digitalisation au service des gens pour leur rendre la vie plus agréable. Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'ai justement demandé qu'on vous dépose sur votre bureau un document avec l'atelier participatif « Bien vivre à Arlon » qui est une initiative FEDER de 5 universités wallonnes, de 4 centres de recherches, et puis de l'Institut. Je vous invite donc cordialement le 21 mars à nous rejoindre à la salle A4 pour pouvoir échanger justement sur la manière dont une ville intelligente peut mieux servir la population. Ça s'inscrit parfaitement dans la transition écologique qui est un des objectifs du Collège. Il y a ici des solutions qui sont proposées, nous ne vous demandons pas aujourd'hui de voter sur chacune de ces solutions et de dire si celle-ci est bonne ou celle-là n'est pas bonne. On reviendra évidemment avec des projets devant vous, même si vous avez pu certainement, en regardant les différents sujets, vous rendre compte que certaines choses étaient déjà acquises chez nous, par exemple l'e-guichet, et là aussi on vous a déposé sur votre bureau le document qui est distribué depuis 10 jours aux citoyens qui viennent pour leur dire ce qu'on peut faire à l'e-guichet, et puis ce qu'il reste encore à faire, mais pas grand-chose et je dirais même pratiquement plus rien parce que bien souvent il faut aussi que les citoyens viennent encore pour, par exemple, apporter une photo

ou d'autres éléments de la sorte. La participation citoyenne, vous savez bien que nous avons une solution Citizenlab, donc voilà des choses qui existent déjà, mais ici il y a d'autres choses fort intéressantes sur lesquelles on pourrait réfléchir au sein du Conseil et du Collège pour améliorer encore la facilité des gens.

Monsieur Fabien REVEMONT, Directeur ff du Département technique de la Ville d'Arlon –

Je vais en effet vous présenter ce qu'est la centrale de solutions Smart City qui a été mise en place par Idelux – Projets Publics, et les solutions que l'on pourrait retenir pour la ville. Quels sont les objectifs de cette centrale de marchés ? C'est de nous offrir des solutions assez rapides à mettre en place chez nous, des solutions qui ont été testées ailleurs et qui fonctionnent. C'est aussi favoriser l'interopérabilité des différents logiciels pour pouvoir les utiliser de façon assez interactive, et surtout de nous faciliter aussi le travail au niveau des marchés publics, la centrale existante, les prestataires qui sont de qualité et nous pouvons directement les prendre. Quel est le fonctionnement de cette centrale de marchés ? Elle est ouverte à tous les associés d'Idelux – Projets publics, pour les communes, provinces, CPAS et Vivalia. La durée de cette centrale est durant 4 ans, on peut y adhérer aujourd'hui ou dans 4 ans. Nous avons à l'intérieur des accords-cadres pour les différents prestataires, c'est-à-dire que l'on va les remettre en concurrence si jamais il y a deux solutions qui sont identiques pour encore faire baisser les prix. On a une certaine liberté d'adhésion : en effet il y a dix solutions qui sont proposées, on peut en prendre une ou dix et nous allons les identifier. Il y a aussi une évolution possible dans le marché et s'il y a d'autres marchés Smart qui sont intéressants, ils peuvent se greffer sur cette centrale de marché. C'est un intérêt pour les différentes communes qui font partie de l'intercommunale d'Idelux. Quelles sont les solutions proposées par Idelux au niveau des Smart Cities ? Il y en a dix et nous allons les identifier. La première est l'e-guichet qui est le guichet citoyen pour avoir les différents documents électroniques. Nous avons déjà l'e-guichet avec Imio, en interne avec la ville d'Arlon. Pour l'instant on l'oublie.

La seconde solution proposée est la gestion du service Travaux, et on voit dedans que nous avons BetterStreet et ESRI. BetterStreet est vraiment un logiciel qui nous permet de faire des fiches de travail pour les travaux urgents, récurrents ou des demandes externes et internes. C'est un logiciel qui nous permet de recevoir les demandes et de les traiter directement en interne avec des procédures bien définies. L'intérêt de BetterStreet est qu'on peut travailler et gérer les travaux à la fois en interne et aussi d'ouvrir doucement aux citoyens. Par exemple nous avons des dépôts d'ordures, des nids de poule, on peut les signaler par BetterStreet. L'avantage c'est à la fois en interne et en externe est qu'on pourra suivre les différentes actions. Quand il y a une demande qui est faite il n'y a pas besoin de téléphoner au service on arrive à suivre sur BetterStreet les différentes demandes. On a donc un intérêt interne chez nous dans un premier temps, et quand nous serons prêts en interne à l'utiliser, on pourra l'ouvrir à l'externe. Il y a là un réel intérêt pour le Département technique d'utiliser le logiciel. Ensuite nous avons le logiciel ESRI qui est un logiciel de cartographies et qui peut être utilisé à la fois au niveau technique pour pouvoir superposer différentes cartes que l'on a au niveau des administrations, du Département technique et de l'Urbanisme. C'est une cartographie sur laquelle on peut mettre aussi les différentes données que l'on a de disponible, les différentes statistiques que l'on a déjà tirées par exemple dans ce qui est données de mobilité, données des commerçants. ESRI nous permet d'avoir une cartographie où l'on peut mettre différentes couches pour à la fois soutirer des synthèses et à la fois des pistes de conclusions quand on veut travailler sur certains domaines. C'est donc un logiciel qui peut servir à la fois pour le Département technique, l'urbanisme, mais aussi pour les socio-économistes. Il peut donc y avoir un intérêt pour les différents services communaux.

La troisième solution est l'occupation des espaces publics. Là c'est Rombit. L'occupation des espaces publics, ça concerne quoi ? Quand on fait des travaux au niveau de la ville d'Arlon, quand on fait des fêtes et des manifestations, on bloque les voiries. Les occupations de voiries sont là. Nous devons faire des ordonnances de police. L'intérêt de Rombit est de pouvoir digitaliser tous les documents, que les demandes rentrent dans un système et qu'on puisse les analyser et les traiter grâce à un système complètement digitalisé. L'occupation des espaces publics concernent aussi l'occupation par exemple

des différentes salles communales. Il y a là un intérêt aussi à la fois pour le service des Travaux, mais aussi pour le placier communal, et aussi pour les gestions de salles.

La quatrième solution est la participation citoyenne. CitizenLab, nous n'allons pas revenir dessus car c'est quelque chose que la ville possède déjà, où des sujets peuvent être exposés auprès des citoyens. La cinquième solution proposée est les applications mobiles, AppTree et Wallonie en poche. Ce sont plus des applications qui vont donner des données directes aux citoyens, par exemple quand sortir les déchets, quelles sont les fêtes et manifestations, quels sont les horaires des transports en commun. Des applications où il y a une centralisation des données. Ce sont des données que nous retrouvons déjà sur notre site internet, ce n'est pas quelque chose que nous devons mettre d'application tout de suite dans les mois à venir.

La sixième solution proposée est les paiements scolaires Flag2000. L'idée de Flag2000 est que chaque élève ait une sorte de code-barres, et quand il va avoir des prestations à la fois au restaurant communal ou pour des activités extra-scolaires, il puisse être scanné et automatiquement il y a une facturation qui peut en découler derrière. Ça évite d'avoir des manipulations de documents et d'avoir des oublis et des erreurs. C'est complètement automatisé, il y a un scanner qui est fait pour les repas, pour les activités extra-scolaires, et des facturations qui en découlent directement.

Nous arrivons ensuite sur des choses un peu plus techniques, on va retrouver les capteurs de qualité d'air. Pour les capteurs de qualité d'air nous avons deux prestataires, Civadis et Thingsplay. Ce sont à la fois des capteurs de qualité d'air pour les ambiances intérieures ou extérieures. Extérieur pour savoir la qualité d'air d'Arlon, voir si nous avons beaucoup d'émission de particules fines, quelle est la qualité d'air que l'on a sur Arlon, ou en intérieur pour les écoles ou bâtiments publics. Est-ce que nos régulations de chauffage fonctionnent bien ? On a directement accès aux données de qualité d'air intérieur. Est-ce que nos systèmes de ventilation fonctionnent bien ? Est-ce qu'on a une belle qualité d'air intérieur dans nos écoles ? Ce type de capteur peut être placé et fait partie des solutions Smart.

La huitième solution est le monitoring énergétique. Il y a là la possibilité de placer des compteurs énergétiques en eau, en électricité, en gaz, avec des renvois de données à distance. L'intérêt est de suivre nos consommations des différents bâtiments, éventuellement de contrôler aussi les dérives de consommation que l'on pourrait avoir dans les différents bâtiments pour intervenir tout de suite. Par exemple on a parfois des compteurs d'eau qui sont placés, avec un compteur d'eau et une conduite souterraine. Il nous ait arrivé qu'une conduite 'claque' et le temps de voir la surconsommation d'eau, c'était entre le relevé de deux index. L'intérêt là est que tout soit monitoré, et dès qu'il y a une dérive de consommation on agit directement. On rentabilise donc aussi le cout de ce monitoring énergétique. La neuvième solution est la gestion de projet Protime et Inforius. Protime concerne principalement la gestion d'accès et la gestion horaire des agents. Ce sont des solutions qui existent déjà au niveau de la ville d'Arlon. Inforius est plus pour travailler sur le workflow, gérer des délibérations de Collège et de Conseil par exemple, gérer les courriers entrant, etc. Ce sont des solutions que nous avons aussi actuellement en interne et que nous n'avons pas besoin maintenant.

Le dernier point est la solution des gestions « relations citoyennes ». C'est plus un package avec les sites internet, les applications mobiles, des relais avec le citoyen, de l'E-guichet, etc. C'est quelque chose que nous avons aussi à travers notre site internet qui a été rénové dernièrement. Ce qui va nous intéresser principalement ici pour le futur sera les logiciels de gestion du service Travaux, d'occupation des espaces publics, des paiements scolaires – c'est à voir avec les services l'intérêt et de voir comment on va le passer aussi, l'incrémenter dans nos différents services – les capteurs de qualité de l'air et le monitoring énergétique à fort intérêt notamment avec ce que l'on compte mettre en place au niveau du pilotage pour les économies d'énergie. Voilà au niveau des solutions donc il y a un intérêt réel qui est demandé par les services. En fait l'intérêt ici est de valider cette convention d'adhésion au Conseil, ensuite une fois que toutes les parties ont signé, c'est d'envoyer ça à la tutelle. Depuis le 1^{er} février pour ce type de marché il faut l'envoyer à la tutelle et ils ont à peu près 45 jours pour nous répondre. Lorsque nous avons un accord positif on peut passer aux différentes commandes. Comme je vous le disais on redemande une offre aux différents prestataires qui nous remettent une offre par rapport à nos besoins réels, et nous faisons une attribution classique.

Monsieur MAGNUS - Il y a peut-être encore, lorsque l'on prendra l'un ou l'autre de ces services, je crois qu'il faut également revenir, même si la procédure ne l'exige pas en tout cas, je souhaite que l'on revienne évidemment devant le Conseil pour expliquer le système que l'on a pris et pourquoi, et que tout le monde soit au courant. Si demain nous prenons BetterStreet, il faut que l'ensemble des Conseillers communaux soient au courant même si ce n'est plus obligatoire dans la procédure, nous avons bien compris, parce que sinon nous devons faire un cahier des charges. On ne doit pas faire tout cela, on peut aller beaucoup plus vite car nous avons quand même un Conseil tous les mois. Vous marquez dans votre planning que lorsque vous allez attribuer le marché à l'une ou l'autre de ces sociétés, que l'on revienne devant le Conseil pour expliquer puisqu'aujourd'hui vous nous avez mis l'eau à la bouche, et bien demain, lorsque l'on attaque le plat, j'aimerais bien qu'on puisse également le présenter à tout le monde.

Monsieur GIGI – J'ai juste une question : tout ce qu'on propose est vraiment intéressant, et le fait d'adopter ce marché, est-ce qu'on peut l'étendre à des asbl communales ? Je pense par exemple qu'un monitoring énergétique peut être intéressant pour la Spetz qui va être refaite mais qui malgré tout est assez consommatrice au niveau énergétique. Si la commune le prend, est-ce qu'on peut le prendre aussi pour les asbl, par exemple ?

Monsieur REVEMONT – Dans ce marché-là, il faudra que la commune le prenne en charge. Même chose lorsqu'on met du monitoring énergétique, il y a moyen d'avoir des subsides UREBA derrière. C'est sûr que l'on aura un coût d'installation mais on pourra récupérer certains subsides sur ces investissements. C'est vrai que la Spetz est un gros consommateur notamment au niveau de la piscine, et là il y a un réel intérêt pour le monitoring à la fois thermique et d'électricité au niveau du complexe.

Monsieur GAUDRON – J'ai une petite question sur Betterstreet qui, selon moi, est un outil très intéressant. Si je comprends bien, ce n'est pas encore commandé mais c'est déjà utilisé sous phase test ?

Monsieur REVEMONT – Non, ce n'est pas du tout utilisé.

Monsieur GAUDRON - Parce que vous parliez qu'on utilisait en interne et qu'on pourrait l'utiliser vers l'externe.

Monsieur REVEMONT - Si on le prend on pourrait l'utiliser directement dans une première phase en interne, et une fois que l'on est bien rôdé, que les services sont bien rôdés et que la procédure est bien claire, on peut l'ouvrir aux citoyens.

Monsieur MAGNUS – Les services veulent d'abord bien maîtriser l'outil, l'avoir utilisé quelques mois, et une fois que c'est bien utilisé, qu'ils savent comment y répondre et qu'ils s'approprient l'outil, comme tout programme informatique ce n'est pas facile d'utilisation, à ce moment-là nous l'ouvrirons à la population. Aujourd'hui la convention n'est pas signée.

Monsieur GAUDRON - Ce phasage est en effet intéressant et a du sens, mais je pense que la 2^{ème} phase sera importante aussi parce qu'évidemment le service des Travaux ne peut pas être sur tous les centimètres carrés de voirie et d'autres aménagements communaux de notre territoire communal. Si par le biais de citoyens on peut être informés au plus tôt d'un dégât, on évite que celui-ci prenne une taille beaucoup plus importante, et donc c'est certainement un dispositif de bonne gestion et aussi un moyen de montrer une réactivité de la commune par rapport aux sollicitations des citoyens.

Monsieur MAGNUS - C'est évidemment l'objectif.

Monsieur REVEMONT – L'intérêt est aussi que, quand c'est signalé aux citoyens ou en interne, étant donné que c'est géolocalisé – l'endroit où l'on va faire la photo et qu'on va envoyer- la personne qui veut refaire un état au même endroit saura que ça a déjà été signalé.

Monsieur MAGNUS - On ne va pas débattre sur chacun des dix points, mais par exemple la qualité de l'air est pour moi aussi particulièrement intéressant, de savoir sur notre commune où l'on en est, et si l'on voit qu'on dépasse à un moment certaines normes, de prendre certaines décisions. On va pouvoir aussi être plus entendu par la population si on arrive à leur prouver certaines choses. Il y a plein de choses intéressantes là-dedans, on ne saura pas budgétairement tout faire en même temps. Ce n'est pas seulement l'attribution d'un marché, après il faut payer BetterStreet et les autres, mais c'est en tout cas la direction que l'on compte prendre dans les années qui viennent.

Madame FROGNET – J'ai une question plus globale par rapport aux services qui impliqueraient le citoyen. Ça ne risque pas de mettre un peu à l'écart les gens qui ne seraient pas ou qui ne voudraient pas être connectés ?

Monsieur REVEMONT – Cette application, ça ne change rien. S'il y a un appel vers le service Travaux ça peut être encodé par l'agent d'accueil sur le logiciel. Au lieu que ce soit impossible ou dans un mail, ça sera directement mis dans un logiciel.

Madame FROGNET - Est-ce qu'on ne risque pas à long terme de favoriser ce genre de service et de remplacer les travailleurs par les machines, et à un moment donné il n'y a plus personne.

Monsieur REVEMONT - Non, l'information doit quand même être traitée. La personne qui a un smartphone, qui envoie cette information-là via BetterStreet, ça sera traité. La personne qui n'a pas de smartphone téléphonera au Département technique ou elle pourra aussi envoyer un petit mail à l'Echevin qui nous le transmettra, et ça sera incrémenter dans la machine. Ça ne changera donc rien pour la personne qui n'est pas informatisée.

Monsieur MAGNUS – Le téléphone sera toujours branché et vous répondrez toujours au téléphone quand les gens auront certaines choses à dire.

Madame FROGNET – C'est pour ça peut-être qu'à plus long terme il y a plus de machine que d'êtres humains au téléphone.

Monsieur MAGNUS - Je suis un peu étonné, Madame, et je ne veux pas rentrer dans la polémique, mais Ecolo nous a toujours parlé de BetterStreet comme étant la solution miracle.

Madame FROGNET - Je parlais des différentes applications de manière globale, celles qui impliquent le citoyen. Je ne parlais pas de BetterStreet en particulier, mais de celles qui font participer le citoyen.

Monsieur MAGNUS - La fracture numérique est quelque chose qui nous tient à cœur et, croyez-moi, nous mettrons toujours un service en parallèle pour faire en sorte que les gens puissent prendre contact avec la commune. Nous avons d'autres applications numériques que nous avons lancées avec le service Communication. On a toujours dit qu'il y aurait aussi une boîte qui serait là pour les gens qui viennent déposer des choses à la commune. C'est normal et je vous rejoins tout à fait sur ce point de vue-là, en tout cas.

Monsieur LAQLII - Je voulais savoir si le service était cadencé à dix thèmes, ou est-ce que les communes ont la main libre pour rajouter un thème?

Monsieur REVEMONT – Nous n'avons pas la main libre, par contre si des besoins sont identifiés dans les différentes communes, Idelux fera ce qu'il faut pour refaire un marché pour nous donner d'autres solutions. C'est sûr que cela va évoluer assez fortement dans les années plus smart. Nous sommes sûrs que les 10 marchés qui sont là aujourd'hui sont les premiers marchés, mais il y en aura d'autres qui vont suivre.

Monsieur LAQLII - Ce n'est donc pas cadenassé à 10 thèmes.

Monsieur MAGNUS – Comme ce n'est pas cadenassé pour les sociétés que l'on choisit dans chacun des thèmes. On avait pour un thème bien précis une démonstration d'une autre société, et on l'a trouvée intéressante, donc on a demandé à Idelux de la mettre dedans et de l'analyser. Ils sont plus forts que nous pour faire des comparaisons.

Monsieur LAQLII - On ne peut pas le faire nous-mêmes, on doit à chaque fois passer par Idelux ?

Monsieur MAGNUS - La convention ici est avec Idelux.

Monsieur REVEMONT – L'intérêt est qu'il y a des solutions qui sont déjà là, où on n'a pas de marché à faire. Si la solution nous agrée, ça nous évite d'avoir d'autres personnes qui répondent au marché et qui pourraient potentiellement remporter le marché. Il y en a certaines où l'on pourrait avoir un intérêt, mais si ça ne répond pas à nos besoins on ne les prendra pas. L'intérêt est qu'elles sont déjà là, on n'a pas besoin de faire de marché et on peut les prendre.

Monsieur WALTZING - J'entends bien que ces applications vont être déployées petit à petit, ou achetées au fur et à mesure, et qu'on n'ouvrira pas BetterStreet tout de suite aux concitoyens, justement pour ne pas être noyés et nous laisser le temps de monter en puissance. Sauf que l'application Wallonie en Poche est déjà accessible sur le web, je l'ai sur mon téléphone. Par contre quand je sélectionne Arlon, je pourrais prendre des photos pour bien montrer un trou dans la route, mais malheureusement il me dit « Votre commune n'est pas connectée ». En fait on a une image négative par cette application qui est déjà accessible, elle. Je me demandais dans quelle mesure on ne pourrait quand même pas accélérer cette partie-là ou, à l'inverse, demander à Wallonie en Poche de retirer cette possibilité-là. Mais pour l'image de la commune, ce n'est pas très positif.

Monsieur REVEMONT – Il y a très peu de personnes qui l'utilisent actuellement, et avant qu'un système fonctionne il faut quand même bien le roder. Si on le lance tout de suite et qu'on le donne directement au public, là on se tirera une balle dans le pied. On n'arrivera certainement pas à gérer les différentes demandes. Il faut quand même faire ça correctement et consciencieusement, donc d'abord on utilise le logiciel. On ne pourrait jamais le prendre mais là on prend la décision de le prendre donc c'est déjà un pas en avant. Une fois que l'on sera prêt au niveau des services techniques, on l'ouvrira. On est là pour avancer aussi, on est demandeurs de ces logiciels-là.

Monsieur WALTZING - On ne sait pas intervenir sur l'autre application pour ne pas donner la possibilité aux citoyens de voir Arlon pas connectée ?

Monsieur REVEMONT - Je ne peux pas vous répondre, je ne sais pas. Sur Wallonie en Poche, en effet, on peut sûrement lancer des demandes. Je sais qu'à un moment donné c'était transmis vers les adresses mails des administrations, où certaines demandes arrivaient. C'est du commercial aussi quelque part, c'est pour forcer. Ce sont toutes des applications ouvertes et ça oblige les gens à s'ouvrir à d'autres logiciels, mais on n'est pas obligé de céder à cette pression-là. En cédant à la pression, on ne peut que se planter.

Monsieur MAGNUS - Aujourd'hui c'est simplement pour adhérer à la convention, encore une fois, on ne choisit aucune application.

Monsieur LAMBERT – L'informatique n'est pas vraiment ma tasse de thé, ceci étant je vais rebondir sur ce qu'a exprimé le Bourgmestre tout à l'heure. C'est un service qui propose un diagnostic sur la qualité de l'air. Personnellement j'oserais attendre d'une intercommunale, Idelux en l'occurrence ici, qu'elle nous propose des solutions de facto pour améliorer cette qualité de l'air. Je trouve que c'est une réflexion à avoir car faire des diagnostics, c'est une chose, je ne dis pas que ce n'est pas bien, mais l'amélioration concrète en est une autre. J'ai aussi une autre question, où vous dites que c'est une décision qui sera prise au Collège, mais il y a quand même une réalité financière ?

Monsieur REVEMONT - Il y a des inscriptions budgétaires qui suivront. Comme disait Monsieur le Bourgmestre, il y a des inscriptions budgétaires à faire, on en proposera certainement aussi à différentes modifications budgétaires, c'est possible aussi. Il y aura ensuite les solutions qui viendront derrière.

Monsieur MAGNUS - C'est repris dans la note, donc le montant que demande Idelux est le montant classique, 135 € de l'heure indexée, soit 155,33 € HTVA en 2017. Idelux est à 175 € de l'heure TVAC et estime que pour une application normale il faudrait compter environ 3.000 € HTVA, c'est-à-dire 3.000 divisé par 155 pour connaître les heures qu'ils passent. Il y en a peut-être où ça va aller beaucoup plus vite et d'autre où ça pourrait prendre plus de temps.

Monsieur REVEMONT - Pour compléter la réponse à Monsieur LAMBERT, c'est vrai que chaque solution va demander un budget, on est d'accord. Chaque solution est modulable par rapport à ce qu'a besoin la commune. Quand on prend BetterStreet il peut y avoir différents modules qui sont pris. ESRI et Rombit, même chose. C'est en fonction de ce qu'on a besoin dans les services. On va d'ailleurs demander cette offre de prix et savoir exactement ce que ça va nous coûter avant de faire une inscription budgétaire. On ne peut pas vous dire aujourd'hui tel système va nous coûter autant, parce que par exemple pour le monitoring énergétique chaque compteur va avoir un certain coût et le renvoi des données, en fonction de ce qu'on a comme communication dans le bâtiment, aura aussi un certain coût. On devra chiffrer pour tout ça en fonction de nos besoins réels. On ne paye pas un forfait pour avoir tout.

Madame NEUBERG – Merci Monsieur REVEMONT pour vos explications, l'idée est fort intéressante mais j'avais juste une petite question. Jusqu'en octobre vous travailliez au service Travaux avec le logiciel ATAL, mis à disposition par IMIO. J'entends ici qu'il y a quand même eu un cheminement vers une nouvelle idée d'un nouveau logiciel, qui est BetterStreet. Qu'est-ce qui a été le déclencheur ? Est-ce que vous avez testé le système BetterStreet pour dire aujourd'hui 'c'est vers ça qu'on va' ?

Monsieur REVEMONT - Au niveau du logiciel ATAL, c'est un logiciel qui est assez ancien dans sa conception. A chaque fois que nous avons un agent technique qui doit l'utiliser, on doit payer des licences. C'est donc un logiciel qui nous revient pour l'instant à environ 13.000 € par an. Au niveau des fonctionnalités c'est relativement une usine à gaz pour le moment. Ils n'ont pas mis ça à jour.

Madame NEUBERG - Je suis un peu étonnée, on parle d'intercommunale de mutualisation informatique.

Monsieur REVEMONT – Un logiciel comme BetterStreet, c'est quelque chose qui est vivant. ATAL, par exemple, est un logiciel qui a été créé en France et importé en Belgique. Ça n'a pas toujours été adapté à la Belgique. BetterStreet est un produit belge qui a été créé avec les demandes des différents services techniques belges. On le sent quand on utilise ce logiciel. On a utilisé ATAL

et on sait jusqu'où on peut aller. BetterStreet est beaucoup plus ludique à utiliser et beaucoup plus facile à manipuler par les agents même s'ils ont moins de notion en informatique. C'est vrai que les contremaîtres devront les utiliser.

Madame NEUBERG - Est-ce que ça veut dire qu'à terme vous allez devoir ré-encoder l'information qui est dans ATAL aujourd'hui ou est-ce que vous allez pouvoir l'exporter vers BetterStreet ?

Monsieur REVEMONT – Il y a des exports de données possibles entre les différents logiciels, notamment pour les bâtiments, etc.

Monsieur SAINLEZ – J'ai d'abord une petite remarque concernant les deux marchés sur les capteurs et le monitoring énergétique : il me semble qu'il y a quand même pas mal de choses qui pourrait se rejoindre dans les deux types de solutions, qui pourraient marcher pour l'un et pour l'autre. Par exemple les températures et l'humidité dans les bâtiments vont aller de pair avec l'eau, avec l'énergie, etc. Il y aura peut-être un peu de redondant entre certaines solutions des deux marchés-là mais je ne connais pas les détails, peut-être qu'il y en a un qui est plus pour l'extérieur et un plus pour l'intérieur.

Monsieur REVEMONT - Sur le monitoring énergétique, on restera sur la comptabilisation des énergies ou des débits. Sur les capteurs de qualité d'air, on restera sur des données de qualité d'air extérieur et intérieur. On peut avoir une interconnexion entre les deux pour régler une certaine régulation, mais c'est quand même deux sujets qui restent assez distincts.

Monsieur SAINLEZ - Je me demandais par rapport à l'énergie en tant que telle et aussi à la qualité d'air, vous n'êtes pas sans savoir qu'à Arlon et pas très loin on a quand même des hautes écoles et aussi l'Université de Liège avec des spin-off justement aussi un peu dans ce domaine-là. Est-ce qu'on pourra aussi les intégrer à la réflexion et aussi des étudiants qui seront certainement motivés pour réaliser des travaux d'analyses et d'études sur terrain ? Ils sont toujours très friands de ça. Ça serait donc intéressant de faire cette démarche-là avec les acteurs, entreprises et enseignements supérieurs dans notre région parce que je pense que c'est des clés de succès pour ces applications ailleurs, d'après ce que j'ai pu comprendre, d'autres expériences, mais c'est plutôt une suggestion. J'avais une question par rapport à ESRI : de ce que j'ai cru comprendre des expériences que nous avons eu ces dernières années, c'est clair qu'il manque un cadastre plus précis. Pour moi c'est vraiment un outil de première importance, de pouvoir superposer comme vous dites les cartes. Est-ce que ça nous donnera un outil de cadastres impétrants ? Parce que ça serait vraiment intéressant de pouvoir au moins cadastrer de nouveaux impétrants ou redécouverts beaucoup plus précisément qu'actuellement, et faire en sorte que certaines erreurs où on 'patauge' parfois pour trouver des impétrants à certains endroits, ne soit peut-être plus le cas dans un futur à moyen ou à long terme parce que dans ce genre de logiciel de cadastres impétrants, je sais que dans des pays plus nordiques, outre Atlantique, etc. ce sont des choses 'au jour le jour' facilitées par l'informatique. Ça a vraiment pour mieux une utilité première parce qu'on fait moins d'erreur et on a moins de danger aussi au niveau des impétrants. Je ne sais pas si c'est possible par ESRI ?

Monsieur REVEMONT – Du moment que les données sont disponibles par rapport aux différents impétrants il y a moyen justement de superposer ces différentes cartographies et de les intégrer dans notre système ESRI. C'est ce qu'on demande aussi au niveau du Département Technique, on a parfois aussi des problèmes avec certains impétrants. Je ne citerai pas de nom mais c'est vrai que c'est un des intérêts d'avoir une cartographie complète, de pouvoir superposer nos couches et de voir ce qu'on a au-dessus et dans nos sous-sols.

Monsieur TURBANG – Pour répondre à Monsieur SAINLEZ, et sa question est tout à fait pertinente, je peux parler par expérience car j'ai travaillé pendant une quinzaine d'années avec ESRI donc je connais très bien ce système d'information géographique. En fait il faut savoir que

l'information soit on l'achète toute faite et elle existe – il suffit d'aller demain sur le site ESRI où vous avez déjà tout un tas de données cadastrales, de plan de secteur, etc. L'avantage d'ESRI est qu'on travaille par couche et on y met ce que l'on veut dessus. On peut y mettre également un PST, un PCA, un SDT, on peut y intégrer toutes ces couches. Tout ça est géo-référencé donc tout ça est vectoriel. Ça veut dire qu'à un moment donné un agent du service urbanisme que l'on va envoyer sur le terrain pour aller voir une future construction, pour aller repérer un terrain, etc. il pourra avoir sur place un tas de données. Bien évidemment et comme vous dites, au niveau des impétrants, un avantage en plus pour le service Travaux est qu'au moment où un impétrant vient se connecter par exemple sur le réseau d'égouttage, on peut y envoyer un agent technique en disant « vous allez là avec votre smartphone, vous faites deux photos de l'impétrant, on voit ce qui s'est réellement passé pour voir si on sait se connecter au-dessus et en dessous parce que c'est un problème récurrent à ce niveau-là ». Ça nous permet de pouvoir stocker toutes ces images également dans cette base de données. Tout ça étant géo-référencé, donc on peut inclure toutes les données que l'on veut. Le gros avantage, si on doit aller visiter une maison parce qu'il y a un problème d'urbanisme comme par exemple une toiture qui ne correspond pas à ce qui a été demandé ou octroyé, l'agent technique peut aller sur place, prendre la photo, directement on sait ce qu'il se passe, on peut aller voir le rapport qui a été fait, connaître tout l'historique de la demande. ESRI est donc quelque chose qui peut se gonfler et la limite est Monsieur MARCHAL avec son serveur qui va nous dire à moment donné « Monsieur TURBANG, arrêtez de mettre des données parce qu'on y arrive plus ». Sinon la limite, c'est le ciel.

Monsieur LANDRAIN – Il y a peut-être une limite qui est le stockage des données. Il faut quand même des serveurs avec des capacités assez importantes. Comment voyez-vous le stockage de ces nombreuses données à référencer qui vont prendre une certaine ampleur ?

Monsieur TURBANG - En fait, je viens de répondre un peu à votre question. La problématique est là : où est-ce qu'on veut s'arrêter ? Avec des réunions régulières que l'on a avec Monsieur MARCHAL, il est clair qu'au niveau de l'informatique communale il va falloir qu'on évolue sur d'autres services, c'est-à-dire évoluer vers des 'clouds' extérieurs qui sera une solution future parce qu'à un moment donné on ne peut pas continuer à augmenter les serveurs et les pièces, etc. On y a cependant déjà réfléchi et je pense que dans les mois à venir on aura trouvé une solution plus qu'intéressante.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'adhérer à la centrale d'achat d'Idelux Projets Publics relative aux fournitures et services « Smart City ».

Article 2 : D'approuver la Convention d'adhésion à la centrale de solutions « Smart City » d'Idelux Projets Publics.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, par modification budgétaire.

Article 4 : De transmettre la présente décision à la tutelle.

3. TRAVAUX COMMUNAUX - Mise en place d'un comité de pilotage pour la réalisation du « Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat » : Présentation des actions déjà réalisées sur le patrimoine communal par M. F. REVEMONT, Directeur.

Madame GOFFINET – Depuis plus de 12 ans, la commune d'Arlon a une gestion proactive en matière d'économie d'énergie ou de réduction de CO2, mais ça ne se voit pas beaucoup car ça n'a

jamais été communiqué. Quelles sont-elles jusqu'à présent ? Des réflexions sont faites quand il y a des nouvelles constructions, que ce soit dans les écoles, dans le remplacement de châssis, de changement de chaudière, de changement d'éclairage - dernièrement il y avait les Leds pour les illuminations de Noël. Différents éléments ont été mis en place exclusivement au sein de la commune. Plus récemment on a commencé à modifier notre parc automobile. Si vous vous rappelez on dépasse un peu aussi ce qui est énergie bâtiment puisque, depuis déjà deux ans, on impose pour les fêtes du Maitrank à utiliser des gobelets réutilisables. Toutes ces petites actions améliorent quelque part notre quotidien et notre environnement. Ces actions sont mises en œuvre au sein de notre commune pour notre patrimoine et nos biens communaux, essentiellement. En 2017 la commune a souhaité rejoindre la convention des Maires, qui vise à une réduction de 40 % des gaz à effet de serre pour 2030, et à une approche aussi d'économie d'énergie. La mise en œuvre de cette convention des Maires passe par une analyse et un plan d'action à l'échelle communale, plus uniquement dans les bâtiments communaux mais qui regroupe l'ensemble des secteurs, que ce soit chez le particulier, pour l'agriculture ou encore dans l'industrie. Dans cette convention des Maires on veut lancer la mise en œuvre de ce plan d'action, donc pour cela on vous invite à arrêter la composition du comité de pilotage qui sera l'ensemble d'experts pour pouvoir rédiger ce plan d'action en matière d'énergie et de développement durable. Par la suite il y aura un monitoring qui sera fait tous les deux ans. Mais pour pouvoir établir un plan d'action il faut partir aussi de données de base, et la convention impose que les données qui seront recensées soient celles de 2006. Pour le détail je vais laisser la parole à Monsieur REVEMONT qui va vous expliquer en détail ce qu'est la convention des Maires, comment sera mis en place le comité de pilotage, mais aussi toutes les actions qui ont été faites depuis 2006 jusqu'à aujourd'hui et qui servent de base et de référent.

Monsieur REVEMONT - Merci Madame GOFFINET. Il est vrai qu'en 2017 le Conseil communal s'est inscrit dans la convention des Maires. Ça signifie qu'avant 2030 on doit baisser de 40 % nos émissions de CO₂ par rapport à 2006. C'est là que nous avons commencé à faire notre cadastre énergétique et qu'on a commencé à faire des chiffres concrets de notre consommation d'énergie. Au niveau de la signature de la convention des Maires, pour se donner une petite idée, il y a actuellement 337 signataires en Belgique, 131 plans d'actions qui ont été présentés – c'est ce qu'on doit créer ici à Arlon, il y a 37 communes qui ont présentées des résultats, soit 11 % des signataires. Nous, avec les résultats que je vais vous présenter, on espère avancer assez vite une fois qu'on aura mis le comité de pilotage en place. On a déjà des résultats et on pourra rapidement faire partie des quelques pourcentages qui présentent des résultats en Belgique. Au niveau de l'évolution des consommations pour la ville d'Arlon, entre 2006 et 2017, on a des consommations en chauffage, en électricité bâtiments et en éclairage public. En 2006 on était à 13,5 gigawatt-heures de consommation. En 2017 on est à 10,2 gigawatt-heures de consommation. On a une réduction des consommations d'énergie de 24 %. Si vous regardez le tableau vous voyez qu'au niveau du chauffage on a baissé d'environ 28 % les consommations de chauffage. En électricité bâtiments, 0 % car on n'a pas eu d'actions lourdes. En éclairage public 27 % d'économie. En fait pour le chauffage, c'est dû à l'isolation des bâtiments et au remplacement des chaufferies, des systèmes de ventilation. A chaque fois que l'on a pu travailler avec des subventions, on l'a fait. La région nous octroie des subventions UREBA pour faire ces travaux-là et souvent ces subventions étaient sur l'isolation des bâtiments, sur les systèmes thermiques de chauffage quand il y avait des UREBA exceptionnels. Il n'y en avait pas pour les énergies renouvelables ou pour l'éclairage. Ça c'était des UREBA classiques sur lesquels on avait moins de subventions. C'est pour cela que lorsque l'on a attaqué les travaux en 2006, on a déjà regardé les travaux prioritaires qu'il y avait à faire sur le patrimoine communal parce qu'il y avait des chaudières qui étaient en bout de course, des bâtiments avec des fenêtres en lambeau. On a donc d'abord mis des priorités sur les travaux et aussi sur l'économie d'énergie et financière. C'est vrai que pour chaque euro investi à l'époque par rapport aux subventions, on investissait dans l'isolation ou dans le chauffage car c'est là où on gagnait le plus, à la fois à l'émission de CO₂ et au niveau financier. C'est pour cela que l'on a beaucoup travaillé sur le chauffage. Pour l'éclairage public on a fait quelques plans épures pour avoir des éclairages publics plus performants. C'est grâce à ça qu'on

a pu baisser de 27 % les consommations d'éclairage public, pourtant nous en avons de plus en plus sur nos voiries. À l'heure d'aujourd'hui c'est 24 % d'économie d'énergie, qui nous amène à une réduction quelque part dans le budget ordinaire de 260.000 €. Si jamais cette économie d'énergie-là n'avait pas été faite, on aurait à l'ordinaire 260.000 € par an en plus à payer sur un budget d'environ 1.000.000 € pour l'énergie. Au niveau des émissions de CO₂, où sommes-nous ? Vous vous souvenez que l'on doit descendre de 40 % avant 2030. Actuellement en chauffage, pour les émissions de CO₂ on est descendu à 31 % par rapport à la base 2006, parce qu'il y a des économies d'énergie et des changements de vecteurs énergétiques. Premièrement on a économisé de l'énergie, deuxièmement partout où on a pu passer du mazout au gaz on l'a fait. A savoir par exemple quand vous consommez 1kWh de gaz, vous êtes à peu près à 250 g de gaz CO₂ envoyés dans l'atmosphère. En mazout vous êtes à peu près à 300. Automatiquement lorsque l'on passe du mazout au gaz, on gagne encore en CO₂. Les 31 % sont donc les économies d'énergie et les changements de vecteur énergétique qu'on a fait. Au niveau électricité et éclairage public, il y a eu un choix qui a été fait avec la Province de Luxembourg dans un marché conjoint, qui est de prendre de l'énergie verte. Les communes étaient unanimes pour pousser à ce qu'on ait de l'énergie verte. Maintenant, lorsque l'on dit énergie verte, il y a quoi derrière ? De la biomasse, de l'éolien, de l'hydraulique, de la cogénération. C'est de l'électricité dite verte, maintenant on peut en discuter. En tout cas on a fait le choix de prendre de l'électricité verte. En prenant de l'électricité verte, même chose, on passe de 456 g de CO₂ par kWh à 50. On divise presque par 10 les émissions de CO₂ en prenant de l'énergie verte. C'est pour aussi inciter à l'installation de système à énergie renouvelable. On ne peut pas rendre plus d'énergie verte que ce qui est produit, en principe. Si nous prenons notre bilan chauffage et économie d'énergie, et notre choix d'électricité verte, on baisse nos émissions de CO₂ de 2006 à 55 %. Je vais vous montrer des exemples des dernières réalisations qui ont été faites grâce aux actions UREBA, qui ont été votées par les différents conseils. On a fait 4 plans UREBA différents, je ne vais pas revenir sur les précédents, mais voilà ce qui a été fait sur les derniers. A chaque fois que l'on fait des travaux au niveau de la ville d'Arlon, on évalue le gain annuel d'énergie que l'on a eu chaque année, en normalisant les consommations, on évalue aussi les subventions et le temps de retour que l'on a. Vous voyez que les travaux thermiques au niveau ici d'un remplacement de chaudière, on est sur un temps de retour de deux ans. Ensuite c'est donc que du bénéfice au niveau des tonnes de CO₂ économisées, 20 tonnes pour l'Hôtel de Ville et 80.000 kWh. Pour vous donner une petite idée : sur une maison, lorsque quelqu'un met un système photovoltaïque il sera peut-être à 4 kilowatt-crêtes de puissance. Ça va représenter environ 3.200-3.300 kWh de gain. Là vous voyez que nous sommes à du 80.000 kWh de gain en investissement, il y a donc un retour écologique et économique assez fort au niveau du domaine thermique. C'est sûr qu'une fois qu'on les a remplacés il n'y a plus grand-chose à faire dessus. Après on peut améliorer l'impact des bâtiments en mettant des systèmes d'énergie renouvelable. Donc ici voilà, c'est à titre d'information. A l'Académie de Musique on est passé du mazout au gaz, on a remplacé les chaudières et tout ce qui est vitrage, et on a réisolé aussi le grenier par un isolant écologique de 24 cm laine de bois, qui a des performances thermiques intéressantes, notamment au niveau du déphasage de l'énergie en été, et qui permet aussi d'avoir et de conserver un air sain, et d'éviter d'avoir des mousses polyuréthanes ou ce genre de choses. Donc quand on peut utiliser des produits écologiques on le fait. Ici, en isolation on était sur quatre ans de temps de retour avec les subventions. Ça c'est un bâtiment entre le remplacement des chaudières, le remplacement des châssis et isolation du grenier on a descendu de 40% l'enveloppe énergétique du bâtiment. A l'Ecole du Centre, le remplacement des fenêtres, là avec la subvention on est à huit ans. Au niveau du Département Technique, a réisolé tout ce qui est toiture, le bâtiment de l'environnement avait été isolé par l'extérieur, on a remplacé tous les anciens systèmes mazout par des chaudières gaz à condensation, là aussi on a du temps de retour de deux ans sur le système. Ecole de Schoppach, même chose, remplacement des chaudières. Ecole de Freylange, on a refait l'isolation du grenier. L'école de Freylange, c'est un bâtiment qui est complètement de plein pied et il y avait de grosses déperditions par le grenier. Là aussi on a travaillé avec des isolants écologiques, avec un temps de retour de quatre ans. Le Palais, là on était aussi on était sur du système qui était vieille chaudière à mazout, et qui était complètement au bout. Là aussi on est passé au gaz à condensation et on a du temps de retour de cinq

ans. Vous voyez que des exemples il y en a. Donc sur les deux – trois dernières années voilà ce qui a été fait au niveau des différents travaux. A l'Office du Tourisme et Fujiya, même chose, pour le remplacement des chaudières, on était sur un temps de retour de six ans. Au niveau de la salle de Sampont pour ceux qui la connaissent, c'est un bâtiment qui est assez vétuste. Là aussi on a utilisé les subventions UREBA pour la rénover. On a ré-isolé les murs à l'extérieur, ainsi que la toiture, et remis des châssis performants. Dernièrement à Nos Logis on a remplacé également les chaudières, on avait de vieilles chaudières gaz atmosphérique et on est passé à des chaudières gaz modulantes. On aussi des temps de retour de quatre ans, avec des gains énergétiques assez intéressants. Il y a eu différents travaux d'isolations, de remplacements de chaudières, etc. On a eu des gros gains énergétiques, et des gros gains au niveau des émissions de CO2. Et en plus un retour sur l'investissement qui était compris entre deux et six ans, donc assez rapide. En parallèle de cela, on a reconstruit des bâtiments, donc à chaque fois le(s) Conseil(s) précédent(s) ont été attentifs pour mettre des bâtiments qui étaient plus performants que ce que demandaient les normes. Par exemple, la crèche du Wäschbour, c'est un bâtiment avec des critères passifs, il y a une pompe à chaleur qui a été mise pour le traitement d'air, et des capteurs et photovoltaïques qui ont été mis sur le bâtiment. Il y a aussi de la récupération d'eau de pluie dans ce bâtiment. A l'école des Lilas on avait des systèmes de préfabriqués, tout cela a été rasé et un bâtiment en dur a été refait, sur un critère de basse énergie. On a remis aussi des systèmes de photovoltaïques dessus pour alimenter une certaine partie du bâtiment. Donc là, entre la déconstruction des anciens bâtiments et le nouveau on a eu un gain énergétique de 74%. Donc s'étaient des vraies passoires avant, en reconstruisant, même chose on reconstruit, toujours avec des subventions, de la Communauté française, et en plus on gagne sur l'ordinaire. Barnich – Sterpenich, même chose, il y avait des anciens bâtiments, des préfabriqués, on a laissé tomber tout cela. Les Conseils précédents ont créés une salle de village et une école. Et la même chose, même si le volume est plus grand on a eu un gain d'énergie de 28% par rapport aux anciens bâtiments. Là aussi on a été attentifs à placer du capteur photovoltaïque puisque la toiture le permettait, avait une bonne orientation, et alimente aussi une partie du bâtiment. Pour l'Ecole de Waltzing, on avait aussi des préfabriqués, des bâtiments qui étaient séparés. Donc le fait d'avoir un seul bâtiment construit en basse énergie, nous a permis aussi un gain d'énergie de 24% par rapport aux anciens bâtiments. Fouches, c'est un peu la même chose. L'extension de l'école de Weyler, on a été attentifs aussi à construire en basse énergie. Il y a là à Weyler une salle de village et l'école et on a aussi mis du photovoltaïque dessus pour alimenter aussi cette salle de village et l'école, et il y a eu aussi un système de pompe à chaleur géothermique qui a été placée, donc avec des puits géothermiques qui ont été faits à côté de l'école. C'est une des dernières constructions donc on a été attentifs aussi sur ces différents points. Pour le bilan de la ville d'Arlon entre 2006 et 2017, vous voyez qu'il y a eu des choses qui ont été réalisées, les 24 % ne sont pas venus tous seuls donc les différents conseils ont voté ces investissements –là. A chaque fois on a essayé de travailler avec un subside maximal pour rentabiliser au plus vite ces investissements. Au niveau de la diminution des émissions de CO2 nous sommes bien partis par rapport à 2030, mais ce n'est pas parce qu'on est bien parti qu'on doit s'arrêter là. Au contraire. Maintenant on peut continuer à aller chercher et à grappiller ce que l'on peut récupérer. Là ce qui est intéressant, comme le disait Madame GOFFINET, c'est que la convention des Maires ne concerne pas simplement que notre patrimoine communal mais tout le territoire communal. On peut donc se poser la question : où est-ce qu'on en est au niveau du territoire communal ? Parce que quelque part, la convention des Maires, c'est là-dessus qu'on devra agir. Où en étions-nous en 2006 ? En 2006 on avait une émission de CO2 de 169.000 tonnes de CO2 qui vient de l'agriculture, de l'industrie, du logement, du tertiaire et du transport. Ça veut dire que si on doit travailler à 40 % de diminution de CO2, on doit se fixer un objectif ici de diminuer de presque 70.000 tonnes de CO2 les émissions envoyées chaque année dans l'air sur le territoire de la ville d'Arlon. Si nous le mettons sous forme de graphique, vous voyez en rouge ce qu'émet le territoire de la ville d'Arlon, ce que le patrimoine communal émet et ce qui n'est pas grand-chose. Quelque part les 25 % que l'on a d'économie ce n'est pas grand-chose sur la totalité actuellement. L'objectif que l'on se fixe est en vert, c'est 67.000 tonnes de CO2 que l'on doit économiser, et on voit les différents secteurs - agriculture, industrie, logement, tertiaire et transport. On voit pour le logement le travail qui peut être

fait dessus, donc le citoyen doit être mis aussi à contribution de ces différentes actions. On voit que les produits de chauffage et routiers (gaz et pétrole) sont aussi ici un gros facteur d'émission de CO₂. Un peu moins pour l'électricité. Quelles ont été les diminutions d'émission de CO₂ sur le territoire de la ville d'Arlon depuis 2006 ? Il y a eu du photovoltaïque privé qui a été installé, du voltaïque industriel, Idelux qui a fait sa part de travail. Les citoyens malgré tout ont rénové leur parc d'habitation, les industries ont aussi diminué fortement leur consommation. On prend par exemple Ferrero qui a mis des couts génération en place, etc. Tout cela est rentré en ligne de compte. En gros, depuis 2006, si on prend les chiffres de la CWAPE et du DGO4, sur le territoire de la ville d'Arlon il y a déjà eu une diminution d'émission de CO₂ entre 2006 et 2014 de 49.712 tonnes de CO₂. On a atteint ce chiffre-là au jour d'aujourd'hui, et on doit atteindre 67.000. Si en plus nous rajoutons le parc des éoliennes qui est à Sterpenich-Hondelange, on passe même à 57.000 tonnes d'émission de CO₂ en moins dans l'atmosphère. Quand on mettra le comité de pilotage en place on pourra voir si on prend ces chiffres-là en compte ou pas. Ce qu'il faut savoir, c'est que pour le plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat, il faut maintenant le mettre en place, le soumettre à la convention des Maires pour qu'ils acceptent et qu'on fasse un monitoring tous les deux ans des actions que l'on a réalisées. Actuellement la Province de Luxembourg est coordinateur territorial de la convention des Maires. Il faut savoir qu'en janvier 2017 le conseil communal avait voté aussi de pouvoir signer la convention avec la Province pour qu'il nous aide dans cette mise en place du plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat. Actuellement ils vont nous aider à établir justement celui dans le CO₂, nos plans d'actions, le suivi des actions et la gestion des différents outils pour calculer tous ces gains énergétiques. Il y a donc quelqu'un qui est avec nous, qui a déjà travaillé dans notre commune et qui va nous aider au niveau du comité de pilotage à ce niveau-là. Au niveau du comité de pilotage il y aura des mandataires majorité ou opposition, donc c'est un sujet où tout le monde doit participer pour avancer dans le même sens. Il y aura aussi des citoyens qui seront triés donc il y aura un appel aux citoyens. Il y en aura à peu près 4 dans la composition du comité de pilotage pour donner ici leur avis pour cette fibre énergétique. Autres acteurs de la Chambre de commerce et d'industrie notamment, des guichets de l'énergie, de l'enseignement, pour apporter aussi un plus au niveau de ce comité de pilotage. Ce comité de pilotage va se réunir dans un premier temps cinq fois. Il y aura une première réunion où l'on présentera les documents des différents bilans qui ont déjà été tirés par différents instituts, et on va commencer à compléter le logiciel de calcul qui a été aussi réalisé en partie pour la convention des Maires. Nous aurons ensuite trois autres réunions qui seront nécessaire pour sélectionner les différentes actions que l'on va mettre en place dans les différents secteurs. Il y aura ensuite une réunion concernant des actions d'adaptation, car ce n'est pas parce que l'on va faire des économies d'énergie que le climat ne change pas et nous savons très bien qu'il faudra s'adapter au changement climatique. C'est ce qui est aussi demandé dans la convention des Maires. C'est à la fois de faire des économies d'énergie mais de s'attendre à devoir changer peut-être de type d'agriculture ou d'autres choses au niveau de notre vie quotidienne. Donc ça sera vu dans notre comité de pilotage. Les réunions seront d'une durée de 2h à 2h30 en soirée, et on laissera entre 15 jours et 1 mois pour pouvoir travailler sur les documents entre chacune des réunions.

Monsieur MAGNUS - Merci pour cette explication très claire. C'est vrai que vous nous l'aviez déjà expliqué il y a quelques années. Vous avez mis maintenant les chiffres actuels, actualisé en tout cas le document et je retiens deux-trois choses, c'est qu'en matière de consommation d'énergie, la commune d'Arlon a baissé sa consommation de 24 % sur 11 ans, donc c'est quand même sur une durée relativement longue. Je retiens aussi qu'en matière de CO₂, si on ne jugeait que la ville en matière de la convention des Maires, on pourrait dire 'Bravo vous avez atteint votre objectif'. Vous nous avez bien prouvé que la commune et la ville représentent un pourcentage finalement minime de la totalité du CO₂ qui est dégagé sur l'ensemble du territoire, et que nous devons faire participer également nos citoyens à cet effort en tout cas de diminution du CO₂, et vous allez finir par croire que j'ai un intérêt à ce que vous participiez à l'atelier participatif mais là aussi ce soir-là un des objectifs était de déployer des solutions technologiques innovantes au service des citoyens dans le domaine justement de l'efficacité énergétique. Ça correspond donc bien aux objectifs que vous nous

avez définis aujourd'hui, il y aura évidemment encore d'autres initiatives qui seront prises pour faire comprendre à nos citoyens qu'une diminution de CO2 sur le territoire communal est évidemment quelque chose de tout à fait positif auquel on doit tous participer. Quand je vois l'intérêt qu'il y a, bien légitime d'ailleurs, de participer à toutes ces marches pour le climat – aujourd'hui elle a eu un tout petit peu moins de succès malheureusement - on se dit que c'est un élément fondamental pour la gestion de notre 'bien-vivre ensemble', et en tout cas c'est véritablement dans cette direction que nous devons nous diriger.

Monsieur GAUDRON – Au niveau du groupe ECOLO, on se réjouit de la mise en place de ce comité de pilotage. Sous la précédente législature on y avait mis plusieurs fois l'adhésion à la convention des Maires sur la table, ce qui a pu être concrétisé en janvier 2017. Il y a eu deux ans depuis, sans comité de pilotage mais maintenant ça va être le cas et on va pouvoir avancer, ce qui est une bonne chose. Sans vouloir défricher le travail que ce comité de pilotage devrait effectuer, on l'a bien dit, ça touche les bâtiments communaux, mais aussi l'ensemble de la consommation énergétique sur le territoire communal. A ce titre je pense qu'un élément pourrait être mis en avant aussi, c'est d'utiliser la revue communale 'Vivre à Arlon' pour rappeler aussi aux citoyens l'existence des Rénopacks qui sont mis en place par la Région wallonne et qui permet d'avoir des emprunts à taux 0 pour faire des travaux, des rénovations et des économies d'énergie dans les bâtiments, d'autant plus que ceux-ci, à partir du 1^{er} avril, devraient, si j'ai bien suivi les travaux du Parlement wallon, passer de 30.000 à 60.000 € et de 15 ans à 30 ans de remboursement. Cela veut dire qu'on peut aller faire des investissements pour 60.000 € dans son bâtiment et rembourser de l'ordre de 66 € par mois avec les économies d'énergie rencontrées, ça permet d'avoir quasiment un financement direct de ces améliorations. Dans les autres opportunités je pense qu'il y aura très prochainement aussi une opportunité directe pour la commune d'Arlon, avec à nouveau la Région wallonne qui a mis en place dans son budget un UREBA extraordinaire qui va sortir sur tout ce qui est économie d'énergie dans les bâtiments scolaires. Il y a donc un gros enjeu également. Aussi, et ça sera une question posée dans le cadre de la commission, faut-il ou non tenir compte de l'éolien mis en place à Arlon dans le cadre du travail effectué là ? A priori j'ai l'impression que le travail effectué ici est un travail d'économie sur les consommations, alors que le parc éolien en lui-même c'est de la production, pas de la consommation. J'aurais tendance à dire qu'il ne doit pas être comptabilisé, même si évidemment c'est une très bonne initiative qu'est ce parc éolien sur Arlon.

Monsieur KIAME – J'ai une question concernant l'électricité : vous avez dit qu'il n'y avait pas de changement de 2006 à 2016. Qu'est-ce qui fait que ça ne bouge pas ?

Monsieur REVEMONT – Les subventions qu'on avait de la part de la Région sont surtout pour des remplacements de chaudière et l'isolation de bâtiment. Monsieur GAUDRON vient de parler d'un plan qui va sortir, UREBA exceptionnel, pour les écoles, donc même chose ça va être uniquement pour l'isolation des bâtiments et la ventilation. C'est vrai que sans subsides, pour rentabiliser des installations d'éclairage, c'est beaucoup plus 'chaud'. Au niveau du gain de CO2 on gagne aussi beaucoup moins. Pour l'instant c'est surtout dû aux subventions que l'on peut avoir. Après, c'est sûr, une fois qu'on aura bien travaillé au niveau des enveloppes de bâtiments au niveau des systèmes thermiques, il faudra bien entendu enclencher sur les systèmes d'éclairage, etc. Mais actuellement, pour rentabiliser certains systèmes quand on fait de la rentabilité de systèmes, on arrivait à des 20 ans d'amortissement et avec des gains de CO2 beaucoup plus faibles. On avait quelque part une urgence, on a tout dégrossi ce qu'il y avait à faire et maintenant nous pouvons aller un peu plus loin et aller rechercher les kWh.

Monsieur KIAME – Est-ce qu'on ne gagnera pas beaucoup plus en changeant ce système d'éclairage directement que d'attendre ? Par exemple chez moi, en passant directement au Led, je suis passé de 120 € à 60 € par mois.

Monsieur REVEMONT – Je suis d'accord avec vous, parce que c'est souvent quand on remplace de l'incandescent. Ici dans les bureaux, nous avons souvent des néons, qui consomment déjà moins d'énergie qu'une allogène ou une incandescence. Donc, quand on passe du Led à du néon, on va gagner c'est sûr. Mais quand on veut en plus toucher des subventions de la Région, il faut respecter certains niveaux d'éclairage et souvent on doit rajouter des luminaires, donc quelque part au final on ne gagne pas beaucoup d'énergie. Au bloc Mila, par exemple, on va rénover sur fonds propres l'éclairage. On avait rentré un dossier auprès de la Région pour pouvoir récupérer un peu de subvention sur l'éclairage du bloc Milan. Etant donné qu'on avait retiré les tubes néon et qu'on a du rajouter certains éclairages pour respecter un éclairage au sol respectable, on ne gagnait pas grand-chose au final et la Région ne nous a pas subventionnés. On l'a fait là sur fonds propres et on sait qu'on n'a pas d'amortissement sur 4 ou 5 ans. On sait qu'au niveau du CO2 d'économisé, c'est beaucoup moindre que l'euro qu'on aurait mis ailleurs. Mais on y reviendra au niveau de l'électricité. Vous avez vu, on était quasiment à 10 mégawattheures pour ce qui concernait les consommations de chauffage, après on était à 8 pour l'électricité bâtiments, ce qui représente une faible partie. Mais il est vrai qu'il faudrait y venir.

Madame NEUBERG – Je voulais vous remercier, Monsieur REVEMONT, pour la présentation, outre le fait que je trouve que nous avons bien travaillé finalement dans les deux dernières législatures. Je voulais surtout, évidemment, vous demander si nous pourrions avoir cette présentation mise à disposition sur le sharepoint, parce qu'elle est très utile et ce sont des chiffres qui sont aussi parlants. On pourrait chacun, dans notre rôle, informer également la population et voir s'il y a des questions à ce sujet-là.

Monsieur MAGNUS – Oui, pas de soucis. Il faut communiquer sur les choses positives de notre commune.

Monsieur BALON – Félicitations pour ce compte-rendu très précis. Ça me touche personnellement de voir le travail qui a été bien fait. Lorsqu'on voit les chiffres de tout ce qu'il y a comme émissions sur la commune d'Arlon, c'est un peu surprenant de voir que l'alimentation représente une si petite part des émissions sur le territoire, alors qu'en consommation elle représente beaucoup plus si l'on prend à l'échelle nationale. Est-ce que c'est donc notre agriculture ?

Monsieur REVEMONT – Au niveau de l'agriculture, ce sont les émissions pour gérer l'agriculture.

Monsieur BALON - Notre alimentation est justement reprise dans les parties transport et tertiaire. Où est-elle reprise ? Comment agir dessus ? Parce que l'on sait que ça représente dans le tableau 25 % des émissions de CO2 d'une personne, d'un ménage.

Monsieur REVEMONT – Au niveau de ce qui est consommation et transport du citoyen, c'est repris dans le graphe 'transport'. Par contre vous voyez ici, dans les chiffres donnés par la Région, qu'il n'y a que 10 % du trafic régional qui sont pris en compte, c'est dans leurs statistiques, sinon le transport est pris en compte.

Monsieur BALON - Parce que dans les pistes de solutions qu'on suggère et que l'on va avoir quand on arrivera au point suivant de la déclaration de politique générale, l'alimentation en est une, la mobilité évidemment, etc.

Monsieur REVEMONT - C'est vrai que l'alimentation serait aussi quelque chose qui est traitée différemment avec des marchés alimentation sur lesquels il y a du travail qui est réalisé, pour pouvoir justement essayer de travailler des filières plus courtes, etc. Dans ce plan d'actions, dans le plan de pilotage, toutes les bonnes idées peuvent venir et après on voit ce qu'on peut faire avec. Là vous parlez par exemple du transport, et c'est vrai que nous aussi, avec nos véhicules, nous allons essayer

d'être plus économes que ce qu'on était. Quand on a pu passer du mazout au diesel, on l'a fait. Par contre, parfois nous ne pouvons pas bannir le diesel, ne prendre que de l'essence, ou il y a des véhicules où on ne pourra utiliser que du diesel pour certaines forces motrices, etc. Mais par exemple, au niveau du Département technique, tous les petits véhicules ont été passés en essence. Nous allons essayer, quand il y a une possibilité, de passer aussi les futurs véhicules en CNG, du gaz de ville comprimé. Là aussi nous avons des gains en émissions de CO2 qui seront assez forts. Vous allez voir au point 13, vous allez voter un point concernant un véhicule, qui est au diesel. On va être attentif sur tous les véhicules à partir du Département technique, quand on pourra mettre du CNG, on le mettra. Quand on devra tourner à l'essence, on tournera à l'essence et nous avons fait aussi l'acquisition d'un véhicule électrique qu'on utilise dans des conditions bien précises. Par exemple pour le point 13 que vous allez voter, ce n'est pas parce qu'on ne voulait pas prendre du CNG mais c'est parce que c'est un véhicule qui va servir à l'environnement, on va mettre une citerne dessus, on a un châssis renforcé, on doit travailler avec des couples assez importants au niveau du moteur, et les véhicules CNG qui étaient proposés n'avaient pas le couple suffisant pour pouvoir être utilisé. En plus, pour le point 13, c'est un camion de type plateau, et on ne trouvait pas dans les différentes marques de véhicules qui répondaient au CNG. Pour le transport, aussi bien le citoyen doit faire des efforts, mais nous aussi et on s'impose.

Monsieur KERGER – Merci pour votre présentation. On ne peut naturellement que se réjouir de l'adhésion à cette convention des Maires et du travail déjà fait. Comme mes collègues l'ont déjà dit, la commune, moins 55 % de CO2. Il ne reste plus que le territoire arlonais où l'on devra mettre tout le monde à contribution. Je crois que ça sera le travail de cette commission. J'ai une petite question : est-ce que l'adhésion à la convention des Maires a amené des subsides éventuellement supplémentaires aux subsides traditionnels ? Je sais bien que ça ne va pas nous empêcher d'adhérer.

Madame GOFFINET – Précédemment il n'y avait pas, mais maintenant c'est une dynamique qui est lancée. Par exemple UREBA exceptionnel pour les écoles, le taux de subventions est différent si on est déjà dans une dynamique de plan d'actions, je crois que la différence est de 10 % ?

Monsieur REVEMONT – Elle est de 5 %, car on passe de 75 % de subventions à 80 % si nous avons un plan d'actions qui est en route.

Madame GOFFINET – C'est un cas mais à l'avenir il est plus que probable que les différentes subventions soient liées à une adhésion à un plan d'actions.

Madame FROGNET – J'ai une question globale car je ne me rends pas bien compte de l'ampleur du travail : est-ce qu'on va devoir faire un boulot de malade jusqu'à 2030 ou est-ce que c'est plutôt 'pépère' le travail qu'il reste à faire ? Je ne m'en rends pas compte dans les chiffres, parce qu'au final vous avez parlé de la ville et, en effet, les résultats sont formidables mais nous, les citoyens, que devons-nous faire ? Il faut qu'on s'y mette vraiment tous ? Est-ce qu'on sait arriver à l'objectif si on s'y met ?

Monsieur REVEMONT – Actuellement on est déjà à 30 % de notre objectif, sans les éoliennes, et à 34 % si on rajoute les éoliennes. Il nous reste 10 % à aller chercher. Nous n'avons jamais été 'pépère' au niveau de la commune, et les citoyens ont été actifs aussi parce que quand on regarde le dia, on est à 13.500 tonnes de CO2 économisés juste par les citoyens, ce qui veut dire qu'ils ont investi dans les isolations, etc. Il y a peut-être un rappel à l'ordre à faire sous forme d'informations, etc. et c'est pour ça que l'on veut que le Guichet de l'Energie et qu'il y ait des citoyens qui travaillent avec nous pour voir où sont les difficultés et les inciter justement à pouvoir investir un peu plus dans leurs bâtiments et faire comprendre aussi que ça se rentabilise au niveau budget. C'est vrai qu'il y a différentes subventions aussi qui sont disponibles, il faut aussi en faire part notamment par différents vecteurs.

Madame FROGNET - Si on continue sur cette voie-là, on est bon ?

Monsieur REVEMONT – Oui, là on est bien parti. Les chiffres réels de l’Institut sortent tous les 3 ans, c’est-à-dire qu’il y a encore des économies qui ont sûrement été faites, mais ça veut dire aussi que là on va déjà dans le bon sens. On n’a pas trop de risque à prendre. Au niveau des citoyens, ce sera beaucoup de sensibilisation pour les motiver.

Monsieur MAGNUS - Notre objectif est de faire mieux que la convention des Maires.

Monsieur LAQLII – Vu l’ampleur de la tâche et l’importance du thème énergie, pourquoi ne pas imaginer un partenariat commune-privé au niveau du territoire ? Il faut être plus imaginatif pour atteindre les objectifs et les dépasser.

Monsieur MAGNUS - Vous pensez à quoi ?

Monsieur LAQLII - Je pense par exemple à une prime communale pour les gens qui font des efforts, comme ceux qui installent des panneaux photovoltaïques, etc.

Monsieur MAGNUS - Je crois qu’il faut d’abord commencer, et on est dans cet objectif-là, à informer la population des possibilités qu’il y a pour eux économiser l’énergie. Je crois que si on leur dit qu’ils peuvent faire ceci et cela et qu’ils peuvent économiser le montant d’une prime, alors on doit d’abord savoir à combien on la met. On va déjà être sensibilisé à cela, donc on voudrait d’abord démarrer par cette sensibilisation-là de la population. Je vous ai parlé d’une conférence tout à l’heure, il y en aura encore d’autres, et on va vraiment s’inscrire là-dedans car ce n’est pas le tout que nous fassions des efforts, il faut que l’ensemble de la population le fasse, pour eux et pour tout le monde. Quand je rencontre des jeunes étudiants qui viennent me voir et me disent qu’ils vont manifester pour le climat, je leur dis « c’est très bien, et demain que fais-tu chez toi, à l’école, avec tes amis, pour faire en sorte que demain le climat soit meilleur ? ». Je leur dis même que j’attends d’eux qu’ils reviennent me voir avec un plan pour leur commune. Que pouvons-nous faire ensemble ? Oui, nous devons faire des choses ensemble, je crois que c’est important. Avant de donner tout de suite des primes, essayons de sensibiliser les gens pour ce qui est, pour moi, le plus important pour nous tous, c’est quand même notre cadre de vie. Le climat y participe évidemment aussi. C’est cette démarche-là qu’on a envie d’initier. Donner de l’argent c’est facile, réfléchir sur des attitudes et des comportements à avoir ou à changer, c’est peut-être plus compliqué. Mais c’est vers ça qu’on veut essayer d’aller.

Madame GOFFINET - Pour compléter, je pense qu’il y a 4 éléments vis-à-vis du citoyen qui sont importants : je dirais que c’est sensibiliser, conscientiser, impliquer et accompagner. Pour le faire, c’est au travers du plan d’actions que l’on va établir mais aussi du travail qui est déjà fait par les acteurs de terrain, et chaque fois réexpliquer ce qui est disponible déjà actuellement, où se renseigner, etc. Hier on a passé l’après-midi à engager quelqu’un au Guichet de l’Energie, suite au départ d’une personne. Il y a de nouveau des actions de sensibilisation qui vont apparaître, mais pour ce faire il est très important, me semble-t-il, que la commune soit quelque part un leader exemplaire dans le domaine pour pouvoir stimuler, susciter, conscientiser les gens. Il faut qu’on soit déjà irréprochable pour pouvoir être un bon signal.

Monsieur SAINLEZ - Merci Monsieur REVEMONT pour la présentation qui est vraiment très intéressante. Je n’ai pas eu le temps de noter tous les chiffres, il y en avait beaucoup trop qui m’intéressait. Vous avez fait une remarque qui m’a parlé quand vous avez dit « on y est pas arrivé tout seul ». Je me souviens ici d’un budget extraordinaire, je ne me souviens plus du chiffre mais on a voté plus d’une dizaine de projet UREBA sur un seul budget extraordinaire que vous étiez venu présenter pour toutes les écoles, etc. C’était une des premières années où j’étais Conseiller communal

et j'avais bien aimé la philosophie, présentée alors par Monsieur André BALON, qui était isolation, économie d'énergie, récupération d'eau, domotique et in fine photovoltaïque. Mais ce n'était pas que le photovoltaïque qui allait montrer qu'on faisait des économies d'énergie. Il y avait tout ce qui était primaire avant, et on voit les résultats aujourd'hui. C'est vraiment impressionnant. A l'échelle de la commune et de tous nos bâtiments, c'est réellement impressionnant. Et je vais vous dire, je ne me satisferais pas personnellement des 40 % parce que, pour qu'un objectif soit réalisé, il faudra de bons élèves puisqu'on peut se dire que malheureusement il y aura sans doute des mauvais élèves. Soyons dans les bons élèves, allons même plus haut que les 40 %, ne comptabilisons même pas les éoliennes, allons plus loin. Personnellement c'est ce que je pense qu'on peut faire. Et alors, vous avez listé toute une série de choses qui sont très intéressantes sur le territoire de la commune d'Arlon, et je pense savoir que cet exercice que vous avez fait n'est vraiment pas évident, de collecter les données et de faire une rationalité de tout ça, donc je vous en félicite vraiment. J'ai un peu regardé ce qui se faisait, et il y a tout ce qui est comptabilité. On fait de la comptabilité de tonnes de CO₂, on les additionne, on regarde ce qu'on a économisé, si on est au-dessus des 40 %, etc. Très bien. Mais il va y avoir toute une série de choses qui seront plus difficiles à comptabiliser mais qui sont tout aussi essentielles, parce qu'elles sont des impulsions à des nouvelles pratiques. Il y a des choses qui ne feront peut-être pas économiser une, deux ou 0,5 tonnes de CO₂, mais qui seront importantes dans un contexte de réchauffement climatique. C'est vraiment important aussi d'initier en tant que pouvoir communal ces choses-là sur notre territoire. Je voudrais juste donner un exemple et il est disponible en ligne sur internet : la mairie de Lille a mis en ligne son plan d'actions pour le climat à l'horizon 2030, et c'est vraiment bien fait en termes de communication. Il détaille toute une série d'actions, tous les effets doivent encore se mesurer mais il y en a 2-3 qui m'ont plus. Il y a une sensibilisation vraiment de base de la population mais aussi de la mairie par rapport à l'administration communale, aux écoles, etc. Tous les systèmes pour amener moins de déchets dans les écoles, sur les lieux publics, ... Il y a vraiment des choses intéressantes et faciles à mettre en œuvre. Il y a aussi tout ce qui est problématique du déplacement dans la commune, des covoiturages même au niveau de l'administration communale qui s'est mis en œuvre à Lille. Mon collègue Pierre-Philippe parlait de l'alimentation, et ils ont chiffré aussi les gains de la production biologique et locale sur les milliers de repas qu'ils avaient, et là ils ont chiffré en tonnes de CO₂. C'est vraiment intéressant vu que s'ils font dans un certain périmètre d'alimentation ils savent chiffrer par nombre de repas, donc j'aimerais vraiment bien qu'on arrive à cet objectif-là aussi ici, à la commune d'Arlon. Il y a aussi les approches 'zéro déchets' qui sont toutes aussi importantes, et des choses qui permettent de penser au réchauffement climatique, qui sont des projets chiffrés de replantation d'arbres mais aussi d'incitation à des façades plus végétales dans les rues, donc une augmentation de la végétalisation. Favoriser beaucoup l'implantation des ruches dans les villages et dans la ville pour l'effet que ça a sur les écosystèmes. Tout ça est plus difficile à chiffrer mais c'est tout aussi important je pense dans un cahier d'actions et de propositions qu'on pourrait faire. Il y a beaucoup de choses que j'ai trouvées personnellement qui ne sont pas compliquées à mettre en œuvre. Il y a là-dedans du bon sens et honnêtement c'est la direction vers laquelle j'ai envie qu'on aille, je me réjouis qu'on fasse partie avec d'autres de ce comité de pilotage.

Madame CHAMPLUVIER – Je voulais parler des puits de carbone ou d'implantation d'arbres qu'il faudrait favoriser sur le territoire communal, l'implantation d'arbres dans les jardins, les espaces publics, etc. tout en évitant de produire du CO₂ puisque les puits de carbone sont en complément. C'est aussi un plan d'actions assez urgent. Un arbre met une trentaine d'années donc c'est maintenant qu'il faut conserver les jardins, les espaces verts en ville, etc.

Monsieur MAGNUS – Absolument, nous sommes bien d'accord avec cela. On l'a encore dit lors du dernier Conseil, je me souviens de la remarque très sympathique de Monsieur LAMBERT qui nous avait dit que les cerisiers du Japon malheureusement après 30 ans avaient fini leur vie. Encore une fois, un grand merci à vous Monsieur REVEMONT et à votre équipe, pour ce travail qui, vous l'entendez, nous tient particulièrement à cœur.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise en place d'un comité de pilotage pour la réalisation du « Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durables et du Climat » dans le cadre de la Convention des maires, ainsi que la composition proposée.

4. TRAVAUX COMMUNAUX - En présente de M. Th. Vincent, Conseiller en mobilité : Adoption d'une modification au règlement complémentaire à la circulation routière : Création de SUL (sens unique limité).

Monsieur MAGNUS - Nous pouvons être particulièrement fiers d'avoir eu des gens de l'AIVE qui sont venus, mais après on peut féliciter l'engagement de deux collaborateurs communaux au profit de la commune, puisqu'après Fabien REVEMONT c'est Thibaut VINCENT, notre Conseiller en mobilité, qui vient nous parler des SUL, sens uniques limités. Monsieur MITRI, vous allez bien entendu introduire le sujet.

Monsieur MITRI - Pour ceux qui étaient déjà ici lors de la législature précédente, le Conseil communal a approuvé le 27 août 2015 le marquage de pistes cyclables suggérées et la mise en place des panneaux des sens uniques limités. Cela permet aux cyclistes de rouler sur la voirie en sens contraire par rapport aux véhicules. A ce moment-là 15 rues de la ville d'Arlon ont été mises en application avec des panneaux indiquant le sens unique limité. En décembre 2017 le Collège communal a consulté la Commission communale de mobilité douce et de mobilité réduite pour évaluer ces 15 rues, afin de faciliter la mobilité et la sécurité des cyclistes, revoir certaines rues ou étendre la circulation limitée à d'autres rues. La commission communale a émis son avis en concertation avec la police, et a demandé un préavis au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, qui va donner un avis final concernant la mise en légalité de ces rues en sens unique. La commission communale de mobilité a rendu son avis au Collège qui a approuvé le travail, et nous allons maintenant vous présenter le résultat du travail de la commission de mobilité. Comme le Bourgmestre l'a dit, je tiens à remercier le travail accompli par cette commission communale de mobilité douce et réduite, qui a mis pas mal de temps pour évaluer et pour revoir les possibilités afin de faciliter la circulation et la sécurité des cyclistes dans notre ville et surtout dans le centre-ville. Cette commission est présidée par Madame Gervaise ROPARS, et coordonnée par notre Conseiller en mobilité Monsieur Thibaut VINCENT, qui va vous détailler ce projet d'extension et d'évaluation, et nous montrer si c'est une folie ou une facilité pour les cyclistes de rouler en sens contraire.

Monsieur VINCENT – En quelques mots, on va commencer par des éléments de théorie sur la législation et sur l'accidentologie qui a été observée en région de Bruxelles-Capitale en 2014. On va passer ensuite sur l'état des lieux et la situation actuelle. Comme Monsieur MITRI l'a dit, plusieurs intervenants ont été consultés, la tutelle à la Région wallonne, la zone de police, la commission de mobilité. On parlera également de deux cas particuliers et nous ferons enfin la synthèse quartier par quartier.

Les éléments de théorie : s'il n'y a qu'une seule chose que vous devez retenir ce soir de cette présentation, c'est l'arrêté royal du 18 décembre 2002, qui dit que le SUL 'sens unique limité' doit obligatoirement être instauré dans toutes les rues à sens unique si la vitesse limitée est égale ou inférieure à 50 km/h, et si la largeur libre est d'au moins 3 mètres. Sauf si des raisons de sécurité s'y opposent. Maintenant, la question est de savoir si effectivement il y a des problèmes de sécurité dans cette rue et si on met cette rue en SUL. S'il n'y en a pas, la question ne se pose pas, nous sommes obligés de mettre la rue en SUL. Le deuxième point est que lorsqu'on roule à vélo il y a les devoirs du cycliste : le code de la route dit que l'éclairage est obligatoire si la visibilité est inférieure à 200 m, donc c'est ce qui prévaut pour tous les véhicules à moteur mais pour les cyclistes c'est également

conseillé, même s'il faut bien avouer que ce n'est pas mis dans le code de la route, le casque, les phares et le gilet fluo.

L'accidentologie des cyclistes : nous avons remarqué dans une analyse des accidents des cyclistes dans les SUL en région de Bruxelles-Capitale que la grosse majorité des accidents qui impliquaient un cycliste avaient lieu sur des voiries primaires et des grands axes. Les voiries primaires représentent 40 %, etc. et vous pouvez voir sur le graphe de gauche que les voiries locales ne représentent que 13 % des accidents de cyclistes, et tout ceci a été normalisé pour 100 kms de voiries, donc qu'elles soient en SUL ou non cela représente une partie mineure des accidents de cyclistes. Maintenant sur le graphe de droite, que peut-on voir ? On peut voir que lorsque les cyclistes roulent dans un SUL, l'endroit où ils ont un accident n'est pas le même selon qu'ils roulent dans le sens général de la circulation des voitures ou s'ils roulent à contre-sens. C'est aisément explicable si un cycliste roule dans le sens de la voiture mais qu'il ne voit pas la voiture derrière lui qui va essayer de le dépasser. C'est pour ça que l'accident arrivera dans 60 % des cas en section, en voirie, et seulement dans 40 % des cas en carrefour. A contrario, lorsque le cycliste roule à contre-sens, il voit le cycliste qui vient en face de lui. Il peut établir un contact visuel s'il voit que l'automobiliste ne l'a pas remarqué, le cycliste peut dans le pire des cas s'arrêter, se signaler à l'automobiliste, et l'accident sera dans la grande majorité des cas évité. Par contre c'est en carrefour que les problèmes peuvent survenir parce que lorsqu'on a une priorité de droite, les automobilistes ne s'attendent pas forcément à voir un cycliste sortir d'une rue à contre-sens. Dans le cas des SUL ce sont donc les carrefours qu'il faut soigner au niveau de la sécurité. Cette étude a également mis l'accent sur trois autres points, notamment la présence de bus dans un SUL. Un bus, de rétroviseur à rétroviseur, représente 2,98 m de large, ce qui ne passe pas dans une rue à 3 m. De même, lorsque la voirie est courte, les automobilistes ont tendance à couper le virage. Et enfin, lorsqu'il y a du stationnement qui est situé du mauvais côté de la voirie, c'est-à-dire du côté du cycliste qui roulerait à contre-sens, l'automobiliste qui vient de se garer n'a pas le réflexe de regarder si un cycliste pourrait arriver à contre-sens et, généralement, le cycliste se prend la portière. J'ai mis 'largeur' avec un point d'interrogation parce que l'étude n'a pas réussi à démontrer s'il y avait une corrélation entre la largeur de la voirie et le nombre d'accidents de cycliste dans un SUL.

La situation actuelle : vous pouvez voir que toutes les rues qui sont colorées sont à sens unique. En bleu ce sont les rues où le vélo peut actuellement rouler à contre-sens, et en rouge ce sont les rues où le vélo n'est pas autorisé à contre-sens. La situation proposée est que si nous faisons un comparatif des deux, vous pouvez voir en bleu les voiries qui étaient et sont proposées à contre-sens. En rouge la situation ne bouge pas et le cycliste ne pouvait et ne pourra toujours pas rouler à contre-sens. En vert, par contre, on voit notamment dans le quartier Saint-Donat les rues où le cycliste ne pouvait pas mais pourra circuler à contre-sens. Enfin notre analyse a montré pour certaines rues, notamment la rue Francq, je mentionnais le parcours des bus, cette rue-là fait 3,50 m de large, le bus fait 2,98 m donc le vélo ne peut pas et ne devrait pas pouvoir circuler à contre-sens. C'est pour cela que nous proposons de retirer officiellement la possibilité aux cyclistes de circuler à contre-sens dans cette rue-là. Toute cette carte-là ne s'est pas faite en un claquement de doigt. On s'est basé sur une méthodologie, sur un fascicule qui a été édité par l'ex IBSR – Institut Belge pour la Sécurité Routière, qui prévoyait plusieurs critères, notamment la largeur de la voirie, le fait qu'il y ait une limitation, une bordure ou du stationnement dans la voirie, la visibilité au carrefour comme je l'ai déjà expliqué qui est un élément essentiel pour la sécurité, l'intensité et la composition du trafic, et enfin la présence ou non de stationnement et de quel côté de la voirie.

Les différents intervenants : la Fonctionnaire déléguée de la Région wallonne en matière de mobilité est venue à Arlon, nous avons parcouru l'ensemble des rues qui étaient sur la carte, et nous avons classé ces rues principalement en deux catégories : celles qui sont jugées trop dangereuses – la rue Jean Koch parce qu'il y a du stationnement des deux côtés de la voirie, sur trottoirs, la rue des Tanneries parce que le stationnement ne permet pas de rencontrer une voiture qui arriverait à contre-

sens, la rue de la Synagogue à cause de la courbure de la voirie et les voitures qui coupent, la rue du Marché-au-Beurre et la Grand-Place pour une raison d'étroitesse, la rue de la Banque parce que nous avons deux bandes de circulation et la visibilité est très mauvaise en sortant du carrefour avec les voitures qui sont garées, le bout de la rue des Thermes Romains je vous en parlerai plus tard, et enfin la partie supérieure de la rue Nicolas Berger où on a un passage extrêmement étroit à 2,65 m donc un vélo ne peut physiquement pas rencontrer une voiture qui arriverait à contre-sens. Par contre, il n'y a aucun problème de sécurité dans la descente de la rue de Diekirch, dans le bas de la rue Nicolas Berger, dans la majeure partie de la rue des Thermes Romains, dans le passage du Nord, sur une partie de la place Léopold qui longe le palais du Gouverneur où la voirie est extrêmement large. L'avis de la zone de police qui, elle, juge trop dangereux les rues suivantes : la rue des Tanneries qui se regroupe avec l'avis de la Région wallonne, la rue de Diekirch, la rue des Thermes Romains, le bas de la rue Nicolas Berger. Enfin, la Commission de mobilité est très majoritairement de l'avis de la Fonctionnaire déléguée de la Région wallonne, à ceci près qu'elle ajoute le problème de liaison entre le centre-ville et le Square Albert 1^{er} qui a été matérialisé sur cette carte-ci. Actuellement il y a un problème de porosité de la place Léopold. Un cycliste qui voudrait aller du Square Albert 1^{er} au centre-ville peut y aller facilement via le passage du Nord, si celui-ci est mis en SUL, et plus tard via les travaux de la place Léopold. Dans l'autre sens par contre c'est beaucoup plus compliqué. Dans ce cas-là il faudrait une proposition de mettre la voirie qui longe le palais du Gouverneur également en SUL pour que le cycliste puisse traverser la place Léopold et arriver facilement au Square Albert 1^{er} via le long du palais du Gouverneur. On a effectivement du stationnement perpendiculaire mais ça ne pose pas trop de problèmes dans la mesure où on a le même type de stationnement sur la Grand-Place ou à l'avenue du 10^{ème} de Ligne, et aucun accident de cycliste n'a été recensé à ce jour. Dans le pire des cas une solution bis a été proposée et qui passerait le long du piétonnier, la rue du Marché au Beurre à contre-sens – d'où l'intérêt de la mettre en SUL, et dans le bon sens sur le passage. Deux cas particuliers, je vous en avais parlé : si on met la rue du carrefour Suisse en SUL, le premier aménagement qui a été proposé est de faire une piste cyclable marquée avec un enduit de couleur assez 'flash' pour deux raisons. La première est qu'il y a la place, tout simplement. La deuxième est que les véhicules ont tendance à couper le virage. Mais nous pouvons voir sur la carte précédente que ce carrefour-ci constitue un élément essentiel pour les cyclistes qui viennent du square Albert et qui veulent retourner sur la partie des Faubourgs sans devoir faire le tour par la rue Léon Castilhon. La partie de la piste cyclable en rouge, et la rue Paul Reuter avec un feu adapté aux cyclistes, techniquement ce n'est pas bien compliqué le feu existe déjà et il suffit de faire un nouveau branchement. Le deuxième cas particulier est la rue des Thermes Romains. Si je suis un cycliste et que je me trouve dans la partie en double sens, j'ai deux solutions : soit je peux aller vers l'INDA via la petite rue des Ateliers, soit je vais vers l'hôpital via la rue des Déportés. Dans ce cas-là il y a deux solutions : je prends la petite rue des Ateliers, ou alors vous pouvez voir qu'actuellement il y a une possibilité pour le cycliste de tourner à droite. Je vois bien avec les étudiants ici, il y a très peu de visibilité avec le muret qui est là. La solution proposée est que les cyclistes suivent la petite flèche bleue, prennent la bretelle pour arriver droit dans le carrefour. Ça a été jugé comme parfaitement sécurisé simplement parce qu'au niveau du feu, on peut voir la ligne blanche d'arrêt qui est ici mais le véhicule s'arrête là. Il y a un sas vélo qui existe, donc lorsque le feu est rouge, le vélo arrive ici, prend la petite bretelle et s'insère simplement devant la voiture qui sera arrêtée au niveau de la ligne blanche. Si le feu est vert il y aura un panneau 'cédez le passage' pour le cycliste qui doit laisser passer toutes les voitures qui sont sur l'avenue Tesch pour pouvoir s'insérer lorsque le passage sera libre. Enfin, quartier par quartier, on va dresser un portrait assez vite de tout ce qui existe déjà. De manière générale toutes les photos ont été mises : lorsque le cadre est vert cela signifie qu'il est proposé que la rue soit mise ou demeure en SUL, et si le cadre est rouge il est proposé que la rue demeure en sens unique strict ou que le SUL soit retiré. Dans le quartier Saint-Donat on a des voiries de 3 m de large, voire un peu plus si l'on considère le trottoir. Le trafic est très faible, c'est un trafic essentiellement résidentiel, de même que le stationnement où il y a très peu d'élément gênant. Il est donc proposé que toutes les rues du quartier Saint-Donat soient mises en SUL. Pour ce qui est du quartier Saint-Martin, on a des voiries beaucoup plus larges de 3,10 m à 3,70 m à l'exception de la

rue Jean Koch, avec des voitures qui sont stationnées des deux côtés et notamment sur le trottoir. La différence entre ces deux rues-ci, on a du stationnement des deux côtés, mais cette rue-ci est plus large donc ça permet aux vélos de passer beaucoup plus facilement. Vous pouvez voir la rue du Gazomètre, la rue des Martyrs et la dernière partie du Square Albert. J'en ai parlé, il y a pas mal de rues où les bus passent en ville, notamment la rue Francq qui fait 3,50 m de large, la rue de Seymerich où il a été envisagé à un moment donné de la mettre en SUL pour que les vélos qui viennent du 10^{ème} de Ligne puissent arriver très facilement sur la rue de la Caserne, mais ça a été très rapidement écarté parce que lorsque les bus doivent prendre le virage ils utilisent l'entièreté de la largeur de la voirie sans forcément avoir de visibilité sur un vélo qui arriverait à contre-sens. Sur la rue des Déportés, c'est une autre problématique qui est l'intensité du trafic. Il y a trop de voitures et toutes les camionnettes de livraison qui viennent de la rue Paul Reuter, avec une rue à 3,20 m qui ne permet pas le passage sécurisé des vélos. Pour la partie un peu en aval de la rue des Déportés, le carrefour au-dessus n'est pas adapté au passage des vélos. Il n'y a en fait aucun débouché pour un vélo qui arriverait par là. Les rues situées dans les quartiers résidentiels, de manière générale, nous sommes effectivement à 2,80 m pour la rue du Musée, ce qui est inférieur à la limite légale de 3 m mais ça ne nous empêche pas d'installer quand même un SUL, dans la mesure où le stationnement est assez localisé, la circulation est très faible donc on peut se permettre de mettre un SUL dans cette voirie-ci. De manière générale, dans les rues François Boudart, des Glycines, des Cerisiers, Floréal et Busleyden, les voiries sont plus larges et encore une fois le stationnement est résidentiel, donc les gens sortent de chez eux le matin, rentrent chez eux le soir et il n'y a pas beaucoup de mouvement de véhicule en général dans ces rues-là donc c'est assez sécurisé. Pour les rues qui sont un peu plus en centre-ville, on a besoin de plus de largeur. Je ne vais pas vous parler de la Grand-rue car nous n'avons pas de problème de largeur. Pour la rue du Marquisat nous sommes entre 3,30 m et 4,50 m, on a du stationnement des deux côtés mais la largeur permet la mise en SUL. La largeur de la rue des Carmes est suffisante, tout comme la rue des Capucins et la place Didier, même s'il y a du stationnement des deux côtés. Pour le mini-ring il a été proposé à chaque fois de ne pas le mettre en SUL parce que les voiries tournent vers la gauche donc les véhicules, principalement les bus, coupent le tournant et ne voient pas les vélos qui peuvent arriver. Il a été jugé à la fois par la Fonctionnaire de la Région wallonne, par la Commission de mobilité, par la police et par moi-même, de ne pas mettre ces voiries en SUL pour des raisons de sécurité. Enfin le quartier Léopold qui ne sera pas mis en SUL simplement parce que les travaux vont arriver donc ça ne sert à rien de faire un aménagement pour qu'il soit défait dans 6 mois. Quelques rues diverses pour terminer : la place des Chasseurs Ardennais qui longe l'école, on est à 3,40 m donc il n'y a pas de problème. L'intérêt est que les vélos qui veulent remonter la rue ne sont pas du mauvais côté, les véhicules qui veulent décharger des enfants du côté de l'Académie de Musique vont serrer leur droite pour que l'enfant soit le plus rapidement possible sur le trottoir, et le vélo va serrer la gauche donc il n'y a pas de problème de confrontation. A la rue du Marché aux Légumes, il n'y a pas trop de problème non plus. Effectivement on a du stationnement du mauvais côté mais comme je l'ai expliqué, c'est un maillon essentiel pour pouvoir aller du côté de l'Office du Tourisme et du Square Albert en venant du piétonnier. La rue du Casino est l'inverse de la place des Chasseurs Ardennais. Un vélo qui voudrait descendre devrait longer la partie gauche de la voirie, donc les voitures font constamment des manœuvres pour entrer et sortir du Kiss-&-Ride. On imagine bien qu'un vélo qui descendrait cette rue-là, ça serait principalement pour aller à l'INDA en période d'entrée et de sortie des classes, lorsque les voitures entrent et sortent du Kiss & Ride, ce qui peut mener à un grand nombre de manœuvres conflictuelles. La rue des Faubourgs est dans le même esprit. La place Léopold va être réaménagée et il est possible qu'un réaménagement de la rue des Faubourgs soit envisagé au niveau du stationnement. On a actuellement une bande de présélection à gauche qui ne sert pas à grand-chose. On pourra envisager de mettre du stationnement à droite, et dans ce cas-là on envisagera de mettre la voirie en SUL. Pour l'instant on ne le fera pas parce que les deux bandes de circulation risquent de mener à une série de conflit, d'autant plus que le feu au carrefour Suisse n'est également pas adapté. A la rue de Frassem nous avons encore une fois une voirie courbe donc les véhicules coupent les virages allégrement. Voilà la carte de synthèse, avec en bleu toutes les voiries qui sont proposées pour mettre en SUL et en rouge toutes les voiries où les

vélos sont interdits en contre-sens. Dans la situation proposée il est tout à fait envisageable qu'il y ait une nouvelle évaluation de ce plan dans quelques années, afin d'ajouter ou de retirer certaines rues. Vous noterez que je n'ai pas mentionné la rue Paul Reuter parce que dans le cadre de son réaménagement, la voirie fera 3,40 m de large, 4 m si nous comptons les filets d'eau, et il est d'ores et déjà prévu dans le plan de réaménagement que le SUL soit maintenu.

Monsieur GIGI – On a ici deux objectifs présentés qui sont le fait d'encourager l'utilisation du vélo, et je trouve que la cartographie présentée est assez intéressante. J'avoue que je ne suis pas un grand cycliste mais je me dis que pour encourager l'utilisation du vélo, pourquoi ne pas imaginer une cartographie présentée de manière similaire, que ce soit dans le bulletin communal, sur le site ou autre ? On pourrait imaginer un GPS vélo au sein de la ville. On dit souvent 'pourquoi on n'utilise pas le vélo à Arlon' ? Parce que la dénivellation fait peur. Ça monte et ça descend mais certaines voiries sont clairement accessibles à vélo, donc on pourrait y mettre ce genre de piste-là ou autre, pour proposer aux cyclistes de venir en ville. Un autre élément par rapport à la sécurité du cycliste : je crois que beaucoup d'éléments se sont mis en place, entre autre avec la largeur de la voirie, et on l'a bien compris. Maintenant, au niveau communal, et je m'adresse plutôt à Monsieur MITRI, est-ce qu'il y a des éléments qui vont être mis en place ou refait à ce niveau-là ?

Monsieur MITRI - Par rapport à ce que vous avez dit en premier lieu, effectivement il y a un élément important dans cette mise en place de cette étude de mobilité, c'est qu'on passe de 15 rues à 35 maintenant. C'est une extension très importante et à ce moment-là c'est l'information. Si le Conseil communal accepte ce projet, il va passer de nouveau à la Région wallonne pour la dernière approbation. A ce moment-là c'est à la ville d'Arlon de le communiquer soit par le 'Vivre à Arlon' soit par le site de la ville. Il y a autre chose aussi qui est l'évaluation de certaines rues. Vous avez vu que c'est un travail permanent car l'évaluation de l'ensemble de la politique cyclable dans la ville va être réalisé au fur et à mesure, et toujours en concertation avec la Commission de la Mobilité, avec les écoles, la police. Ça nous amènera parfois à enlever une rue ou l'autre, ou parfois à étendre. Ce sont des éléments très importants et la ville doit en même temps penser à la politique aussi de partage des voiries, de l'espace de mobilité. C'est un travail sur lequel nous travaillons, et lorsque le plan de mobilité va être présenté au niveau du Conseil communal, il prendra en considération cet élément de politique globale. Il n'y a pas que les cyclistes, il y a aussi les automobilistes, les piétons, la mobilité réduite. Il faut que toute cette population, comme le Bourgmestre l'a dit, soit un vivre ensemble, ce qui veut dire partager l'espace que nous avons. Un élément de partage, pour que ça soit le plus harmonieux possible, est la vitesse à laquelle les éléments mobiles peuvent se déplacer, et certainement aussi la vitesse des voitures qui sera examinée.

Monsieur VINCENT - A propos des pentes et des vélos électriques, j'en profite pour rappeler que la Région wallonne met à disposition gratuitement des vélos électriques pendant deux semaines aux citoyens qui le souhaitent. Il suffit de faire la demande à la Région wallonne, des flyers sont disponibles à l'accueil de l'Hôtel de Ville. Il y a notamment quelques collègues de l'Administration communale qui se sont portés volontaires qui ont essayé d'obtenir le vélo électrique. C'est très efficace pour ce qui est de monter les pentes. Vous parliez également de cartographie, il est évident que si toutes les rues en SUL sont acceptées à ce Conseil-ci, on demandera à mettre cette cartographie sur le site internet de la ville, et il y aura également un article qui sera fait dans le prochain 'Vivre à Arlon' pour rappeler aux automobilistes la possible présence d'un vélo venant à contre-sens dans les rues mentionnées.

Monsieur KIAME - Merci beaucoup pour le travail que vous avez fait pour les cyclistes, je m'en réjouis beaucoup. J'ai juste une remarque sur la rue du Marché-aux-Légumes : vous mettez que c'est dans un cadre vert, mais personnellement je ne trouve pas le cycliste dans un cadre vert. Quand une voiture monte par la rue des Faubourgs, elle va tourner pour prendre la rue du Marché-aux-Légumes, elle va tout à fait à sa gauche, elle tourne directement et lui rentre dedans. J'ai déjà failli une ou deux

fois prendre un cycliste sur le capot de ma voiture. S'il y a moyen, il faut mettre une bande rouge comme celle au XXV Août pour que les gens sachent qu'il y a un cycliste qui vient. Ça sera très intéressant et dans ce cas-là je veux bien qu'elle soit verte, mais là elle ne l'est pas.

Monsieur MAGNUS - Il faut avertir l'automobiliste qu'il risque de se retrouver face à un cycliste en mettant une bande par terre, peu importe sa couleur, pour rendre attentif et c'est ce que nous allons faire aussi à la rue du XXV Aout.

Monsieur MITRI – Effectivement il y a un panneau qui manque à cet endroit, et je crois que la mise en place d'un panneau ou d'une bande donnera une meilleure visibilité à ce carrefour.

Madame CHAMPLUVIER – La commune devrait peut-être limiter la vitesse de ces rues à moins de 50 km/h.

Monsieur MAGNUS – C'est une réflexion que nous sommes en train de mener.

Monsieur MITRI - C'est pour cela que nous n'avons pas arrêté de chiffrer, mais c'est certainement une réflexion qui est menée à ce niveau.

Madame CHAMPLUVIER - Ou alors une très bonne signalisation d'une couleur assez 'flash'.

Monsieur MITRI - Dès que la Région wallonne va donner son accord, il sera obligatoire que toutes les rues SUL soient mises avec les panneaux indicatifs, comme Monsieur VINCENT l'a indiqué. C'est un panneau spécifique et il doit être d'un côté comme de l'autre du tronçon en SUL.

Madame FROGNET – Je rebondis sur le marquage des vélos sur le sol qui s'efface terriblement vite. Il faut arrêter avec ces marquages-là qui ne tiennent pas. J'ai une autre question, peut-être pour vous Monsieur MITRI : quel est le niveau de satisfaction des SUL ? Dans la Commission de mobilité les gens sont contents de ce système-là.

Monsieur MITRI - Etant pratiquant je suis personnellement très content, et quand je demande aux cyclistes, ils sont contents aussi, à condition que les règles soient suivies, comme Monsieur VINCENT l'a dit. Que ça soit pour un piéton ou pour un cycliste, quand il veut aller d'un point A à un point B, il prendra toujours le chemin le plus facile. S'il n'est pas en SUL, il va se mettre sur le trottoir. D'ailleurs les sites que l'on crée dans les nouvelles villes, on laisse les gens circuler, on voit où ils circulent et leur chemin sur l'herbe, et on fait les trajets pour la mobilité douce. C'est pour cela que le législateur a décidé de rendre obligatoire pour faciliter aux cyclistes d'aller d'un point A à un point B par le trajet le plus court, tout en gardant la sécurité. Monsieur VINCENT a prouvé que la sécurité y est, et c'est vrai le risque est faible quand le danger est évident. Quand le danger est en face de lui, l'automobiliste ne va pas écraser volontairement un cycliste qu'il voit.

Monsieur MAGNUS – Pour répondre à votre question je crois qu'il faut voir un peu comment ça se passe dans d'autres villes où le vélo est peut-être plus d'actualité. Au début les gens sont surpris de vous voir arriver en sens inverse. Ils disent « C'est vous, cycliste, qui êtes plus faible que l'automobiliste, qui devez faire attention et vous mettre sur le côté ». Je crois que, dans une comme la rue des Capucins que je trouve relativement dangereuse mais en faisant attention ça fonctionne, si la voiture voit deux ou trois vélos pendant les 200-300 mètres que la rue fait, elle doit bien se dire qu'elle doit faire plus attention. Le fait de voir plus de vélos va entraîner le fait que les voitures feront plus attention. Les vélos sortiront plus si les voitures font plus attention et c'est ce démarrage-là qu'il faut. Ce n'est pas toujours facile mais c'est celui-là qu'il faut essayer de mettre en route dans l'esprit des gens. Il faudra quelques années pour que les choses évoluent, on est bien d'accord. Mesurer cela

ou vous donner des chiffres est très difficile, mais c'est en tout cas vers cela que l'on doit se décider et c'est cela que nous allons encourager.

Monsieur KARENZO – J'ai une petite question : je suppose que lorsque l'on va tracer les nouveaux SUL, on va en profiter pour refaire les anciens au niveau du traçage.

Monsieur MITRI – Justement le budget est prévu pour le marquage des pistes suggérées. C'est vraiment une sensibilisation de tous les utilisateurs qu'il peut y avoir ici un emplacement que le cycliste peut prendre. Néanmoins une voiture peut rouler dessus également. Ils vont être refaits dès que les conditions climatiques le permettent.

Monsieur KERGER – On a eu une belle présentation sur le centre urbain, merci Monsieur VINCENT, mais qu'en est-il des villages ? Est-ce qu'il existe de nombreux SUL dans les villages ? Est-ce qu'il est prévu un jour ou l'autre d'y arriver car il y a quand même de gros villages comme Frassem qui pourraient être intéressants.

Monsieur MITRI - Il y a déjà quelques SUL qui ont été étudiés, comme par exemple à Fouches et à Weyler, mais ce n'était pas encore vraiment l'objet de développer de manière attentive. On reste évidemment dans un village, surtout au centre où c'est une saturation plus raisonnable et moins dense, et les vélos doivent pouvoir circuler sur les voiries d'une manière paisible. Il est évident, à Fouches par exemple où il y a les sens uniques, qu'on peut prévoir dans l'avenir des SUL, mais il n'y en a pas beaucoup. Il y a deux ou trois sens uniques dans les villages.

Monsieur VINCENT - Il y en a un également à Stockem, si je ne me trompe pas, qui rejoint la nationale depuis la rue des Tilleuls.

Monsieur KERGER - J'ai encore une question plus spécifique pour la rue Nicolas Berger, parce que j'ai été voir un peu suite à cela. Si je descends la rue des Faubourgs et que je tourne, il y a quand même une situation, le feu rouge, deux voitures. Si une voiture veut descendre ou monter vers la rue des Faubourgs, j'ai vu que c'est une situation qui est mise en vert. Je me pose quand même l'une ou l'autre question pour le bas.

Monsieur VINCENT – Je m'y suis rendu personnellement le 18 janvier de 15h30 à 16h15, en pleine heure de sortie des écoles, et j'ai fait plusieurs fois le parcours que vous indiquez en venant de la rue de Bastogne et soit en tournant à droite ou soit en montant la rue de Bastogne et en tournant à gauche. A chaque fois en tournant, au moment de provoquer l'affrontement entre moi et deux voitures, ça s'est systématiquement bien passé il n'y a pas eu de problème Parce que quand le feu ici est vert, les voitures sont au rouge et sont à l'arrêt. Le cycliste va donc se mettre au niveau du passage pour piétons, il ne sait pas avancer donc il descend de son vélo, il fait 5-10 m sur le trottoir puis il se remet sur la voirie et ça passe tout seul.

Monsieur MITRI - C'est une des rues qui a posé beaucoup de discussions, que ce soit au niveau du Collège, de la police, de la Commission de mobilité mais il fallait vraiment faire un compromis pour permettre aux élèves de rejoindre le centre-ville, sans faire un grand tour, et en même temps garantir la sécurité. Ça veut dire qu'à un moment le cycliste va poser le pied, passer 10 m et ensuite continuer. D'ailleurs on avait pensé mettre la rue Nicolas Berger jusqu'à la rue de Diekirch, c'était aussi un risque donc on a préféré passer par la rue du Musée pour aller vers la rue des Faubourgs. C'est une rue qu'on évaluera aussi dans l'avenir, une fois que le marquage sera fait, que les panneaux seront mis parce qu'à 15 m de là il y a aussi un parking vélo pour l'école de l'ISMA. C'est effectivement quelque chose qu'il faut informer, évaluer et puis décider.

Monsieur EVEN – Je voudrais savoir si nous avons des statistiques du nombre de personnes roulant à vélo sur la ville d'Arlon?

Monsieur VINCENT - La seule statistique que l'on peut avoir, c'est approximativement 92 vélos qui se stationnent à la gare, donc le nombre d'Arlonais qui vont prendre le train à la gare pour aller, j'imagine à Luxembourg. C'est la seule statistique donc on peut disposer en l'absence de comptage vélo. On observe généralement quand il gèle en hiver 5 vélos qui sont tous les jours à la gare, et en été le parking vélo est plein à 100, 120 voire 150 %.

Monsieur EVEN – 150 % de quel chiffre?

Monsieur VINCENT - Si je me souviens bien, d'une vingtaine de places.

Monsieur EVEN - Je suis d'accord avec les cyclistes, mais nous faisons beaucoup de choses pour tout ça et ça va nous coûter très cher, lorsqu'on voit toutes les infrastructures que l'on met à disposition des cyclistes. Je ne suis pas plus pour les automobilistes que pour les cyclistes mais c'est vrai que si on fait quelque chose pour ne pas savoir le nombre de gens qui vont emprunter tout cela. Deuxièmement voir le nombre de personnes qui vont être blessées et tuées dans ces affaires-là, même si ça ne sera peut-être pas le cas ici. Mais il est vrai que l'on investit beaucoup pour peu de personnes.

Monsieur MITRI – C'est important de donner des statistiques quand on peut les avoir, car réellement il faut un délai. Mais on ne peut pas se baser sur le nombre de cycliste qui utilisent actuellement pour décider d'une politique de cycliste car il est communément admis, y compris par les législateurs, que plus on facilite l'utilisation de ce mode de transport, plus il va y avoir de cycliste. Je pense que tout le monde reconnaît qu'il y a une tendance un peu partout dans le pays et en Europe d'une augmentation du nombre de cycliste. D'ailleurs le sujet qui a été traité avant prouve un peu l'importance de faire une participation de tous les citoyens à l'effort d'une réduction de tout ce qui est consommateur d'énergie non-durable. Le mode cycliste est à favoriser d'abord pour la santé, pour rendre la planète plus durable et pour partager avec tous les citoyens.

Monsieur EVEN – Je ne suis pas médecin mais je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Monsieur le Bourgmestre nous a dit tantôt qu'il avait un vélo électrique, mais le jour où la batterie qu'il a sur son vélo électrique ne fonctionnera plus, que va-t-on faire avec cette batterie?

Monsieur MITRI – A ce moment-là, il pédalera.

Monsieur EVEN – Où va-t-on mettre cette batterie? C'est exactement la même chose quand on parle aujourd'hui des centrales nucléaires: s'il y a des millions de vélos, il y a des millions de batteries. Ce n'est pas bon pour l'environnement.

Monsieur MAGNUS – Juste deux choses pour répondre à votre question: premièrement au niveau des coûts ce sont quelques panneaux à mettre sur un sens unique, où l'on met un petit vélo, je ne sais pas combien doit coûter une plaque comme cela mais ça ne doit pas être très cher, et un peu de peinture par terre.

Monsieur EVEN - Vous savez quand même, Monsieur le Bourgmestre, que la peinture n'est pas bon marché. C'est de la peinture bien spécifique pour mettre sur les routes.

Monsieur MAGNUS - Ensuite, pour avoir un autre raisonnement que vous, lorsque vous demandez aux gens "pourquoi ne faites-vous pas du vélo?", quelle est leur réponse en général? Parce qu'à Arlon, ça monte et ça descend, et parce que c'est dangereux. Que devons-nous faire et comment devons-nous prendre le problème? On doit rendre les routes pour les cyclistes moins dangereuses. Comment va-t-

on les rendre moins dangereuses? En faisant éventuellement des tracés sur site propre, ce serait l'idéal et vous rencontrez cela dans la règle du pays du vélo aux Pays-bas, où vous avez partout des voiries sur site propre. Malheureusement dans une ville comme Arlon, dans le centre-ville, ce n'est pas tout à fait possible mais vous savez bien que nous le faisons, et que nous allons continuer à le faire dans les villages, parce que quand on refait des routes on va essayer de faire en sorte de sécuriser un peu plus le cycliste sur la voirie ou en dehors de la voirie. C'est un peu le serpent qui mange sa queue: si vous n'avez pas de voiries plus sécurisées, vous n'avez pas de cyclistes et si vous n'avez pas de cyclistes, les pouvoirs publics ne font pas de routes sécurisées. Se basant sur votre argument de dire que de toute manière il n'y a pas de cycliste donc on ne doit pas faire de routes sécurisées, on en sortira pas. On a pris la décision de continuer à investir sur des routes plus sécurisées pour les cyclistes, alors on fait ce qu'on peut, en espérant qu'il y en ait plus demain.

Monsieur VINCENT - Pour vous compléter, Monsieur MAGNUS, on s'est effectivement demandé pendant plusieurs années si c'était le nombre de cycliste qui incitait les pouvoirs communaux à faire des infrastructures ou le contraire. Des études ont été réalisées à ce sujet et ont très clairement montré que c'est d'abord l'infrastructure qui doit venir. Il n'y aura évidemment aucun cycliste au tout début, mais ensuite les cyclistes, attirés par ces infrastructures, auront envie de venir rouler à vélo dessus.

Madame CHAMPLUVIER – Je voulais dire qu'il fallait dissuader l'automobiliste à entrer dans le centre-ville d'Arlon parce que les centres villes sont très petits et déjà engorgés. Il suffit de se balader à 16h dans Arlon, c'est impossible de sortir à vélo car c'est beaucoup trop dangereux. J'avais un vélo en prêt pendant 15 jours et je devais regarder l'heure à laquelle j'allais sortir. Je peux vous dire que la tranche horaire où l'on peut circuler à vélo c'est entre 14h30 et 16h.

Monsieur MAGNUS - Pourtant je viens à la commune tous les jours à n'importe quelle heure.

Madame CHAMPLUVIER – On ne se sent pas en sécurité.

Monsieur MAGNUS - Il faut faire un peu attention.

Madame CHAMPLUVIER - Vu le nombre de voiture augmentant d'années en années, je pense qu'il y a une réflexion à faire à ce sujet-là.

Monsieur MAGNUS - Donc, sur site propre, c'est l'idéal.

Madame CHAMPLUVIER - Oui mais il faut limiter l'accès des voitures au centre-ville, beaucoup de villes le font.

Monsieur MAGNUS – On ne va pas limiter l'accès à un centre-ville comme Arlon. On va quand même construire un parking, il faut bien y mettre des voitures.

Madame CHAMPLUVIER - Est-ce que le parking est vraiment nécessaire, dans l'optique future de diminuer les voitures?

Monsieur VINCENT - Un autre élément de réponse peut être le fait qu'en ville, du moins ça a été observé à Bruxelles donc il y a une différence de taille mais ça reste néanmoins une ville, 30 % voire plus du trafic automobile à Bruxelles est généré par les véhicules qui cherchent une place de parking. À Arlon, nous avons un projet 'smart parking' qui a pour objectif, depuis les entrées de ville, de dire aux automobilistes "allez à gauche car il y a un parking où 150 places sont disponibles", "n'allez pas à droite parce que le parking là-bas est complet". Ça va donc réduire ce trafic d'autant en centre-ville, moins de voitures en centre-ville donc plus de sécurité pour les cyclistes.

Madame CHAMPLUVIER – Quand les enfants vont chercher ou conduire leur enfant à l'école en voiture, il faut essayer d'un peu changer ses habitudes et faire un effort pour trouver d'autres modes de déplacement.

Madame BLEROT – Est-ce qu'il est envisagé ou envisageable de mettre tous les SUL en rouge? Je voulais aussi demander, parce que les deux présentations sont magnifiques, si c'est possible de les rendre accessibles aux citoyens en les mettant sur la plateforme internet?

Monsieur MITRI - Comme nous l'avons dit, dès qu'ils sont acceptés par le Conseil communal aujourd'hui et par la Région wallonne, qui renouvèle son approbation, ils seront à ce moment-là à disposition des Conseillers et des citoyens par nos moyens, que ce soit le site ou le "Vivre à Arlon", et développer au fur et à mesure pour rappeler l'information, par exemple des quizz sur la mobilité. Ce sont des moyens qui doivent être récurrents pour permettre aux gens de se dire qu'il faut partager l'espace, qu'ils ne sont pas seuls en voiture, que lorsqu'ils voient un cycliste il est normal qu'il soit sur la voirie, qu'ils lui cèdent la place, etc. Le cycliste ne doit pas considérer la voiture comme une ennemie mais il doit à ce moment-là la respecter aussi, s'il doit s'arrêter il s'arrête et ne doit pas passer sur le trottoir. Ce sont des informations qui doivent être répétées jusqu'à ce qu'on augmente petit à petit.

Madame BLEROT – Est-ce qu'ils seront en rouge?

Monsieur VINCENT – Par rapport au marquage cycliste, je serais d'avis de mettre dans la majorité des rues des marquages comme vous voyez ici, avec les chevrons simplement pour informer l'automobiliste qu'il y a un cycliste qui peut arriver à contre-sens. On peut effectivement mettre en rouge mais le fait est que la couleur va attirer l'attention de l'automobiliste sur un point d'attention, un danger. Si on met cette couleur-là dans toutes les rues on va perdre au final l'effet d'attirer l'attention sur un danger. Je serais plutôt favorable de mettre cette couleur, qu'elle soit rouge ou verte, aux endroits les plus critiques pour attirer efficacement l'attention des automobilistes, et de mettre des chevrons comme ceci dans les autres rues.

Monsieur KIAME – Je veux revenir sur tout ce qui s'est dit. Tout ce qui se développe pour les cyclistes est très important, pour plusieurs raisons: premièrement, si on veut favoriser la mobilité douce pour les étudiants et les enfants, il faut qu'il y ait un endroit sûr où demain je mettrai mon enfant sur un vélo. S'il y a un marquage au sol les véhicules feront plus attention et ils savent qu'il y a un circuit de vélo qui passe ici. Comme l'a dit le Bourgmestre, si je vois passer tous les jours 5 vélos par ici, je ferais plus attention. Deuxièmement le vélo, c'est la santé. Les gens qui font du vélo n'ont pas les artères qui se bouchent, ils ont une bonne santé et vivent jusque 90-95 ans. Troisièmement il y a beaucoup de cyclistes à Arlon, il suffit de voir le nombre de club de vélos qu'il y a entre Arlon et Weyler.

Monsieur TRIFFAUX - Nous avons voté les SUL en 2015, je suis content qu'on fasse un peu le bilan de cela. Aujourd'hui c'est une extension considérable des SUL que l'on nous propose et ça va très certainement changer le paysage arlonais. Il y a des choses intéressantes mais il y a des choses problématiques, et je crois qu'il faut essayer de rester dans le raisonnable. Quand nos inspecteurs de police qui ont en charge la circulation routière tirent la sonnette d'alarme en disant "nous remettons un avis défavorable sur le bas de la rue Nicolas Berger parce que le cycliste qui va tourner va se retrouver confronter à deux voitures éventuellement de front puisqu'il y a deux bandes et qu'il ne saura pas avancer". J'entends bien que Monsieur KERGER a le même souci, j'entends la réponse de Monsieur MITRI qui dit "le cycliste devra descendre du vélo et monter sur le trottoir", mais le règlement qu'on nous demande de voter ce soir est bien un SUL jusqu'au carrefour avec la rue de Bastogne. Donc légalement ce SUL va exister mais, concrètement sur le terrain, le cycliste ne saura pas tourner. Je pense que l'avis de la police était très pertinent pour le bas de la rue Nicolas Berger. Il

y a un autre tronçon où la police dit que c'est problématique parce que c'est dangereux et qu'il ne faut pas le faire, c'est la rue de Diekirch qui est comprise entre le carrefour de la rue de Frassem et la rue de la Caserne. Les voitures sont garées en épi, on sait qu'un automobiliste qui entame sa marche arrière pour sortir du parking en épi est concentré sur la manœuvre qu'il veut effectuer, et il risque d'y avoir un cycliste qui dévale la rue à endroit où il ne s'y attend pas, et risque de le faucher. Donc la police dit de ne pas le faire là. J'entends qu'on a fait venir un fonctionnaire de Namur ou de Bruxelles, je ne sais pas, pendant quelques heures et qu'il a dit qu'il n'y avait pas de problème à ces endroits-là. Moi, je fais davantage confiance à nos inspecteurs de police qui connaissent bien le terrain à Arlon, et je vous demande pour ces deux cas-là de ne pas faire de SUL, parce que je pense que c'est dangereux. On dit que persister, c'est diabolique mais ici, persister pourrait vraiment être grave et peut-être mortel pour des cyclistes. Il y a donc deux cas qui, je pense, doivent être retirés de la liste ici. Pour ce qui est de la rue de Diekirch, la rue est effectivement en forte pente. En tant que cycliste, je peux vous assurer que lorsqu'on prend une rue en SUL on fait particulièrement attention aux voitures qui sont stationnées, on regarde lorsque les feux arrière de la voiture sont allumés car ça signifie que la voiture va manœuvrer et que, dans ce cas-là, on s'arrête et on fait un petit 'coucou' à l'automobiliste jusqu'à ce qu'il nous ait vu pour pouvoir passer. Ça c'est une première chose pour la rue de Diekirch. Pour ce qui est de la rue Nicolas Berger, en soi, arriver avec deux voitures en face qui sont arrêtées, ce n'est pas dangereux vu que les voitures sont arrêtées. Si mettre pied à terre n'est pas dangereux, faire 5m ou 10m sur le trottoir ne l'est pas non plus, donc le danger à ce carrefour-là n'existe pas.

Monsieur TRIFFAUX - Il n'y aura pas de SUL dans ce cas-là puisque le cycliste doit descendre de son vélo et prendre le trottoir, et que matériellement parlant il ne sait pas rentrer dans la rue Nicolas Berger?!

Monsieur VINCENT – Entre 15h30 et 16h15. En dehors de ces heures-là, il est extrêmement rare quand il y a deux voitures qui arrivent de front.

Monsieur TRIFFAUX - Écoutez, Monsieur, on est en train de voter un texte législatif ici. Il y a un règlement et il va devoir coller avec la réalité sur le terrain. Ce que vous dites, entre 15h30 et 16h15, permettez-moi de vous dire que par rapport à la loi je n'y crois pas.

Monsieur MITRI - Comme je l'ai déjà dit, cette question a été débattue par les différents intervenants, et l'élément qui a été prédominant pour décider a été de savoir si la sécurité des cyclistes était remise en question à la rue Nicolas Berger. Comme on vient de l'entendre, elle n'y est pas. La seule chose, est-ce que la définition du SUL est acceptée à ce moment-là? Ça c'est partout parce que la philosophie du SUL ne veut pas dire que le cycliste doit tout le temps être à vélo. Le cycliste peut s'arrêter à n'importe quel moment, donc s'il voit une voiture et qu'il juge qu'il doit s'arrêter il met le pied. À ce moment-là sa sécurité n'est pas en jeu. Même chose dans la rue de Diekirch, je la prends régulièrement et la visibilité du cycliste, par rapport à tout ce qui bouge quand il prend cette rue, il voit la voiture se déplacer et c'est lui qui s'arrête pour la laisser passer.

Monsieur TRIFFAUX - Comment se fait-il que vous n'avez pas convaincu notre police?

Monsieur MITRI - En fait la police fait partie de notre commission de mobilité et l'avis de la police est défavorable. D'ailleurs en 2015, l'avis de la police pour cette même rue était favorable. Lorsque nous avons voté au Conseil communal, ces mêmes rues étaient dedans. Et nous l'avions voté. C'est vrai que l'expérience de la police peut être différente du nôtre, avec tout le respect que l'on peut avoir, mais le fonctionnaire délégué de la Région wallonne qui a la responsabilité réelle d'appliquer la circulaire ministérielle, nous devons nous référer à lui car il a aussi pris en considération l'avis de la police, et pour la question du vote législatif, et à ce moment-là il doit donner son avis in fine. Toute la question et la dynamique de la discussion étaient d'abord d'être sûr que les cyclistes ne soient pas

en insécurité dans ce qu'on lui a mis, et après évidemment évaluer. C'est pour cela qu'il était hors de question de maintenir la partie terminale de la rue Nicolas Berger, parce que le danger est qu'elle est en pente montante et il n'y a pas de visibilité, donc on le fait passer par la rue du Musée. Et on ne met pas la sécurité en bas, même chose pour la rue de Diekirch.

Monsieur TRIFFAUX - Je demande au Conseil communal de tenir compte de l'avis de la police sur ces deux points-là, de leur dangerosité et de ne pas voter ces deux endroits-là.

Monsieur VINCENT - Je tiens à signaler que le sentiment d'insécurité est, comme je le dis, un sentiment et donc quelque chose de très subjectif, et si Monsieur MITRI a dit qu'il y a quelques années la police avait donné un avis positif et que maintenant elle donne un avis négatif, c'est peut-être simplement parce que ce sont des agents différents. On a Madame au premier rang qui disait qu'elle ne se sentait pas à l'aise en circulant à vélo.

Monsieur TRIFFAUX – C'est maintenant qu'on le vote, et l'avis de la police est de maintenant.

Monsieur VINCENT - Maintenant, vous avez également l'avis de la commission de mobilité qui est composé de très nombreux cyclistes qui rend un avis positif.

Monsieur TRIFFAUX – Chacun son avis. Nous avons déjà perdu des cyclistes à Arlon qui ont été tués, pas à cause de SUL, mais je crois que si le nombre de cyclistes augmente, on doit en tenir compte aussi. C'est un objectif à atteindre, très bien, mais n'allons pas dans le déraisonnable.

Monsieur MITRI - On n'ira pas dans le déraisonnable mais on évaluera certainement, en concertation avec les écoles et non par rapport aux accidents. Je pense que nous n'avons vu à aucun moment la mise en insécurité du cycliste à ces deux points.

Monsieur TRIFFAUX - Mais un cycliste qui arrive en face d'une voiture qui est à l'arrêt, je veux bien qu'il ne soit pas en insécurité immédiate mais reconnaissez que c'est quand même curieux qu'il doive s'arrêter parce qu'il n'y a pas de passage pour lui, qu'il doive descendre du vélo et prendre le trottoir, alors que légalement il y a un SUL à cet endroit-là. Il y a quelque chose qui ne va pas. Il n'y a pas la place pour la faire, et vous la faites quand même et vous ne saurez même pas la tracer à cet endroit-là. Excusez-moi mais c'est loufoque!

Monsieur MAGNUS - Ce qui est dommage, si on ne prend pas la rue Nicolas Berger, c'est que les enfants de l'ISMA, qui viennent par la petite cour qui est un peu plus loin, ne savent pas prendre le SUL pour remonter. C'est pour ça que je peux comprendre que l'entrée est un peu problématique mais ce sont tous ces enfants de l'ISMA qui remontent qui ne savent à ce moment-là pas prendre le SUL, et que s'ils veulent remonter en haut de la ville ils doivent repartir par l'autre côté.

Monsieur MITRI - Maintenant ils prennent le trottoir, qu'il y ait SUL ou non, donc on les met en insécurité supplémentaire. Est-ce que c'est simplement pour nous protéger par rapport à ce qu'on dit, ou bien est-ce qu'on se dit "de toute façon les jeunes et les cyclistes se mettront en insécurité parce que c'est un endroit où ils vont le prendre". Celui qui sort de l'ISMA ne va pas faire le tour, il va le prendre qu'il y ait SUL ou non. À ce moment-là nous ne prenons pas les devants, nous autres, pour leur assurer une sécurité maximale.

Monsieur BALON – Vu que ce qui pose problème ce sont les derniers mètres de la rue Nicolas Berger, et que les étudiants partent du parking, pourquoi ne pas commencer le SUL au niveau du parking de l'ISMA, et empêcher cette montée qui de fait n'est pas possible? Concernant la rue de Diekirch, j'y habite donc je vois très bien le SUL et Monsieur MITRI a quand même raison, la visibilité du cycliste est telle que l'on voit les voitures sortir et que le danger est visible.

Monsieur MITRI - À ce moment-là nous ne voulions pas non plus supprimer des places de parking et les mettre en longitudinal. C'est une des solutions que nous n'avons pas vue, même en discussion avec la spécialiste qui est là depuis au moins 15 ans, qui fait le tour de la Wallonie partout pour étudier ces problèmes, et le Fonctionnaire délégué qui a pour rôle la responsabilité.

Monsieur TRIFFAUX - La solution pour moi n'est pas de supprimer des places de parking, en épi à la rue de Diekirch. Ce n'est pas ça la solution pour moi, Monsieur MITRI. La solution est que le cycliste qui est un peu plus haut, qui sort d'une maison à la rue de Diekirch un peu plus haut puisse éventuellement faire le tour par l'hyper-centre, par le quartier Saint-Donat, pour finalement descendre par la rue de Frassem. C'est ça la solution pour prendre la direction de Guirsch, mais ce n'est pas descendre le haut de la rue de Diekirch, contre l'avis de la police.

Monsieur MITRI – Si on veut faciliter la piste pour un cycliste, c'est par là qu'il doit descendre. S'il est en insécurité, il faut évidemment arrêter, mais s'il ne l'est pas, il faut lui permettre, comme le législateur a dit. Dans le texte de la loi, toutes les rues doivent être mises en SUL, si les conditions le permettent et si on peut les aménager pour les cyclistes. Évidemment nous n'allons pas jusque-là, car nous privilégions d'abord la sécurité du cycliste.

Monsieur MAGNUS – Est-ce que le système de vote fonctionne? Je propose que l'on fasse deux votes séparés, un pour la rue Nicolas Berger et un pour les autres.

Monsieur LAMBERT - Pour la rue de Diekirch, ça m'incommode moins. Par contre la rue Nicolas Berger, je crois que la remarque de Monsieur TRIFFAUX est tout à fait pertinente. Comme c'est aux heures d'école, est-ce que ça concerne principalement les élèves de l'ISMA? Tout le monde ira dans le même sens, que ce soit un piéton ou un vélo. Est-ce qu'on ne pourrait pas choisir le trottoir, qu'il fasse office de SUL puisque tout le monde aille dans le même sens, et à ce moment-là les vélos qui vont faire un ou deux kilomètres s'accommodent des 50 mètres en allant moins vite?

Monsieur MITRI - Ça veut dire que les vélos prennent le trottoir?

Monsieur LAMBERT - Ils prennent le trottoir puisque tout le monde va dans le même sens. Ils remontent la rue Nicolas Berger quand ils rentrent à l'école et ils la redescendent quand ils sortent de l'école. Les piétons vont dans le même sens.

Monsieur MITRI - C'est ce qu'ils feraient.

Monsieur LAMBERT - Donc ça serait sur la route.

Monsieur KIAME – Quand on sort de la rue François Boudart qui est juste en face de l'ISMA, on peut tourner à gauche ou à droite. Pourquoi est-ce la rue Nicolas Berger ne devient pas à une seule voiture qui arrive au bout de la rue, et le problème est réglé?

Monsieur VINCENT - Le carrefour à feux est géré par la Région wallonne, et pour une question de trafic, il y a en-dessous des deux files de voitures une boucle magnétique qui détecte déjà si la voiture veut aller à droite ou à gauche. Donc ça arrête le feu sur la rue de Bastogne, les deux feux si la voiture veut aller à gauche et un seul feu si la voiture veut aller à droite, afin de fluidifier le trafic à la rue Nicolas Berger.

Monsieur MAGNUS - Puisqu'il y a des avis différents dans tous les groupes, nous allons prendre la rue Nicolas Berger. Oui ou non pour la rue Nicolas Berger en SUL? 19 oui, 4 abstentions et 6 non.

La rue Nicolas Berger sera donc en SUL. Pour les autres points, est-ce que vous êtes d'accord avec le plan tel qu'il est proposé ? 25 oui, 3 abstentions et 1 non.

Le Conseil communal décide :

Décide par 25 voix pour , 3 abstentions (M J-M. TRIFFAUX, Mme M. NEUBERG, Melle P. SCHMIT) et 1 voix contre (M A. EVEN)

Article 1er: il est interdit à tout conducteur de circuler sur les voies ci-après, dans le sens et sur le tronçon indiqués en regard de chacune d'elles, sauf pour les cyclistes;

Rue des cerisiers: de son carrefour avec la rue Michel Hamélius vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Sonnetty; amorce de piste cyclable en entrée et sortie;

Rue floral: de son carrefour avec la rue Sonnetty vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Michel Hamélius; amorce de piste cyclable en entrée et sortie;

Rue Busleyden: de son carrefour avec la rue Michel Hamélius vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Godefroid Kurth; amorce de piste cyclable en entrée et sortie;

Petite rue des ateliers: de son carrefour avec la rue des thermes romains vers et jusqu'à son carrefour avec l'avenue Victor Tesch; B1

Rue des thermes romains: de son carrefour avec la petite rue des ateliers vers et jusqu'à son carrefour avec l'avenue Victor Tesch, la petite bretelle faisant la fonction entre la rue des thermes romains et l'avenue Victor Tesch étant comprise; B1

Place des chasseurs ardennais: de son carrefour avec la rue Paul Reuter vers et jusqu'à son carrefour avec la rue du marquisat;

Rue du marquisat: de son carrefour avec la rue de la caserne vers et jusqu'à son carrefour avec la rue des capucins;

Rue des carmes: de son carrefour avec la rue du marquisat vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Paul Reuter;

Rue du bastion: de son carrefour avec la rue du marquisat vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Ermesinde;

Rue Ermesinde: de son carrefour avec la rue du marquisat vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de la caserne;

Rue des remparts: de son carrefour avec la rue Ermesinde vers et jusqu'à son carrefour avec la Place Didier;

Rue de la porte neuve: de son carrefour avec la rue de la vierge noire vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Ermesinde; et de son carrefour avec la rue de la vierge noire vers et jusqu'à son carrefour avec la rue des capucins;

Rue Jean l'Aveugle: de son carrefour avec la rue des capucins vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de la vierge noire;

Rue de la vierge noire: de son carrefour avec la rue Saint Donat vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de la porte neuve;

Rue Saint Donat: de son carrefour avec la rue des capucins vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de la vierge noire; et de son carrefour avec la rue du bastion vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de la vierge noire;

Rue des capucins: de son carrefour avec la rue du marquisat vers et jusqu'à son carrefour avec la Place du docteur Hollenfeltz;

Place Didier: de son carrefour avec la rue de Diekirch vers et jusqu'à son carrefour avec la Place du docteur Hollenfeltz;

Place du docteur Hollenfeltz: de son carrefour avec la Place Didier vers et jusqu'à son carrefour avec le Marché aux légumes;

Marché aux légumes: de son carrefour avec la Place du docteur Hollenfeltz vers et jusqu'à son

carrefour avec la rue des faubourgs;

Grand rue: de son carrefour avec le Marché aux légumes vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Paul Reuter;

Rue Etienne Lenoir: de son carrefour avec la rue de la poste vers et jusqu'à son carrefour avec la Grand rue;

Rue Léopold: de son carrefour avec la Place Léopold vers et jusqu'à son carrefour avec la Grand rue;

Place Léopold: sur son tronçon de voirie longeant l'immeuble n°1, Place Léopold vers et jusqu'à son carrefour avec le square Albert 1er;

Passage du Nord: de son carrefour avec la rue du 25 août vers et jusqu'à son carrefour avec la rue du Palais de Justice;

Rue du 25 août: de son carrefour avec la Place Léopold vers et jusqu'à son carrefour avec la rue des martyrs;

Rue des martyrs: de son carrefour avec la rue Léon Castilhon vers et jusqu'à son carrefour avec la rue des faubourgs;

Square Albert: de son carrefour avec la rue du 25 août vers et jusqu'à son carrefour avec l'avenue Jean-Baptiste Nothomb;

Rue du transept: de son carrefour avec la rue Jean Koch vers et jusqu'à son second carrefour avec le square Albert 1er;

Rue du gazomètre: de son carrefour avec la rue Léon Castilhon vers la Place des fusillés, jusqu'au carrefour situé à hauteur du numéro 14 de la rue du gazomètre;

Rue de Diekirch: de son carrefour avec la rue de la caserne vers et jusqu'à son carrefour avec la rue de Frassem;

Rue du musée: de son carrefour avec la rue Nicolas Berger vers la rue du gymnase, jusqu'au numéro 12 de la rue du musée;

Rue François Boudart: de son carrefour avec la rue de Bastogne vers et jusqu'à son carrefour avec la rue Sainte-Croix;

Rue des glycines: de son carrefour avec la rue Sainte-Croix vers la rue des genêts, jusqu'au numéro 2 de la rue des glycines.

Décide par 19 voix pour , 4 abstentions (M.H.MANIGART, M P.KIAME, M O.WALTZING, M Ph.LANDRAIN,) et 6 voix contre (M A.EVEN, M J-M.TRIFFAUX, Mme M.NEUBERG, M.M.LAQLII,Mme M DE GREEF, Melle P.SCHMIT)

Rue Nicolas Berger: de son carrefour avec la rue de Bastogne, vers et jusqu'à son carrefour avec la rue du musée;

La mesure est matérialisée par le signal C1 complété par le panneau additionnel de type M2 ainsi que le signal F19 complété par le panneau additionnel de type M4.

5. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur MAGNUS – Monsieur SAINLEZ a envoyé différentes remarques au Directeur général qui les consignera.

Madame NEUBERG – J'ai été malheureusement oubliée dans les présents du Conseil communal, alors que je prends déjà la parole au point 2. J'aimerais que l'on rectifie et qu'on me note bien présente parce que j'étais là dès le début du Conseil.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du 15 janvier 2019.

6. ADMINISTRATION GENERALE Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

Le 07 janvier 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Marché aux Légumes, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 09.01.2019 de 10h30 à 15h00, et du 12.01.2019 à 18h00 au 13.01.2019 à 22h00, et si nécessaire en date du 14.01.2019 de 10h30 à 15h00.

Le 07 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon au niveau du n° 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 08.01.2019 de 08h00 au 09.01.2019 à 17h00.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. REVEMONT Fabian, rue Jules Verne, 11 à 54860 Haucourt-Moulaine en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M.LAMBERT Eric, rue des Courtils, 89 à 6730 Lahage, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Mme Laurence HAAS, rue des Quatre-Vents, 31 à 6700 Arlon, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. VOTRON Didier, rue de la Cova, 5 à 6700 Arlon, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. GILLET Christophe, rue Albert 1^{er}, 92 à 6780 Wolkrange, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M.NAGY Alex, Le Paquis, 2 à 6810 Chiny, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. SABUS Fabrice, avenue de Mersch, 31 à 6700 Arlon, en date du 08 janvier 2019 au 31

décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Mme LAMBERT Mélissa, rue du Maitrank, 16 à 6700 Arlon, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 08 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Marc VALENNE, rue du Peiffeschof, 113 à 6700 Arlon, en date du 08 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 30-32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 10.01.2019 à 07h30 au 31.01.2019 à 17h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 08 janvier 2019 à 07h00 au 31 janvier 2019 à 20h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Seymerich, en face du n°35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 09.01.2019 à 07h30 au 12.01.2019 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Sesselich, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 19.01.2019 de 07h00 au 12.01.2019 à 18h00, en date du 01.02.2019 de 07h00 au 02.02.2019 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve en face du n° 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de chauffage, en date du 09 janvier 2019 à 07h00 au 10 janvier 2019 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1^{er} à Arlon, rue Jean Koch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de l'église de Saint-Martin, en date du 01.02.2019 à 07h30 au 30.04.2019 à 18h30.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marquisat, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 08 janvier 2019 à 07h00 au 31 janvier 2019 à 20h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09 janvier 2019 de 08h00 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture, en date du 09 janvier 2019 de 07h00 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 18.01.2018 de 07h30 à 12h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Toernich, 132 à Arlon, en

raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 29 janvier 2019 à 07h00 au 31.01.2019 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, 121 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21 février 2019 de 08h00 à 18h00 et du 22 février 2019 de 08h00 à 12h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Croix-du-Feu, rue du Vélodrome, chemin de Weyler, rue de Schoppach, avenue du Bois d'Arlon, rue des Bruyères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 10 janvier 2019 à 08h00 au 10 mars 2019 à 18h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 à 10h00 au 28.01.2019 à 10h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 18.01.2019 de 09h00 à 15h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 14 janvier 2019 de 07h00 à 22h00.

Le 10 janvier 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 de 09h00 à 14h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bastogne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 14 janvier 2019 à 07h00 au 16.01.2019 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 14.01.2019 de 08h00 à 16h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules, à la rue Sonnetty au niveau du n°58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.01.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Gazomètre au niveau du n°31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.01.2019 de 12h00 à 20h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de Waltzing et à l'avenue de Mersch à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de construction d'immeuble, en date du 14 janvier 2019 à 07h00 au 08.02.2019 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Netzer au niveau du n° 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 14.01.2019 à 07h00 au 15.01.2019 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue d'Eischen, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du

14.01.2019 à 08h00 au 15.01.2019 à 17h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la N82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 14.01.2019 à 16h00 au 15.01.2019 à 21h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Thermes Romains, 55b à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 14.01.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

Le 14 octobre 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien parc à conteneurs, rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sol, en date du 24.01.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch du n°37 et au n°47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 15.01.2019 de 08h00 à 16h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Numa Ensich Tesch, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.01.2019 à 08h00 au 31.01.2019 à 17h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien parc à conteneurs, rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sol, en date du 24.01.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Longwy, 310 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 15.01.2019 à 08h00 au 16.01.2019 à 16h00.

Le 14 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Léon Castilhon, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12.01.2019 de 09h00 à 18h00.

Le 15 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de Diekirch, 607 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE, en date du 21.01.2019 à 07h00 au 25.01.2019 à 18h00.

Le 15 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 15.01.2019 à 08h00 au 21.01.2019 à 18h00.

Le 17 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place des Chasseurs Ardennais (côté académie de musique) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 18.01.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 17 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Place des Chasseurs Ardennais (côté académie de musique) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 18.01.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 17 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Poste au niveau du n°17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.02.2019 de 07h00 à 20h00.

Le 17 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules à la rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage et d'une grue, en date du 01.02.2019 à 08h00 au 15.02.2019 à 17h00.

Le 17 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Donat, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de velux, en date du 18.01.2019 de 07h30 à 19h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Schalbert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de terrassement des deux sites de bulles à verre enterrés, en date du 21.01.2019 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 99 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 21.01.2019 à 15h00 au 22.01.2019 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de container, en date du 21.01.2019 à 07h00 au 25.01.2019 à 18h00, excepté le jeudi car jour de marché.

Le 22 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à divers endroits et de façon ponctuelle sur le Domaine de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'interventions sur collecteurs : entretien et maintenant des déversoirs d'orage, des stations de pompage et des installations électriques attenantes, interventions sur égouttage : visites de vérification de tracé, levés topographiques, échantillonnages, interventions en bord de rivière : échantillonnages. en date du 22 janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Scheuer, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 23.01.2019 à 06h30 au 24.01.2019 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Belle-Vue, 70 à Arlon, en date du 21.01.2019 à 07h00 au 25.01.2019 à 18h00 (ouverture en accotement), et rue Zénobe Gramme, 12 à Arlon, du 29.01.2019 à 07h00 au 31.01.2019 à 18h00 (ouverture en accotement et voirie), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Général Molitor au niveau du n°3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de châssis, en date du 28.01.2019 à 07h30 au 29.01.2019 à 17h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules, à la rue Friddericht, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'une habitation – forage en voirie et une tranchée en trottoir, en date du 12.02.2019 à 08h00 au 28.02.2019 à 17h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules au Chemin de Glissisbourg, 18a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE (ouverture en accotement), en date du 31.01.2019 à 07h00 au 06.02.2019 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg au niveau du n°27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 à 08h00 au 27.01.2019 à 20h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Wäschbour, 40/11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 25.01.2019 de 08h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, en face du n° 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 de 08h00 à 20h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Sesselich, au niveau du n° 194 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.02.2019 de 08h00 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 de 08h30 à 18h30.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, du n° 42 au n°46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.03.2019 à 08h00 au 03.03.2019 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue François Boudart, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.01.2019 à 08h00 au 26.01.2019 à 20h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.01.2019 à 09h00 au 02.02.2019 à 18h00.

Le 22 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Patton, 95 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 23.01.2019 à 09h00 au 16h00.

Le 23 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Nicolas Berger du n° 42 au n° 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 25.01.2019 de 06h00 à 18h00.

Le 23 janvier 2019 : réglementant la circulation des piétons à l'avenue de la Gare, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 23.01.2019 à 08h00 au 29.03.2019 à 16h30.

Le 23 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Marché au Beurre à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.02.2019 de 08h00 à 12h00.

Le 23 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 23.01.2019 à 08h00 au 01.02.2019 à 17h00.

Le 23 janvier 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture et placement d'une grue, en date du 04.03.2019 à 07h30 au 29.03.2019 à 16h30.

Le 25 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er}, N°1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de contrôle de lignes, en date du 04 février 2019 de 07h00 à 14h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Vercingétorix (rénovation de la cabine haute tension) à Arlon, du 04.02.2019 à 07h00 au 10.02.2019 à 17h00, fouilles en trottoir, rue du Beau Site à Arlon, du 06.02.2019 à 07h00 au 15.02.2019 à 17h00 (fouilles en trottoir), Chemin de Weyler, 62 à Arlon, du 04.02.2019 à 07h00 au 12.02.2019 à 17h00 – traversée de voirie, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour Ores.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'ancien parc à conteneurs, rue de l'Hydrion à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sol, en date du 15.02.2019 de 07h00 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de l'Hydrion, 121 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08.02.2019 à 08h00 au 09.02.2019 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de la Biff à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles en trottoir pour Ores, en date du 07 janvier 2019 à 07h00 au 19.02.2019 à 17h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue d'Arlon, 41 à Arlon, du 04.02.2019 à 07h00 au 08.03.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau pour la SWDE (ouverture en accotement).

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à Neiewee 1NC à Arlon, en date du 21.01.2019 à 08h00 au 25.01.2019 à 18h00, rue d'Eischen, 3 à Arlon, en date du 11.02.2019 à 08h00 au 15.02.2019 à 18h00, rue de la Gendarmerie, 34B à Arlon, en date du 11.02.2019 à 08h00 au 15.02.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique ORES.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Platinerie, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique ORES, en date du 11.02.2019 à 08h00 au 15.02.2019 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules Drève des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour Proximus, en date du 29.01.2019 à 07h00 au 29.03.2019 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant la circulation des véhicules à la route d'Arlon, 5 et Neiewee 1NC à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores, en date du 11.02.2019 à 08h00 au 15.02.2019 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Schoppach, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 18.02.2019 de 09h00 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 09.02.2019 de 09h00 à 16h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand-Rue, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.01.2019 à 14h00 au 26.01.2019 à 22h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Longwy, 114 boîte

2a à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05.02.2019 à 12h00 au 05.02.2019 à 18h00.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 23.01.2019 à 08h00 au 01.02.2019 à 17h00, sauf les weekends.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Etienne Lenoir, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 30.01.2019 à 08h00 au 01.02.2019 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux.

Le 31 janvier 2019 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.01.2019 de 08h00 à 17h00.

Le 05 février 2019 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons, et le stationnement des véhicules rue de Seymerich 35 à Arlon, en date du 01/02/2019 à 08h00 au 15/02/2019 à 17h00, sauf weekends.

Le 05 février 2019 : Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison en date du 04/02/2019 de 08h00 à 17h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon en vue d'assurer le bon déroulement d'une réunion organisée par le Gouverneur de la Province de Luxembourg le 12/02/2019 de 09h00 à 17h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Etienne Lenoir au niveau du n°17 et grand-rue à 6700 Arlon, du 04/02/2019 à 07h00 au 08/02/2019 à 17h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Sainte-Croix 8 et rue des Deux Luxembourg 48 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 05/03/2019 de 08h00 à 18h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon 23 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 19/02/2019 de 07h00 à 19h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Place au niveau du n°5 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 05 février 2019 de 13h00 à 15h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth au niveau du n°81-87 à 6700 Arlon en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 09/02/2019 de 08h00 à 16h00.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons, rue Saint-Hubert (église de Fouches) à Arlon, en vue d'assurer la protection des piétons et des véhicules, en date du 01/02/2018 à 08h00 jusqu'au 28/02/2019.

Le 05 février 2019 : réglementant la circulation des véhicules chemin de la Rentertkapell n°48 lot 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau pour la SWDE – ouverture en accotement, en date du 13/02/2019 à 07h30 jusqu'au 19/02/2019 à 16h30.

Le 05 février 2019 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules grand-rue 9 à Arlon,

en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02/02/2019 de 09h00 à 13h00.

Le 05 février 2019 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Papeterie à 6700 Arlon en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un camion – grue, le 07/02/2019 de 07h00 à 17h00.

Le 5 février 2019 : réglementant la circulation des véhicules sur le domaine de la Ville d'Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien éclairage et signalisation lumineuse. Entretien de l'éclairage public et signalisation lumineuse avec le balisage suivant les planches de signalisation définies dans Qualiroutes (6^e catégorie mobile) – Réparations diverses de durée réduite : poteau accidenté – petits travaux – réparation de câbles haute tension ou fuites de gaz avec balisage suivant : 3^eme catégorie (2 à 3 jours), 5^e catégorie : durée chantier (1 jour max.), 6^e catégorie (moins de deux heures). En date du 01/02/2019 à 07h00 jusqu'au 01/02/2020 à 17h00.

Le 05 février 2019 : réglementant la circulation des véhicules chemin de Messancy à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux télécom – pose de tuyaux, en date du 06/02/2019 à 07h00 au 01/04/2019 à 18h00.

Le 05 février 2019 : réglementant la circulation dans diverses artères de Fouches à Arlon, en raison du bon déroulement de l'allure Libre 2019, en date du dimanche 17 février 2019 de 07h00 à 16h00.

Le 08 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules sur une partie de N4 à hauteur (entrée du Camping route de Bastogne) jusqu'au croisement N4 (rue Georges Pratt) à Arlon, en vue de la bonne organisation d'un évènement, en date du 22 février 2019 de 14h30 jusqu'à fin de la manifestation (plous ou moins 24h00).

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach 47 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 18/02/2019 de 09h00 à 17h00.

Le 12 février 2019 : Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement de travaux pour Ores:

- Rue Vercingétorix (rénovation de la cabine haute tension) à hauteur d'Arlon du 04/02/2019 à 07h00 au 10/02/2019 à 17h00 – fouilles en trottoir.
- Rue du Beau Site à Arlon du 06/02/2019 à 07h00 au 15/02/2019 à 17h00 – fouilles en trottoir.
- Rue des Cerisiers 14 à 6700 Arlon du 07/02/2019 à 07h00 au 19/02/2019 à 17h00 – fouilles en trottoir.
- Chemin de Weyler, 62 à Arlon du 18/02/2019 à 07h00 au 28/02/2019 à 17h00 – traversée en voirie.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Paul Reuter 43 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement en date du 15/02/2019 de 08h00 à 20h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordements en eau (SWDE) – ouverture en accotement :

- Rue du Val Vert 28 à Arlon, en date du 18/02/2019 à 07h00 au 22/02/2019 à 18h00.
- Rue de Beynert 18 à Arlon, en date du 27/02/2019 à 07h00 au 05/03/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Deux-Luxembourg 42 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06/02/2019 de 08h00 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue des Deux Luxembourg 42 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 06/02/2019 de 08h00 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – fouilles en trottoir et voirie :

- Am Bommert 17 à Arlon du 18/02/2019 à 07h00 au 28/02/2019 à 18h00 (fouilles en trottoir).
- Rue Jamot, 6 à Arlon, du 10/01/2019 à 07h00 au 18/01/2019 à 18h00 (fouilles en trottoir)
- Rue Numa Tesch 63 à Arlon, du 10/01/2019 à 07h00 au 18/01/2019 à 18h00 (fouilles de voirie)
- Rue de Bastogne 105 à Arlon, du 17/01/2019 à 07h00 au 22/01/2019 à 18h00 (fouilles en trottoir)

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules Via Sesmara (résidence) à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26/02/2019 à 08h00 au 27/02/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Autorisant le placement d'un container et de réglementer la circulation des véhicules et des piétons Grand-Rue 54 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose d'un container, en date du 25/02/2019 à 07h00 au 08/03/2019 à 17h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules rue des Cerisiers, 14 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau (SWDE) – ouverture en accotement, en date du 21/02/2019 à 07h00 au 28/02/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules rue de la Rentertkapell 54 et 56 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux (ORES) – fouilles en trottoir et accotement, en date du 11/02/2019 à 07h00 jusqu'au 28/02/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules rue de la Rentertkapell 54 et 66 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux (ORES) – fouilles en trottoir et accotement, en date du 11/02/2019 à 07h00 jusqu'au 28/02/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch 65 et rue de Schoppach 47 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12/02/2019 de 08h00 à 20h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules coin de la rue de Seymerich et rue de la Caserne 40 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 07/02/2019 de 11h00 à 17h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean 35 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 23/02/2019 à 07h00 au 24/02/2018 à 19h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules rue de la Semois 103 et rue Zénobe Gramme 33 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 07/02/2019 à 07h30 au 15/02/2019 à 16h30.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Waltzing, avenue de Mersch, entre la N4 et le chemin des Espagnols à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – phase 1 pour Ores, en date du 11/02/2019 à 07h30 au 08/03/2019 à 16h30.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Waltzing, avenue de Mersch, entre la N4 et le chemin des Espagnols à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – phase 1 pour Ores, en date du 13/02/2019 à 07h30 au 08/03/2019 à 16h30.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17/03/2019 de 07h00 à 19h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 17 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17/03/2019 de 07h00 à 19h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 17 à Arlon en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 18/03/2019 de 07h00 à 19h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Beim Weyer 26 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 07/02/2019 de 08h00 à 10h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules à la N4, à la frontière Steinfort à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – chantier assainissement transfrontalier de l'Eisch Amont, en date du 08/04/2019 à 07h00 au 19/04/2019 à 18h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules chemin des Espagnols 295 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison de béton, en date du 12/02/2019 de 13h00 à 16h00 (durant 1 heure).

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés au niveau du n°32 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux + livraison de béton, en date du 08/02/2019 de 10h00 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des piétons rue François Boudart 35 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux + placement d'un échafaudage, en date du 18/02/2019 à 08h00 au 12/04/2019 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des piétons rue de Neufchâteau 114 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – répartition sur raccordement, en date du 08/02/2019 à 08h00 au 15/02/2019 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant circulation des piétons rue de Neufchâteau 114 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur raccordement, en date du 08/02/2019 à 08h00 au 15/02/2019 à 16h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des véhicules rue de la Biff à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – entretien des voies de liaison 2018, en date du 11/02/2019 à 07h30 au 29/03/2019 à 16h30.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Poste à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 12/02/2019 à 08h00 au 14/02/2019 à 17h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-rue 30 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieur, en date du 12 février 2019 à 07h00 au 12 mars 2019 à 20h00.

Le 12 février 2019: Réglementant la circulation des piétons rue Saint-Donat 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 18/02/2019 à 07h00 au 18/03/2019 à 17h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés 98 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – placement d'un container, en date du 13/02/2019 à 07h00 au 15/02/2019 à 16h30.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue des Cerisiers 14 à 6700 Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 14/02/2019 à 11h00 au 15/02/2019 à 11h00.

Le 12 février 2019: Réglementant le stationnement des véhicules rue Netzer 7 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux – remplacement vitrines et châssis, en date du 19/02/2019 de 07h30 à 17h00.

7. ADMINISTRATION GENERALE - Déclaration de politique communale 2018-2024.

Monsieur MAGNUS – Nous allons procéder de la manière suivante : je vais faire un rapide résumé de cette déclaration de politique générale, ensuite vous pourrez émettre vos remarques, vos avis et les Echevins en charge des différentes fonctions se feront un plaisir de vous répondre. J'espère que le débat ne sera pas trop long puisque de toute manière nous connaissons pratiquement la décision du vote à l'avance, mais il faut quand même passer par cette formalité. Je voudrais d'abord dire que cette déclaration de politique communale, nous savons qu'elle aurait dû être votée avant le 3 février 2019 mais compte tenu que notre dernier Conseil communal ait eu lieu le 15 janvier nous ne voulions pas précipiter les choses et faire cela dans les 15 jours qui suivaient. Nous le faisons donc aujourd'hui, c'est vrai que nous sommes un peu hors délai mais rassurez-vous il n'y a pas de sanction pour la commune si nous ne l'avons pas faite avant le 3 février. Je m'interroge aussi, et c'est peut-être ce qui nous a intéressés, sur l'intérêt de présenter une déclaration de politique communale alors que l'on va avoir un plan stratégique transversal par la suite qui reprendra évidemment cette déclaration de politique communale, en l'affinant un peu. Ce PST doit vous être présenté pour le 3 septembre 2019.

1. En introduction je voudrais dire que nous allons évidemment poursuivre la réalisation des projets qui ont été décidés lors de la législature précédente, et mener une politique de développement de la ville ambitieuse et concertée. Que la transition sociétale, écologique, énergétique, numérique et économique sera bien sûr à l'ordre du jour lors de nos différentes décisions. Que nous allons continuer à nous battre pour faire d'Arlon, et garder à Arlon évidemment, son rôle de chef-lieu de la Province, et son pôle régional au centre de la Grande Région. Que nous allons aussi nous battre bien évidemment pour maintenir notre hôpital là où il est.

2. Vous savez qu'Arlon a été reconnue, et on l'a dit la fois dernière dans le cadre du schéma de développement territorial, comme ville ou pôle régional et que dans le cadre de ce texte, il est clairement indiqué que le maintien et le développement de l'hôpital d'Arlon sont des éléments consubstantiels, si je puis dire, à ce titre qu'on nous a mis comme pôle régional.

3. La transition écologique et énergétique sera également une priorité, la commune d'Arlon et l'ensemble de ses citoyens doivent devenir des acteurs de cette action, et je ne vais pas revenir sur tout ce qui a été dit tout à l'heure à propos de la convention des Maires de tendre évidemment vers le 'zéro pesticides'. Dans nos espaces communaux c'est déjà le cas pour l'instant et nous devons sensibiliser également nos citoyens vers cet engagement. Nous devons également progresser vers une commune 'zéro déchets', ça doit également être un objectif pour nos services communaux mais

également pour nos citoyens. Je crois qu'une école sans déchets est un bon exemple pour nos étudiants et nos élèves. Nous allons également, parallèlement à cela, nous orienter vers un plan communal de développement de la nature parce que c'est tout à fait fondamental et nous avons là aussi une grande ambition.

4. Nous aurons une commune respectueuse de chacun et une attention particulière pour nos aînés. Nous en avons déjà parlé ce soir en disant qu'il fallait faire attention à nos aînés, surtout au niveau éventuellement de la fracture numérique même s'il n'y a pas que ça. A chaque fois que nous prendrons des décisions nous devons également être attentifs à faire en sorte que nos aînés puissent également profiter des services communaux. On a parlé également de cette maison des associations qui devrait permettre de faciliter le réseau qui est constitué par l'ensemble des associations et des bénévoles. Nous serons également particulièrement attentifs aux personnes porteuses de handicap et nous favoriserons également l'ensemble des communications qui peuvent avoir lieu entre les différentes communautés, et en respectant toutes les confessions religieuses et philosophiques. Nous veillerons, comme l'impose maintenant le décret ministériel du 3 octobre 2018, au bien-être animal et nous prendrons les décisions si jamais on devait se rendre compte qu'il y a de la maltraitance quelque part.

5. Une commune solidaire et hospitalière, c'est maintenir évidemment tout ce que nous avons en matière de solidarité internationale, tous les partenariats. C'est l'accueil, tel que ça a toujours été le cas ici au sein de ce Conseil, des migrants et c'est une commune évidemment équitable et durable, comme elle l'est déjà et il faut continuer en ce sens.

6. C'est une commune avec une mobilité apaisée, un espace public partagé et un trafic fluidifié. Je ne vais pas revenir sur le vélo ni sur la réhabilitation des chemins communaux, mais en tout cas les trottoirs, le FlexiTEC seront également encouragés, l'amélioration de l'offre de parking par la création de nouveaux emplacements avec du stationnement dédié aux vélos - il y en a quelques dizaines qui sont prévus dans le prochain parking sous l'espace Léopold - l'amélioration des parkings existants, sans oublier le covoiturage et la voiture partagée. Notre combat, et nous étions quelques-uns dans cette salle, pour continuer à défendre le P+R sur le site des anciens Ateliers de Stockem ne doit pas faiblir. Il y a toujours des pistes de solutions, même si le Ministre BELLOT nous a dit que ce n'était pas pour tout de suite. La ville d'Arlon encouragera également l'installation d'applications intelligentes, nous en avons parlé tout à l'heure et ce à différents niveaux, et la signalétique adéquate pour la gestion du trafic.

7. La commune d'Arlon, Smart City et encourager la participation citoyenne, une ville engagée dans la transition numérique, la participation citoyenne sera un élément important de notre gestion, avec une meilleure communication numérique via notre plateforme 'Arlon, c'est vous', ainsi que le site internet de la ville ou encore via sa page Facebook. Chaque citoyen pourra ainsi contribuer à la diffusion des informations concernant les événements d'intérêts publics. Je fais simplement une petite parenthèse ici en disant que depuis le 24 janvier nous avons lancé une page Facebook, nous avons voulu dynamiser notre site internet et je suis content de pouvoir vous annoncer qu'il y a déjà sur la plateforme 202 inscrits depuis le 24 janvier, il y en avait 200 environ avant cette date. La communication que nous avons donc faite à ce niveau-là est parfaite. Sur l'identité de la ville également les gens nous donnent pas mal d'idées, je ne vais pas vous les décrire ici, les activités sous la halle sont également nombreuses ainsi que les activités connexes au parking. Alors, ce qui va peut-être vous intéresser, on leur a demandé ce qu'ils pensaient du sapin, quel type de sapin il fallait mettre sur la place Léopold pour la période de Noël. 73 % des gens qui se sont exprimés pour l'instant sont pour la mise en place d'un sapin naturel. Notre page Facebook a démarré le 24 janvier et il y a déjà 1.144 abonnés, on poste environ deux choses par jour, et dans notre agenda, c'est fondamental pour l'ensemble des associations, nous avons déjà 63 associations qui ont créé leur compte et 43 événements qui sont postés depuis 1 mois. Je crois que les gens ont compris l'intérêt de cette plateforme citoyenne. Vous le savez, nous avons un budget participatif. Je vous ai dit la dernière fois

que nous allions vers la culture pour cette année mais quand je vois tout ce qui se passe pour l'instant et toute la sensibilisation que nous avons tous pour le climat, je me demandais s'il ne valait pas mieux pour cette année, puisque nous n'avons pas encore démarré ce budget participatif, aller sur un budget participatif où les gens pourront nous donner des idées plutôt sur le climat que sur la culture. Je crois que l'on est vraiment dedans pour l'instant et nous avons tous dit ce que nous en pensions autour de cette table sur la convention des Maires. Je vous encourage à me suivre et à mettre notre budget participatif plutôt sur le climat que sur la culture qui pourra encore attendre un an ou deux. Nous travaillerons également sur le positionnement de la ville, un nouveau logo, un nouveau slogan, une charte graphique mais nous l'avons déjà dit, sur des ateliers participatifs avec l'utilisation des technologies et de l'information, pour rendre la vie de nos concitoyens plus agréables, j'en ai parlé également.

8. Une vision et une programmation du développement du territoire et de l'urbanisation : vous savez que nous poursuivons évidemment l'élaboration du schéma communal du développement communal, c'est-à-dire l'ancien SDER. On entamera également celle d'un guide communal d'urbanisme, c'est absolument demandé par l'ensemble des acteurs de la construction, un schéma de développement commercial et l'actualisation du plan communal de mobilité ou encore l'opération de rénovation urbaine. Pour la petite histoire nous allons d'ailleurs défendre l'opération de rénovation urbaine et de revitalisation demain à Namur. En matière d'urbanisme la mixité des fonctions est également encouragée : commerces, logements, écoles, crèches, centres culturels et sportifs, places publiques, etc. On va encourager les habitants par ces différentes mesures à venir ré-habiter le centre-ville, pour nous c'est absolument indispensable pour la fréquentation du centre et des commerces. Nous souhaitons une liberté architecturale mais une bonne qualité du bâti. Nous allons également promouvoir la ruralité ainsi que l'agriculture urbaine par le maintien des spécificités et du caractère rural des noyaux d'habitats en zone rurale.

9. Une politique de logement concertée : l'accessibilité à des logements locatifs de qualité en public sera également une priorité. Nous devons augmenter notre nombre de logements sociaux et inciter à l'occupation des logements inoccupés. Une politique ciblée contre l'inoccupation doit continuer à être menée, un cadastre dynamique, une taxation telle que nous les connaissons aujourd'hui, et dans cette perspective on va promouvoir également l'agence immobilière sociale du Sud Luxembourg. L'habitat intergénérationnel sera également favorisé.

10. Une politique culturelle, touristique et de dynamisation du centre-ville : la redynamisation du centre-ville reste évidemment importante et sera au cœur de cette législature. Nous avons les travaux de la rue Paul Reuter qui sont en route, la transformation du centre après la rénovation du piétonnier donnera un nouveau visage à l'espace devant l'Hôtel de Ville, et aboutira à un cheminement plus convivial depuis la place des Chasseurs Ardennais jusqu'à l'entrée de la zone piétonne. Le projet de reconversion de l'ancien site de police une fois réalisé, le parking de la place ici en face, et nous avons de bonnes nouvelles puisque nous avons reçu l'accord de la Région wallonne pour continuer la procédure d'expropriation. La place Léopold doit également être libérée d'une grande partie de ses voitures afin d'en faire un lieu de vie, de rencontres et d'animations, et les voitures pourront trouver place dans un parking de deux étages en sous-sol. L'ensemble Palais-Hôtel du Nord doit se restructurer avec des fonctions touristiques et culturelles, et ça sera évidemment un facteur de redynamisation du centre-ville. La restauration et la valorisation de notre patrimoine culturel, architectural et naturel seront également mises en avant. Les applications numériques et la signalétique permettront d'améliorer encore la convivialité des circuits touristiques et des visites guidées. Les villes jumelées seront également au centre de nos préoccupations grâce à la commission jumelage et des liens permanents qui doivent se tisser entre les différentes municipalités.

11. Le développement économique, agricole, les circuits-courts et le commerce de proximité : la commune doit rester attractive et créer des conditions favorables évidemment à l'accueil d'activités

économiques et scientifiques, et ceci avec l'ensemble des partenaires. Nous devons être à l'écoute également aux agriculteurs et notamment du bio et de l'écoresponsable, par exemple par le biais des circuits-courts, la production locale respectueuse de l'environnement seront également intégrés dans la préparation des repas pour les cantines scolaires, l'agriculture locale, afin de promouvoir une alimentation de qualité et respectueuse pour nos enfants et de favoriser l'encrage locale de nos producteurs et éleveurs. Les potages collectifs seront encouragés et le marché bio continuera à être soutenu.

12. Une qualité de vie en ville et dans les villages, surtout que les villages ont vraiment leur spécificités. On doit véritablement encourager la rénovation et la construction de trottoirs. Vous vous rappelez que nous avons doublé le montant aujourd'hui encore dans le budget. Aujourd'hui encore le premier grand projet qu'on accepte est l'aménagement des trottoirs et de la piste cyclable, et ça à un certain cout - 700.000 € - l'aménagement d'espaces conviviaux, récréatifs et créateurs de liens sociaux, des plaines de jeux, le fleurissement de la ville, etc. Tout cela continuera évidemment à être encouragé. Sur ces thèmes nous pourrons également nous retrouver dans le cadre d'un programme communal de développement rural, encore appelé PCDR, qui impliquera les citoyens des villages et des comités de village dans l'identification des besoins ainsi que dans l'élaboration de la mise en œuvre de ces projets. La végétalisation et la verdurisation des cimetières seront encouragés.

13. Une place prépondérante pour l'éducation et la jeunesse : la ville d'Arlon offre une diversité de structures d'accueil de qualité pour la petite enfance, une réflexion sera initiée quant aux réponses à apporter aux besoins spécifiques des parents, et à la nécessité de création d'une halte-accueil en lien avec le CPAS. On poursuivra les aménagements et les investissements nécessaires dans l'ensemble des établissements communaux. Nous mettrons également en œuvre des projets pédagogiques innovants, ce qu'on appelle encore pédagogie active ou encore pédagogie alternative, d'aménagements raisonnables pour les enfants à besoins spécifiques, et d'un enseignement adapté aux besoins de chacun, pour qu'ils placent l'élève au centre des apprentissages. Ça sera soutenu et encouragé. Nous améliorerons la qualité de l'enseignement par la généralisation de l'apprentissage des langues dès le maternel. Nous redéployerons l'accueil extra-scolaire, cette réflexion est en tout cas à l'étude, et également le temps de garderie. La commune veillera à conserver le rôle social de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit – ESAHR – en garantissant la gratuité de l'inscription pour certaines catégories d'élèves, et la commune intensifiera son soutien aux actions et infrastructures de la Maison des Jeunes.

14. Ville sportive et inclusive : on veut garantir l'accès au sport, vecteur important d'intégration sociale, de dépassement de soi, de respect des règles et de tolérance. La réalisation d'objectifs personnels doit être encouragée, et nous aurons une attention particulière pour les personnes atteintes de handicap. Nous allons continuer à doter notre commune de pôles sportifs modernes et nous intégrerons l'ensemble des membres des clubs sportifs dans les différentes réflexions des futurs projets les concernant. On croit que ce sont eux qui connaissent le mieux ce dont ils ont besoin. Les quartiers et villages ne seront pas oubliés via un investissement dans les clubs locaux et dans les petites infrastructures également.

15. Nous terminerons par la sécurité et la prévention : pour ceux qui participent au Conseil de la Zone, ils l'ont entendu dans les premières phrases de notre nouveau Commissaire divisionnaire, nous devons renforcer le nombre de policiers, le cadre en prévoit 106 et nous sommes pour l'instant 94-95. Nous devons les soutenir afin d'atteindre ce chiffre de 106 qui n'est pas le cadre global qui lui est à 124. Pour le moment nous payons 10 policiers sur fonds propres et ça n'augmentera pas. En plus d'une présence accrue des policiers dans le centre-ville, des caméras récemment installées en ville à des endroits stratégiques renforcent le sentiment de sécurité. Le système de vidéo-surveillance pourrait être élargi dans les espaces publics sur base d'une étude évaluative de ce dispositif. L'action de la police doit également être associée à celle des éducateurs de rue, du service ESPAS et de

l'équipe du plan de cohésion sociale dont les missions sont la prévention et l'accompagnement des personnes marginalisées et fragilisées. Enfin une attention toute particulière doit être portée à la sécurité routière et à la sécurité des piétons et des cyclistes. Nous aurons donc demain plus de radars répressifs sur notre commune d'Arlon.

Voilà un peu au pas de charge la déclaration de politique communale de la majorité actuelle pour la législature 2018-2024. Je suis à votre écoute.

Monsieur WALTZING – Merci pour cette lecture. Je voulais prendre la parole avant de la laisser à l'opposition, justement pour être dans la continuité de ce que dit Monsieur le Bourgmestre. Une nouvelle législature induit évidemment une nouvelle déclaration de politique communale. Ceci est nouveau pour beaucoup d'entre nous ou, dans le meilleur des cas, une seconde fois. Comme vous l'avez dit les six nouvelles années vont poursuivre inévitablement certains projets importants qui étaient déjà à l'ordre du jour avant cette législature, et je pense évidemment à la défense de l'hôpital, au renouveau du Palais et à la création du parking. Néanmoins cette politique se veut ouverte aux différents sujets d'actualité, et surtout aux exigences fondamentales de l'être humain que sont la sécurité, le bien-être économique, l'esprit de communauté, l'identification et la maîtrise de sa destinée. Comme vous venez de l'entendre cette législature est axée sur notre commune dans son rôle de pôle régional, rôle majeur dont nous avons pu voir certains éléments clés durant le précédent Conseil communal lors de la présentation, vous l'avez dit, du schéma de développement territorial. À cet effet nous pouvons déjà nous réjouir du vote d'aujourd'hui pour l'adhésion à la centrale de solutions Smart City. Cet ensemble d'outils va permettre, comme vous l'avez vu, d'être connecté pour les citoyens à leur commune, de comment télécharger, de participer aux marches citoyennes et surtout de rendre plus efficient le travail des employés communaux au quotidien. Comme tout pôle régional nous devons asseoir notre rôle et notre grandeur. Nous devons être attentifs à l'effet frontière et aux bénéfiques à en retirer pour notre commune. Ainsi nous devons être satisfaits des nombreux chantiers permettant d'augmenter le nombre d'habitants dans notre ville. Il ne faut pas être employé au Grand-Duché de Luxembourg pour se rendre compte que le Brexit apporte et apportera encore une quantité de mains-d'œuvre de l'autre côté de la frontière. Pour de multiples raisons toute cette main-d'œuvre n'arrivera pas à se loger dans le pays de leur employeur. La commune d'Arlon, son centre-ville et ses villages ont un rôle majeur à jouer pour ces personnes et surtout un avantage à retirer de cette situation. Notre service urbanistique l'a déjà bien compris. A cette croissance s'inscrivent évidemment l'augmentation de l'espérance de vie et le soutien aux aînés. A ce titre une nouvelle initiative a d'ailleurs déjà vu le jour en la mise en place d'un Conseil communal des aînés. Le site internet de la Ville s'en est fait écho. Face aux aînés, nos jeunes. Deux chapitres de cette nouvelle déclaration intègrent leurs attentes, cela va bien évidemment de l'enseignement, pour lequel une place prépondérante sera accordée aux pédagogies alternatives, à la Maison des Jeunes en passant par les différents clubs sportifs. Mais ne l'oublions pas le MR est parti social libéral : il est évidemment à l'écoute des citoyens afin d'apporter de l'aide à ceux qui traversent une mauvaise passe. C'est pourquoi la DTC intègre également un paragraphe sur la politique d'accueil et de solidarité, ainsi qu'une aide aux personnes en détresse. Comme l'indiquait notre homologue luxembourgeois Xavier BETTEL il y a quelques semaines : « Pour permettre des dépenses, il faut des rentrées. » De ce fait, en plus d'une augmentation de l'urbanisation comme je viens de le dire, vous retrouvez un point relatif à la redynamisation touristique, culturelle ainsi que la création de conditions favorables à l'accueil d'activités économiques et scientifiques. De plus, comme tout le monde l'a bien compris aujourd'hui, sachant que nous vivons sur la terre de nos enfants, il ne faut pas être d'un parti écologiste pour s'intéresser au climat et à l'écologie. La commune se veut donc être un exemple pour les citoyens en réduisant sa propre consommation énergétique et en se voulant moteur pour le tri des déchets, l'engagement vers le zéro pesticide et surtout en privilégiant les circuits –court avec les producteurs locaux. L'écologie va inévitablement de pair avec la mobilité douce et le partage des moyens de transport. Le Ministre DI ANTONIO réalise actuellement des bandes de covoiturage. Le Ministre BELLOT travaille activement à rapprocher Arlon de Bruxelles. La ville est très attentive à la mobilité,

et la ville va d'autant plus être attentive à ces deux chantiers majeurs afin de permettre à nos usagers de s'inscrire dans cette mouvance venant du Fédéral régional. Enfin, ne soyez pas déçus de lire un document qui reprend de grandes idées avec peu de points concrets. Non, ceci n'est pas du baratin qui ne nous engage à rien. Comme l'ont appris les nouveaux élus lors de la formation à laquelle nous étions ensemble, cette déclaration, comme l'a rappelé Monsieur MAGNUS, sera accompagnée dans quelques mois d'un plan stratégique transversal qui va détailler projet par projet l'ensemble des actions concrètes qui vont être mises en œuvre durant les six prochaines années. J'ajoute pour terminer que vous voyez très peu de distinctions entre les villages et la ville. A nos yeux, que nous parlions d'urbanisme, d'écologie, de jeunesse, de sécurité ou de pauvreté, notre commune ne fait qu'un et c'est ensemble que nous allons relever tous ces défis durant les six prochaines années. Merci.

Monsieur TRIFFAUX – J'ai une question ou l'autre à poser à Madame LECOMTE. Lorsque dans une entreprise un patron évoque un redéploiement nécessaire ou des changements dans les horaires, etc. ce n'est pas toujours de bonnes nouvelles qui s'annoncent. Je voulais alors vous demander ce que vous entendez exactement par redéploiement de l'accueil extra-scolaire ? Est-ce qu'il s'agit de plus ou de moins d'accueil extra-scolaire ? Que voulez-vous dire exactement aussi par réflexions sur les temps de garderie ? Est-ce qu'on va vers plus ou moins de temps de garderie ? Quelles sont vos intentions exactement dans ce domaine-là ?

Madame LECOMTE - Merci Monsieur TRIFFAUX pour votre question. En termes de redéploiement de l'accueil extra-scolaire, vous n'êtes pas sans ignorer, puisque vous avez été échevin de l'Enseignement, que parallèlement aux structures et aux outils de l'extra-scolaire, il y a les garderies proprement dites. On souhaiterait effectivement offrir aussi dans le cadre de ces garderies les mêmes services que dans l'extra-scolaire, autrement dit les garderies ne seraient plus simplement des garderies. On élargirait le dispositif à l'ensemble des structures qui aujourd'hui accueillent nos enfants en dehors du temps scolaire.

Monsieur TRIFFAUX - Au cours des années précédentes, je n'ai eu de cesse d'agrandir petit à petit l'accueil extra-scolaire au fur et à mesure que les possibilités budgétaires le permettaient. Il a donc pris le pas dans bon nombre d'écoles sur les garderies, qui ont alors disparues. Nous sommes donc d'accord, l'accueil extra-scolaire est mieux que les garderies si nous pouvons en faire partout. C'est très bien. C'est dans cette voie-là que vous comptez aller.

Madame LECOMTE - En fait, nous aimerions que dans le contexte de l'extra-scolaire il soit effectivement consacré davantage de temps aux apprentissages, etc. donc autrement dit de s'occuper plutôt de manière plus pédagogique des enfants que nous accueillons dans ce contexte-là.

Monsieur TRIFFAUX - Cela va donc représenter une augmentation sensible au budget, puisque les profils pour mener ça à bien ne sont évidemment pas les mêmes.

Madame LECOMTE - Effectivement, c'est la question.

Monsieur TRIFFAUX - Et en ce qui concerne les horaires ? Je vois une réflexion sur les temps de garderie. C'est peut-être la même chose ?

Madame LECOMTE - En fait, on voudrait non seulement étendre en matière d'horaires mais aussi en durée en dehors de la période scolaire, si vous voulez. C'est une réflexion, mais à la limite l'extra-scolaire pourrait perdurer pendant une partie des vacances scolaires.

Monsieur TRIFFAUX - Mais c'est le cas actuellement. L'accueil extra-scolaire fonctionne en plusieurs endroits 1 mois et demi pendant les vacances d'été.

Madame LECOMTE - Je vous entends bien mais je parle évidemment des lieux où il n'y avait que des garderies.

Madame FROGNET – Plusieurs fois dans la déclaration vous faites référence à l'agriculture, et entre autre à l'agriculture biologique, ce qui est très bien. Combien d'agriculteurs restent-ils encore sur le territoire d'Arlon ? Est-ce que ce n'est pas contradictoire avec le développement urbanistique et économique dont Olivier parlait ? Parce que si vous étendez, vous accueillez un tas de gens qui iront apparemment travailler au Luxembourg à cause du Brexit. Vous allez prendre des terres agricoles, donc je ne vois pas très bien comment on peut combiner à la fois un développement démographique et une agriculture saine.

Monsieur MAGNUS – Pour le nombre d'agriculteurs, je ne sais pas vraiment. J'ai un chiffre mais j'ai peur de me tromper.

Monsieur DEWORME – S'il en reste deux poignées, c'est beaucoup. C'est une profession qui a quand même énormément souffert de par les conditions financières très difficiles qu'on a eues. C'est vrai que la politique agricole n'est pas par essence une politique communale, il faut bien dire que c'est d'abord fédéral et régional avant d'être communal. Je pense qu'on est assez innovant ici lorsqu'on souhaite prendre la défense, accompagner nos agriculteurs dans une autre manière de produire en les aidant à trouver des débouchés pour des produits de qualité, notamment bio mais pas seulement, et qui peuvent leur offrir alors des revenus qu'ils n'ont pas nécessairement. Je pense notamment au prix du lait par exemple, et toutes ces contraintes qui pèsent sur eux et qui les empêchent parfois de vivre tout simplement. Les accompagner donc dans une diversité de leur production, les fédérer, leur offrir des débouchés en ville, auprès de l'Horeca par exemple, dans les commerces qui existent et qui seraient orientés la distribution de ce type de produits-là. Je pense qu'il y a un désir de la part de la population de se nourrir mieux, de connaître mieux la provenance des produits qui sont consommés, et donc c'est plutôt mettre en corrélation une offre que l'on souhaite développer et une demande qui je pense est avérée de la part de notre population.

Monsieur MAGNUS - Je crois qu'il y en a encore quelques dizaines et j'avais même un chiffre plus important, mais nous vérifierons.

Monsieur EVEN – Je crois que notre Echevin se trompe un peu parce qu'il y a encore assez bien de cultivateurs.

Monsieur MAGNUS – Je pensais à 70 mais c'est sans doute de trop.

Monsieur EVEN – Quand vous parlez alors du lait, ce n'est pas la ville d'Arlon qui va déterminer le prix du lait. C'est la Commission européenne qui détermine le prix du lait.

Monsieur DEWORME - A mon avis, Monsieur EVEN compte toutes les personnes qui font leur jardin.

Monsieur EVEN - Non, je me suis occupé des agriculteurs pendant 18 ans et je sais de quoi je parle.

Monsieur DEWORME – Nous reviendrons sur le sujet.

Monsieur TRIFFAUX – Une petite question à Monsieur MITRI : il nous a annoncé tout-à-l'heure à demi-mot que la vitesse pour les automobilistes allait être abaissée, actuellement c'est 50 km/h dans le centre d'Arlon. Je pense que les gens voudraient savoir à quelle sauce ils vont être mangés et vers quoi on va. Quel est votre intention dans le centre d'Arlon ? 20 ou 30 km/h ? Dites-nous.

Monsieur MITRI – C’est une réflexion très importante sur la vitesse parce que le plan de mobilité va guider aussi cette question et proposer des pistes pour voir quelle vitesse nous pouvons proposer. A la législature précédente, lors de présentations des lignes directrices du plan communal de mobilité, j’avais déjà parlé de réflexions, comme par exemple à certains endroits, à notre Conseil communal. D’ailleurs le Conseil a accepté au Conseil précédent que l’hyper-centre soit à 30 km/h. Vous étiez parmi ceux qui l’ont voté.

Monsieur MAGNUS - Ce qu’on avait décidé lors du précédent Collège-Conseil, c’était que le ring restait comme il était, et que toutes les voiries intérieures vers le centre étaient à 30 km/h. On verra pour la suite.

Monsieur TRIFFAUX - On ne touche pas au ring ?

Monsieur MITRI - On n’avait pas parlé de ça. Il y a un plan communal de mobilité qui va sortir, donc on ne prend pas une décision avant de débattre à ce moment-là.

Monsieur SAINLEZ – Il faut peut-être revenir à des bases parce que ce genre de questions, ce n’est pas que le Collège. Le Collège va évidemment donner des intentions, mais il y a tous les plans derrière avec des diagnostics et des travaux qui sont déjà effectués et qui vont donner des recommandations fortes. J’espère qu’elles seront suivies. Ce n’est donc pas un travail qui va venir de rien. Ce n’est pas Monsieur MITRI qui va décider tout seul que le ring va être par exemple à 30km/h. C’est un travail collectif et c’est ça qu’il faut avoir à l’œil. Donc aujourd’hui, dans la déclaration de politique générale, commencer à donner ce genre de chose serait premièrement, je pense, trop précipité, et deuxièmement un manque de respect par rapport à tous ceux qui travaillent dans l’ombre ou pas sur tous les plans qui seraient à venir et qui sont en cours. Je demande quand même d’attendre certaines recommandations et de ne pas faire de plans sur la comète.

Monsieur MAGNUS – Absolument.

Monsieur TRIFFAUX - C’est vrai, mais c’est le Collège que l’on interroge ce soir, et nous sommes libres de poser des questions même si elles ne vous plaisent pas.

Monsieur MITRI - C’est avec plaisir que j’ai répondu et je rejoins pour dire que la réflexion est ouverte, le Collège reviendra au Conseil pour soumettre les propositions.

Monsieur TRIFFAUX – Je pose des petites questions précises parce que la déclaration est très générale. Je ne vais pas dire que c’est une coquille vide mais on ne peut être que d’accord avec tout cela. Je veux du concret parce qu’on sait ce qu’il peut parfois se cacher derrière. Monsieur LAFORGE, on me dit que bon nombre de membres de la Commission des Fêtes ont démissionné. Est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer ? Est-ce que vous allez mettre un nouveau Comité sur pied ? Comment cela va se passer ?

Monsieur LAFORGE – Nous avons eu la démission de Madame FLAMMANG, Madame LEROY ainsi que de Madame LANGEN, la Commission s’est réunie plusieurs fois depuis et nous nous sommes restructurés, donc j’ai repris la présidence de façon provisoire pour apaiser les choses, avancer et essayer de trouver la bonne personne à ce poste. Nous avons encore eu une réunion hier, nous avons d’ailleurs voté pour deux vice-présidents et la Commission est prête à démarrer beaucoup de projets et continuer les projets en cours. Les fêtes du Maitrank sont en cours d’être organisées, si vous aviez peur pour cela il n’y a aucun souci. Elle continue et a d’autres idées aussi à développer, donc il n’y a aucun problème pour le moment avec la Commission des Fêtes.

Madame CHAMPLUVIER – Qu’entendez-vous par le développement de la nature ?

Monsieur MITRI - Il y a actuellement une invitation, une insistance de la part de la Région wallonne pour aider les communes à développer leur plan communal de l’environnement et de la nature. Nous allons évidemment essayer de créer à ce moment-là une commission et un comité de pilotage pour s’inscrire dans ce plan qui est très global et, si vous regardez sur ce plan comme il est défini par la Région wallonne, qui aide toutes les communes qui veulent aller dans cette dynamique, que ça soit la protection de la nature, le respect de tout ce qui est cours d’eau, tout ce qui est durable, l’aide au tri des déchets, améliorer tout ce qui est déjà en place chez nous, comme le plan Maya. Ce sont des aides mises à disposition par des éco conseillers pour qu’on puisse faire ce plan communal de la nature.

Monsieur GAUDRON – En tant que chef de groupe, je voulais faire une réaction par rapport à cette déclaration de politique communale qui nous est présentée aujourd’hui. Comme nous l’avons dit depuis longtemps, Ecolo + s’inscrit dans une opposition constructive et il y a donc certains éléments qui nous réjouissent réellement dans cette déclaration de politique parce qu’elles sont importantes à nos yeux. On peut évoquer la mise en place du PCDR pour nos villages, ou du PCDN, la mise en place du comité de pilotage pour la convention des Maires qui a un peu trainé, la mise en place d’un guide communal d’urbanisme qui est un élément important pour maîtriser notre urbanisation, ou encore la mise en place de produits locaux et bios pour nos cantines scolaires. Certains points dans cette déclaration de politique démontrent une prise de conscience du Collège de l’enjeu de nous lancer dans la transition écologique. Vous avez cité toute une série de points, allons dans ce sens. Nous avons par contre certains doutes sur le fait que l’attelage qui nous est proposé ici au niveau de la commune d’Arlon pour mettre en place cette transition écologique soit le meilleur. En effet nous pouvons constater qu’à Arlon une majorité peut être formée en 3h, mais 3 mois sont par contre insuffisants pour présenter une vision, une déclaration de politique communale pour la législature dans les temps au Conseil communal, même si en effet il n’y a aucune sanction par rapport à cela. Je vais venir plutôt sur le fonds de votre déclaration de politique communale, et en de nombreux points nous avons en fait une déclaration d’intentions qui malheureusement n’évoque pas les moyens qui seront mis en œuvre pour y arriver. Je vais vous donner quelques exemples, je cite votre déclaration : « La mise en œuvre de projets pédagogiques innovants sera soutenue et encouragée ». Je me demande, vu le déploiement à Attert de l’école Enova par exemple, comment allez-vous faire cela ? Même s’il y a d’autres possibilités, rien n’est dit sur les moyens que vous allez mobiliser en ce sens. Une autre citation : « La majorité communale actuelle luttera contre la négligence et la maltraitance animale ». A nouveau, comment ? Rien n’est dit dans votre déclaration. Ou encore : « Une sensibilisation au covoiturage scolaire sera initiée ». Concrètement rien n’est dit non plus. Comme vous l’avez dit, Monsieur le Bourgmestre, il y aura dans quelques mois un PST qui sera l’outil plus concret de la réalisation de vos projets, donc nous vous invitons vraiment à clarifier ces éléments dans le cadre du PST. Il y a aussi d’autres points où les propositions émises vont selon nous dans le bon sens, mais où les ambitions restent insuffisantes à notre goût. A nouveau vous évoquiez la volonté dans votre déclaration de progresser vers une commune zéro déchet. C’est un très bon objectif qu’on ne peut qu’encourager, mais lorsque vous parlez de comment vous allez faire, vous nous dites « par un accroissement significatif du tri ». Je pense que vous n’avez pas compris la notion de zéro déchet : c’est très bien de vouloir trier plus mais ça n’a rien à voir avec une politique zéro déchet en soi. Vous évoquez aussi : « la majorité entamera une réflexion sur la mise en place d’une maison des associations ». Nous pensons qu’il faut aller plus loin dans la réflexion et dire dès à présent que c’est un projet que vous voulez réaliser, en tout cas nous estimons que c’est un projet qu’il est important de réaliser. Vous évoquez aussi votre volonté de favoriser la participation citoyenne entre autre via la plateforme ‘Arlon, c’est vous’. Cependant nous estimons qu’il est important sur ce point d’aller au-delà d’une simple consultation cosmétique, si je puis utiliser le terme, et qu’en fait ce que les gens attendent ici à Arlon, c’est de pouvoir répondre à de vraies questions. Ils ne demandent pas à répondre à « quel type de sapin de Noël vous voulez sur la place Léopold ? », mais plutôt je pense que le Collège devrait oser poser la question « voulez-vous, oui ou non, un parking souterrain sous cette

place Léopold ? ». Pour vous citer une dernière fois : « la commune intensifiera son soutien aux actions et infrastructures de la maison de jeunesse ». Je pense que là aussi il faut aller plus loin et oser dire qu'aujourd'hui les locaux qui sont proposés à la Maison des jeunes sont inadaptés, parfois à la limite de la salubrité, et qu'il est important de proposer des nouveaux locaux à notre Maison des jeunes. Enfin il y a tout de même des points où nous ne pouvons nous retrouver. J'ai déjà passé en revue la question du parking et nous n'y reviendrons pas plus longtemps, mais il y a aussi la volonté d'élargir le système de vidéo-surveillance alors qu'il me semble que l'actuel système est déjà surdimensionné et très onéreux pour une ville comme Arlon, et que l'argent supplémentaire qui pourrait être investi dans ce domaine doit être investi dans davantage de policiers de proximité sur le terrain et des éducateurs de rue. Il y a ensuite l'absence totale de propositions concrètes en matière de politique sociale dans votre déclaration. C'est un point qui nous a marqué profondément. A entendre les interventions précédentes, je suis très inquiet des propos de Monsieur WALTZING quand il nous dit « allons-y, tous à l'urbanisation ! Accueillons toutes ces personnes qui vont venir s'installer dans le sud-Luxembourg avec le Brexit ». Je fais la même analyse que lui sur l'impact du Brexit sur le Grand-Duché de Luxembourg, sur le fait qu'on doit pouvoir accueillir une partie de ces personnes, mais dans un cadre urbanistique contrôlé pour le bien-être de nos habitants, pour un cadre de vie respectueux de ceux-ci. A l'analyse complète de cette déclaration de politique communale, bien qu'elle contienne certaines propositions intéressantes, que nous n'hésiterons pas à soutenir en cours de législation. Pour l'ensemble des autres éléments que j'ai évoqué, le groupe Ecolo + votera contre votre déclaration de politique communale.

Monsieur MAGNUS – Je m'en doutais. Je ne vais pas répondre à chacun de vos arguments parce que je crois qu'une déclaration de politique générale, ce sont les grandes tendances qui sont indiquées. Vous vous êtes très bien fait vous-même notre défenseur en disant que c'était vague. Ce sont les grandes tendances et c'est pour ça que le législateur a dit qu'il fallait obliger les communes à être un peu plus précises en les obligeant à faire un PST – le Plan Stratégique Transversal, et c'est là que vous allez trouver éventuellement la réponse à un certain nombre de questions que vous vous posez. Quant au problème de la vidéosurveillance, je sais que vous n'avez jamais été fort pour, mais quand je vois le nombre de gens qui sont sauvés ou des énigmes policières que l'on peut résoudre grâce à cela, je vous assure que je ne regrette pas un seul instant le fait d'avoir mis de la vidéo et de la vidéosurveillance. Je vous inviterai si vous voulez lors du carnaval ou du Maitrank pour voir ce que l'on voit avec les caméras sur l'ensemble du circuit, par exemple du carnaval, et le genre de choses que l'on peut éviter grâce à elle. Ça permet aux policiers d'être en dehors de la foule et je l'ai vu encore plus particulièrement lors de la retransmission des matchs de foot. Ils voient exactement ce qu'il se passe quand il y a quelque chose qui démarre, ils sont là pour le voir et peuvent infiltrer leurs policiers de manière beaucoup plus intelligentes et en ne faisant pas de ramdam autour. Je ne suis donc absolument pas d'accord avec vous sur ce point-là mais vous attendrez encore quelques mois pour avoir notre plan stratégique transversal, et je suis sûr et certain qu'il répondra à pas mal de vos inquiétudes. Ça doit être fait pour le 3 septembre.

Madame LECOMTE - Simplement de dire que l'exercice de la déclaration de politique communale n'a pas été simple, justement parce que chacun avait envie d'y ajouter des objectifs et des actions, et chaque fois de se dire qu'il faut les retirer sinon que mettrons-nous dans le PST ?! Il ne faut pas simplement se dire que c'est un exercice facile et qu'on était dans les intentions, car nous avons dû nous cantonner des intentions puisqu'au jour d'aujourd'hui il y a un autre document qui nous est imposé, c'est le PST. Vous devrez simplement attendre un peu effectivement pour connaître toutes les actions que nous souhaitons mener.

Monsieur DEWORME - Je voudrais ajouter simplement que les CPAS sont obligés de présenter également un Plan de déclaration sociale. Vous savez que les CPAS sont le bras social des villes, et à Arlon c'est également le cas aussi. A la fin de ce mois nous allons présenter au Conseil de l'Action Sociale le Plan de déclaration sociale, qui est le pendant pour la ville mais qui se concentre sur les

matières sociales, qui sera public également et il viendra compléter le texte que nous avons aujourd'hui.

Monsieur EVEN – On sait qu'ici, sur Arlon, les aînés ont beaucoup de choses que dans d'autres communes ils n'ont pas. Je voudrais remercier le Conseil consultatif des aînés qui, pendant 6 ans, a fait un sacré travail. Sur les 18 ans où j'étais échevin, c'était l'un des premiers qui a fourni autant de travail. Je voudrais savoir maintenant ce que nous allons faire avec ce Conseil consultatif des aînés si nous faisons un Conseil communal des aînés ?

Monsieur TURBANG - Merci Monsieur EVEN, et les paroles que vous venez de prononcer maintenant me réconfortent aussi, parce que j'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises le Conseil consultatif des aînés et c'est vrai qu'ils ont fait un travail formidable, même si le nombre a diminué au fil du temps. Nous venons de relancer maintenant un nouvel appel à candidatures pour le Conseil consultatif, et d'ailleurs c'est paru dans les journaux et sur le site. Nous avons déjà pas mal de candidatures et de nouveaux candidats. On en a déjà eu l'occasion à 2-3 reprises d'en parler avec les anciens représentants du Conseil, il est clair qu'il y a quand même des demandes et nous constatons que les demandes des aînés vont dans le sens de notre déclaration, qui est de dire à moment donné qu'ils veulent aussi avoir la possibilité de toucher au numérique. On a déjà des contacts avec l'EPN pour peut-être justement donner, à un moment donné, de petits moyens d'arriver sur le numérique. Un deuxième point qui est un regret où beaucoup d'aînés m'ont dit que le problème qui s'est posé lors des dernières législatures est qu'on était peu écoutés et peu entendus par le Collège. Je leur ai maintenant promis qu'il y aurait des réunions qui seraient organisées, et que le Collège pourrait entendre régulièrement les aînés pour venir exposer leur problème.

Monsieur EVEN - Je ne sais pas qui vous a dit ça, parce qu'ils ont toujours été entendus par le Collège. Nous n'avons qu'à reprendre les rapports du Collège, et je crois qu'ils ont eu tout ce qu'ils ont demandé. Quand on voit les réunions que l'on a faites pour que nos aînés puissent justement avoir des gens qui viennent chez eux pour remplacer un joint ou une ampoule, etc. Nous avons fait les boîtes que l'on doit mettre dans les frigos, les fascicules avec tous les numéros importants, ... Tout cela ne s'est pas fait avec 0 franc. C'est de l'argent que la commune a donné, alors je ne vois pas où ils n'ont pas été entendus !

Monsieur TURBANG - Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur EVEN, mais je peux vous dire que les boîtes jaunes, les boîtes frigos, les boîtes à tartines se trouvent pour le moment stockées depuis pas mal de temps au service des Travaux et qu'elles n'ont jamais été distribuées. Deuxième chose, ce qui m'étonne c'est que j'ai reçu ce matin le rapport du dernier Conseil consultatif des aînés, et les remarques qui sont formulées dans le dernier Conseil consultatif de cette législature sont les mêmes. Où en est-on des boîtes à tartines ? Où en est-on des contacts avec le Collège ? Où en est-on du service 'petits travaux' pour le remplacement d'une ampoule, d'un joint, etc. ? Tout cela est revenu sur ma table ce matin.

Monsieur EVEN – Mais ça, vous allez le savoir ! Ce problème-là perdurera parce que pour faire des services comme ça, il faut un financement et on ne l'a pas. Ces petites boîtes jaunes, ça fait un moment qu'on aurait dû les distribuer, ce n'est pas de maintenant.

Monsieur TURBANG – Alors je ne comprends pas bien votre question. Vous me dites que vous avez fait tout ça, et aujourd'hui vous me dites qu'on ne sait pas distribuer les boîtes jaunes parce qu'on n'a pas d'argent.

Monsieur EVEN - Non, les boîtes jaunes viennent de la Province. Nous n'avons rien payé mais qu'est-ce que la Province nous a demandé ? Elle a demandé qu'on aille chercher les boîtes jaunes chez eux et qu'on mette des gens de la ville en place pour les distribuer. Qu'a dit la Commission

consultative ? On veut bien s'occuper de cela, on vient à l'accueil quand vous voulez et nous les distribuerons. Si elles n'ont pas été distribuées nous n'y pouvons rien.

Monsieur MAGNUS – Qui vote pour la déclaration ? 18 oui et 11 non.

Le Conseil communal, décide d'approuver par 18 voix pour et 11 voix contre (M.A.EVEN, M. J-M.TRIFFAUX, Mme I.CHAMPLUVIER, Mme M.NEUBERG, M R.GAUDRON, M. M. LAQLII, Mme G.FROGNET, Mme M DE GREEF, M J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER, Melle P.SCHMIT) la Déclaration de Politique Communale de la législature 2018-2024.

8. ADMINISTRATION GENERALE - Approbation de la liste des apparentements individuels des conseillers communaux.

Monsieur MAGNUS – Tout le monde s'est positionné et les résultats seront publiés.

Le Conseil communal, à l'unanimité, arrête comme suit la liste des apparentements individuels :

Nom et Prénom	Groupe politique de l'élu lors des élections 2018	Groupe politique vers lequel l'élu s'apparente
EVEN André	Pour vouS	-
GOFFINET Anne-Catherine	ARLON 2030	CDH
TRIFFAUX Jean-Marie	Pour vouS	-
MAGNUS Vincent	ARLON 2030	CDH
LAFORGE Didier	ARLON 2030	CDH
CHAMPLUVIER Isabelle	ECOLO+	ECOLO
NEUBERG Marie	Pour vouS	-
MITRI Kamal	ARLON 2030	CDH
GAUDRON Romain	ECOLO+	ECOLO
SAINLEZ Matthieu	ARLON 2030	CDH
TURBANG Ludovic	MRMC	MR
MANIGART Henri	MRMC	MR
LAQLII Morad	ECOLO+	ECOLO
KARENZO Denis	ARLON 2030	CDH

LECOMTE Carine	MRMC	MR
KIAME Paul	ARLON 2030	-
DEWORME Alain	MRMC	MR
NEYENS-LAMESCH Anne	ARLON 2030	CDH
BLEROT Marie	ARLON 2030	CDH
KERGER Marc	ARLON 2030	CDH
GIGI Raphaël	ARLON 2030	CDH
FROGNET Géraldine	ECOLO+	ECOLO
WALTZING Olivier	MRMC	MR
LANDRAIN Philippe	MRMC	MR
DE GREEF Marianne	ECOLO+	ECOLO
LAMBERT Jean-Marie	ECOLO+	ECOLO
WAGNER Vanessa	ECOLO+	ECOLO
SCHMIT Patty	Pour vous	-
BALON Pierre-Philippe	ARLON 2030	CDH

9. ADMINISTRATION GENERALE - Autorisation de porter le titre honorifique d'échevin.

Monsieur MAGNUS – Je crois que son nom sera encore souvent cité dans les différents Conseils communaux, de par la qualité du travail qu'il a accompli, mais également de par l'importance du travail qui a été accompli durant toutes ces années où il a été échevin. Je crois qu'on ne peut pas penser à lui et que ça serait offensant de ne pas lui apporter ce titre qu'il demande, parce que c'est comme ça que les choses doivent se faire. Un échevin ou un bourgmestre doit demander de pouvoir porter le titre d'échevin honoraire. Je crois que c'était un homme qui connaissait ses dossiers, qui connaissait son métier, qui avait le sens de la répartie, et quand on l'attaquait ou le titillait un peu, il savait en tout cas se défendre. Il a fait avancer la commune, il savait aussi être à l'écoute des membres de son Collège et des membres de sa majorité. Je voudrais vraiment encore le remercier pour le travail important qu'il a fait et je vous demande évidemment de voter oui à la proposition que vous fait le Collège aujourd'hui.

Monsieur P.-Ph. BALON - Je vais en profiter pour dire un petit mot. Durant ces 30 années qu'il a passées ici, 18 en tant qu'échevin, pour moi qui l'aie vécu depuis la sphère familiale je peux vous

dire que ce n'était pas juste un métier, c'était une véritable vocation. Il a été pour cette ville un travailleur infatigable, enchainant les Collèges, les réunions de chantier ou même, comme il le disait souvent, prenant son bâton de pèlerin pour défendre quelques dossiers à Namur. Je ne l'ai jamais vu s'arrêter et dire que c'est trop compliqué. Avec lui c'était simple, il fallait que ça avance. Je ne vais pas revenir sur tout ce qu'il a fait durant ses 3 mandats, nous n'aurions pas assez de la nuit mais je peux vous dire qu'il nous a laissé pas mal de travail. J'ai recompté, ce n'est pas loin de 144 dossiers qu'il a initiés, qui sont en cours, en préparation et que nous reverrons ici dans les prochaines années. Merci Monsieur l'Échevin pour ce travail, cet engagement et merci de m'avoir transmis le goût de l'investissement public.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur André BALON à porter le titre honorifique d'échevin.

10. ADMINISTRATION GENERALE - Programme Communal de Développement Rural : point de la question.

Madame GOFFINET – Non seulement on l'avait promis mais il est bien inscrit dans les déclarations politiques communales également. Comme convenu nous avons bien envoyé un courrier au Ministre COLLIN qui nous a répondu qu'il n'était pas possible de subsidier pour ce programme-ci et de bénéficier du subside et de l'aide à l'accompagnement par la Fondation Rurale de Wallonie, d'une part parce qu'il y a eu énormément de demandes, et d'autre part parce que la Fondation Rurale est overbookée pour les deux prochaines années. Ça n'empêchera pas que l'on va quand même travailler et initier un cahier des charges, même si on ne bénéficie pas d'un subside d'accompagnement.

Monsieur GAUDRON – Comme je l'avais évoqué le mois dernier, on s'attendait à avoir une nouvelle vague de subsidiation de communes. En effet, entre le dernier Conseil communal et celui-ci, différentes communes ont obtenu leur suivi. Il y a eu une occasion manquée.

Monsieur MAGNUS – La réponse du Ministre date de décembre.

Monsieur GAUDRON - Il n'y a pas eu de délibération prise du Conseil communal actant officiellement une demande au Ministre, mais pour faire le lien avec le point précédent et si je peux citer Monsieur André BALON, pour qu'il y ait un point d'arrivée il faut qu'il y ait un point de départ. J'invite donc le Collège à ce que ce point de départ soit le plus rapide possible.

Monsieur MAGNUS - Le point de départ est déjà passé, il est derrière nous et on a déjà avancé.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

11. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de travaux : Bail d'entretien des cours d'eau de deuxième catégorie – Chapitre 3 : Bassin Semois – Chiers – Approbation des travaux et des conditions du marché conjoint.

Monsieur MITRI – C'est évidemment quelque chose de récurrent par rapport aux cours d'eau qui sont à charge de notre commune. C'est un bail qui est fait sous la tutelle de la Province, et par participation provinciale. En 2017 le Conseil communal a évidemment voté le même type de bail mais ce sont des cours d'eau différents, et selon le chapitre 3 ce sera la 3^{ème} catégorie qui sera prise, où les villages de Freylange, Viville, Sesselich, Udange et Arlon, avec le ruisseau de la Semois, seront pris pour l'entretien et avec les différents travaux, que ce soit les végétations, l'abattage des couches

d'arbres, le curage superficiels des cours d'eau, ainsi que la protection des berges. Tout cela sera fait selon une programmation préétablie. Pour la participation de la ville, ça revient à 28.811,00 € HTVA, soit 34.862,00 € TVAC.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver les travaux et le montant estimé dans le cadre du "Bail d'entretien 2018 des cours d'eau de 2ème catégorie - Chapitre 3 : Bassin Semois - Chiers", proposés par les Services Provinciaux Techniques - Infrastructures routières et cours d'eau, Square Albert Ier, 1 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève globalement à 261.965,40 € HTVA ou 316.978,13 € TVAC , dont 28.811,90 € hors TVA ou 34.862,40 € TVAC à charge de la Ville d'Arlon.

Article 2 : D'approuver le paiement des frais d'étude avancés par la Province à concurrence d'un taux de 3,45 % appliqué au montant des travaux HTVA à charge de la Commune, soit un montant estimé de 1.202,75 € TVAC.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 482/735-60/20194008.

Article 4 : De transmettre la décision du Conseil au pouvoir adjudicateur, la Province de Luxembourg.

12. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour solutionner les problèmes d'humidité des bâtiments de l'Ecole d'Udange. Approbation des conditions et du mode de passation.

Madame GOFFINET – C'est déjà un dossier qui a été d'ailleurs initié par Monsieur BALON à l'époque, puisqu'il a fait un peu l'inventaire dans toutes les écoles. Il y a ici des problèmes d'humidité qui ont été identifiés à Udange, et c'est pour essayer de trouver des solutions, faire une analyse et mettre en œuvre, et ça rentre dans les programmes prioritaires de travaux subsidiés à 88 %.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/19-1677 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour solutionner les problèmes d'humidité à l'école d'Udange". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 45.000,00 € hors TVA ou 54.450,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable, avec consultation de 5 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 722/723-60/20197005 par modification budgétaire.

13. TRAVAUX COMMUNAUX - Marché de Fournitures : Acquisition d'un véhicule pour le Service Environnement – Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MITRI - Monsieur REVEMONT, qui est le chef de service de notre Département technique, a déjà introduit ce point en faisant sa belle présentation. Le service demande, et le Collège propose d'accepter cette demande, qui est la camionnette de service de l'environnement, avec l'installation d'une citerne d'arrosage. C'est vrai que c'est un investissement vu que le véhicule actuel n'est plus en état d'être utilisé, il ne passe pas le contrôle technique. Dans le futur, le regard du service du Département technique sur tout ce qui est économie d'énergie sera pris en considération quand la technologie avancera dans les puissances nécessaires.

Monsieur MAGNUS – Monsieur REVEMONT, qui décidément n'arrête pas de travailler, m'écrit un sms pour me dire qu'il y a 47 agriculteurs sur les pages jaunes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MF-PNSPP/19-1675 et le montant estimé du marché "Acquisition d'une camionnette pour le service Environnement". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors TVA ou 40.000,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 3 concessionnaires.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 766/743-53/20197029.

14. CIRCULATION ROUTIERE - Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en façade de l'immeuble sis rue du Gazomètre n°74 – ARLON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue du Gazomètre, à hauteur de l'immeuble n° 74, tel que repris sur la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

15. CIRCULATION ROUTIERE - Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en façade de la maison sise rue de Diekirch n°162 – ARLON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue de Diekirch, à hauteur de l'immeuble n° 162, tel

que repris sur la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

16. CIRCULATION ROUTIERE - Règlement complémentaire de police sur la circulation routière : Création d'un emplacement pour personne à mobilité réduite en face de la maison sise rue de Seymerich n°41 – ARLON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

ARRETE :

Article 1er : Un emplacement PMR est créé, rue de Seymerich, en face de la maison sise au n° 41, telle que repris sur la photo et le plan des lieux.

La mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E 9 a comportant un pictogramme représentant une personne à mobilité réduite.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre des Transports.

17. BOIS COMMUNAUX - Approbation d'un devis pour travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois communaux sis dans le cantonnement de Viroinval.

Monsieur DEWORME – On demande donc l'approbation de ce devis d'un montant de 5.200 € qui doit permettre l'achat de petits matériels et de carburants pour effectuer les travaux prévus dans le cantonnement de Viroinval.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1) APPROUVE le devis n° SN/721/9/2019 au montant de 5 200 euros TVAC.

2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2019 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

18. BIENS COMMUNAUX - Approbation d'un plan de bornage d'une propriété sise à Sampont, route d'Etalle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le procès-verbal de bornage dressé le 02 janvier 2019 par Monsieur Jacques DEOM, Géomètre expert.

19. SERVICE ECONOMIQUE - Approbation du projet d'avenant à la convention de réaffectation de subsides dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Saint-Donat.

Monsieur MAGNUS – On ne veut évidemment pas refaire toute l'histoire de l'opération de rénovation urbaine qui date de 1975, qui a été prolongée 2 fois mais qui est surtout abrogée le 1^{er} septembre 2019. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, pour faire accepter la nouvelle opération et le nouveau périmètre de la rénovation urbaine auxquels certains d'entre vous ont participé ces dernières années, ce dossier est maintenant à Namur et nous allons le défendre demain. Cette opération de rénovation urbaine nous permettra, si le nouveau périmètre et la nouvelle opération sont acceptés, que le montant qui est aujourd'hui à 1.220.000 € pourra être réaffecté dans le nouveau périmètre. Ici, c'est simplement une convention de réaffectation à l'intérieur même de l'ancien périmètre pour la rue Porte Neuve et la petite Rue des Remparts, où le Ministre a accepté un montant de 58.925 € de réaffectation. Vous savez que nous avons fait passer les travaux à la place Camille Cerf et à la rue des Remparts pour des montants de 176.000 € et 88.000 €, donc le Ministre est a priori d'accord de pouvoir les réaffecter également, mais la convention de réaffectation doit être approuvée par le Conseil communal, après accord de principe du Collège communal. Je ne vois pas comment nous pourrions ne pas voter ce point-là, réaffectation au sein de l'ancien périmètre. Il restera après 1.220.000 € dont je vous ai déjà parlé tout à l'heure.

Madame FROGNET – Je n'ai pas compris le 1^{er} paragraphe.

Monsieur MAGNUS – Le 1^{er} paragraphe « dans le cadre de l'ancienne opération de rénovation urbaine, un montant de 1.548.000 € a dû être réservé pour des opérations éligibles aux subsides de rénovation urbaine, en accord avec la Région wallonne, pour ne pas devoir rembourser cette somme provenant de la vente d'immeubles ». Que s'est-il passé depuis 1975 ? Nous avons pu acheter des bâtiments, nous en avons fait démolir certains, comme par exemple l'ilot là-bas. Ensuite nous avons revendu, nous avons des subsides pour acheter, mais lorsqu'on revend, nous devons affecter l'argent de la vente à un fonds. C'est pourquoi dans le budget vous voyez un fonds spécial, et ce fonds est alimenté de toutes les ventes qui ont eu lieu suite à des subsides que nous avons reçus. Aujourd'hui ce fonds représente 1.548.000 € mais la Région nous dit de faire attention car nous devons les réaffecter dans d'autres choses dans le vieux quartier, pas des achats, je ne comprends pas pourquoi. Nous devons faire des travaux donc on en a fait dans le vieux quartier, et il reste encore dans le périmètre du vieux quartier, de l'ancienne opération de rénovation urbaine, il reste encore la place Camille Cerf et la rue des Remparts – ce sont des projets qui sont déjà passés ici, qui sont acceptés, le Ministre dit oui et au lieu de rembourser les 1.548.000 €, vous pouvez les affecter à la petite Rue des Remparts, à la rue Porte Neuve, et aussi à la place Camille Cerf. Ce sont des montants en moins que nous ne devons pas rembourser. Si maintenant la nouvelle opération n'était pas reconnue, nous devrions rembourser 1.220.000 €, ce qui ne serait pas une bonne nouvelle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le projet d'avenant à la convention de réaffectation 2016 transmis par le Service public Wallonie par lequel la Région accorde à la Ville d'Arlon le droit de réaffecter le fonds de réserve constitué dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier « Saint-Donat » pour les travaux et les montants de subsides suivants :

Etudes et travaux de rénovation de la rue Porte Neuve et Petite rue des Remparts pour un montant de 58.995,11€ ;

Réaménagement de la place Camille Cerf pour un montant de 176.608,29€ ;

Réhabilitation de la rue des Remparts pour un montant de 88.161,21€ ;

- de signer les trois exemplaires du projet d'avenant précité.

20. SERVICE ECONOMIQUE - Schéma communal de développement commercial – Ratification de la désignation de l'auteur de projet.

Monsieur MAGNUS - C'est un peu surprenant parce que la législation prévoit en général, et vous le voyez souvent ici, qu'un cahier des charges est approuvé par le Conseil communal, et ensuite c'est le Collège qui désigne. Dans la réglementation pour le schéma communal de développement commercial, ce n'est pas tout à fait comme ça : ici, le décret prévoit que c'est le Conseil qui désigne l'auteur de projet. Le Gouvernement wallon nous écrit donc pour faire ratifier cette décision par le Conseil. Vous savez tous, puisque ça vous a déjà été présenté ici, que c'est AUGEO avec Madame Estelle NICOLAY qui vous a présenté le pré-projet du schéma de développement commercial, donc nous savons tous quelle est la société qui a été désignée. Ici c'est simplement pour ratifier cette désignation d'auteur de projet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de ratifier la délibération du Collège du 26 août 2016 désignant le bureau AUGEO pour l'élaboration du schéma communal de développement commercial de la Ville d'Arlon.

21. SERVICE ECONOMIQUE - Schéma communal de développement commercial – Actualisation de la composition de la commission communale.

Monsieur MAGNUS – Avant, c'était deux représentants CDH, deux représentants PS, deux représentants MR et un représentant ECOLO. Aujourd'hui, ce sont deux représentants de 'Arlon 2030', deux représentants MR, deux représentants d'ECOLO et un représentant 'Pour vous'. Nous n'avons pas appliqué la clé, donc on a appliqué la proportionnelle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

De l'actualisation de la composition de la commission communale de développement commercial selon la représentation suivante du Conseil communal :

2 représentants d'Arlon 2030
2 représentants du MRMC
2 représentants d'Ecolo +
1 représentant du Pour vous.

22. PLAN DE COHESION SOCIALE - Approbation du dossier justificatif pour l'année 2018.

Madame LECOMTE – Monsieur LECOCQ ne m'en voudra pas si je parle pratiquement d'un copié-collé en ce qui concerne le rapport financier, puisqu'on est dans une programmation sur 5 ans, que le Plan de Cohésion Sociale qui nous occupe est celui de 2014-2019. La subvention accordée par la Région wallonne est d'un montant d'un peu plus de 48.000 €, la part communale est de 25 %, donc la subvention atteint plus de 60.000 €, et la rémunération pour les différents employés est d'un montant de 123.706 € précisément. Il y a un subside APE notamment pour le personnel, donc je rappelle à Monsieur GAUDRON de ne pas dire que nous n'avons pas de politique sociale alors que nous développons un plan de cohésion sociale, et de rappeler à la Région wallonne que nous avons

voté la réforme du plan de cohésion sociale et que celle-ci entrera en vigueur en 2020 suite à un appel à projets sur lequel nous avons travaillé. La bonne nouvelle est que les subsides qui concernent Arlon atteindront la somme de 79.716,98 €, nous allons pouvoir mener une politique sociale digne de ce nom, Monsieur GAUDRON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver dans sa totalité le dossier justificatif du Plan de Cohésion Sociale pour 2018.

23. FINANCES COMMUNALES - Approbation des conventions relatives à l'octroi de prêts CRAC, financement alternatif d'investissements économiseurs d'énergie – UREBA II – 105m M.

Madame GOFFINET – Monsieur REVEMONT vous a présenté tout-à-l'heure les projets avec des photos et des images, dans le cadre des subventions UREBA. Comment ça fonctionne ? On fait un emprunt et, dans le compte et le budget que vous découvrirez, il est indiqué 'prêt-emprunt par état', c'est-à-dire qu'on nous rembourse le montant de l'emprunt et les intérêts. C'est une autre manière de subsidier.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- décide de solliciter six prêts d'un montant total de 260.870,70 € afin d'assurer le financement des subventions pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 ;
- décide de mandater Messieurs Vincent MAGNUS (Bourgmestre) et Cédric LECLERCQ (Directeur général) pour signer lesdites conventions ;
- décide de solliciter la mise à disposition de 100% des subsides ;
- décide d'approuver les termes des conventions ci-dessous ;

CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UN CRÉDIT « CRAC » CONCLU DANS LE CADRE DU FINANCEMENT ALTERNATIF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX VISANT L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ET L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE DANS LES BATIMENTS EN WALLONIE UREBA II (Avenant n° 35)

Ancien Palais de justice	27.123,36 €
Office du Tourisme	21.442,41 €
Département technique	55.162,33 €
Salle de Sampont	41.612,06 €
Ecole du Centre	82.513,27 €
Ecole de Freylange	33.017,27 €

24. FINANCES COMMUNALES - Maison de la Culture : engagement financier de la Ville pour la durée du contrat programme 2021-2025.

Monsieur MAGNUS – Je crois qu'on ne peut que se féliciter de la programmation et du travail qui ont été effectués par Fernand HOUDART et toute son équipe. La Maison de la Culture nous demande de revoir la subvention que nous leur accordons parce que ça fait quelques années qu'elle n'a pas augmenté et ils se retrouvent devant de réelles difficultés financières. De plus, si nous voulons faire en sorte que la participation financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles augmente, il faut que nous augmentions aussi car à ce moment-là, eux sont obligés d'augmenter leur participation aussi puisque les pouvoirs locaux, province et communes doivent être à parité avec le subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pour cela qu'on vous demande de passer d'un budget qui

est aujourd'hui de 295.000 €, montant que nous donnons à la Maison de la Culture, à passer pour 2021, à 2010, de manière à pouvoir aller négocier avec la Fédération Wallonie-Bruxelles un budget plus important pour nous, avec une indexation qu'ils souhaiteraient pour les années jusqu'en 2025. Je crois que le travail que fait la Maison de la Culture mérite cela.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

S'engage à subsidier dans le cadre du contrat programme 2021-2025 l'a.s.b.l. Maison de la Culture d'Arlon pour les montants suivants :

Année 2021 – 310.000,00 €

Année 2022 – 319.300,00 €

Année 2023 – 328.879,00 €

Année 2024 – 338.745,37 €

Année 2025 – 348.907,73 €.

25. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention au Royal Tennis Club Arlon pour l'organisation d'une étape au circuit ITF JUNIOR.

Monsieur LAFORGE – C'est l'octroi d'une subvention pour l'organisation d'une étape du circuit ITF Junior. On octroie donc ici 1.000 € de subsides au Royal Tennis Club d'Arlon.

Monsieur MAGNUS - C'est un tournoi qui a déjà eu lieu de décembre de l'année passée et qui permet d'attirer des jeunes de toute la Belgique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 1.000€ euros au Royal Tennis Club Arlon ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33203-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;
- La liquidation est autorisée suite à l'organisation de l'évènement cité ci-dessus pour un montant de 1.000€.

26. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à l'asbl « Pantomime » pour l'organisation du festival « Les Hallucinations Collectives ».

Monsieur MAGNUS - Ce sont des jeunes qui font des spectacles pour les plus jeunes, ceux qui démarrent aux alentours de 16 ans. Ce sont des gens qui ont déjà fait une programmation l'année passée qui avait fort bien marché pour cette catégorie-là, et qui me font remarquer à juste titre sans doute que pour ces jeunes à partir de 16 ans il n'y a pas suffisamment de choses au Palais. En partenariat avec l'Entrepôt ils ont un très beau programme les 12, 13 et 14 avril, et on propose de leur donner également un montant de 1.000 €. Ils avaient demandé un peu plus mais nous avons réduit leur demande.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 1.000 euros à l'asbl PANTOMINE pour l'organisation d'un événement culturel axé sur le mouvement punk et post punk qui se déroulera les 12, 13 et 14 avril 2019 au Palais ;
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsides aux organismes

culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives de l'utilisation de la subvention.

27. FINANCES COMMUNALES - Remboursement du précompte immobilier à l'asbl « Harmonie La Stockemoise », à l'asbl « Amanocclair » et à l'asbl « La Sablonnière » pour l'exercice 2018.

Monsieur GAUDRON – Ca fait plusieurs années que le groupe Ecolo intervient sur ce point et ne comprend pas la motivation par rapport au remboursement du précompte immobilier de l'asbl 'La Sablonnière' qui, comme on le rappelle, est liée à un parti politique, en l'occurrence il faut être membre de la section PS de Heinsch pour pouvoir être membre de la fameuse asbl. Suite à la même délibération prise l'année dernière, le groupe Ecolo avait pris la peine d'interroger la Ministre DE BUE à ce sujet. Elle a donc sollicité des documents de la commune qu'elle a bien reçus et suite à cela elle a pu faire son analyse. J'ai bien reçu de sa part copie du courrier qui a été envoyé le 3 mai 2018 au Collège communal d'Arlon qui se trouve ici. Juste pour vous citer un extrait, elle développe son argumentation et, en points 3 et 4, elle développe : « Le critère du précompte immobilier objective le montant de la subvention mais il n'établit pas lui-même ni les fins auxquelles la subvention est accordée, ni que ces fins sont bien d'intérêts publics. » Point 4 : « Lorsque les statuts d'une association, comme c'est le cas de l'asbl 'la Sablonnière', comportent des conditions restrictives telles que « pour être admis comme membre, la personne doit être en ordre de cotisation dans la section PS de Heinsch », il s'impose de faire preuve d'une attention particulière. La seule référence à son objet social n'est pas suffisante pour établir qu'une mission de service public est effectivement accomplie. Au moins dans de tels cas votre délibération gagnerait à préciser plus explicitement l'objet du subventionnement ». Or, dans la délibération reçue, je ne vois pas en quoi il y a une motivation supplémentaire plus explicite qui répond au prescrit évoqué par la Ministre DE BUE, et je ne doute pas que le MR trouve que Madame DE BUE est une Ministre compétente.

Monsieur MAGNUS – Alors je suppose qu'elle a annulé notre décision ?

Monsieur GAUDRON - Je ne lui ai pas demandé de l'annuler, je l'ai interrogé sur la délibération et elle vous dit que ça manque de motivation de l'objet de mission de service public.

Monsieur MAGNUS – Elle dit quand même : « J'estime qu'il n'y a pas matière à une annulation ».

Monsieur GAUDRON - Tout à fait. Mais vu que nous sommes dans des subsides en dessous de 2.500 € comme elle le développe aussi, elle n'a pas vocation à pouvoir annuler mais elle met quand même en avant les problèmes de motivation de la décision prise par la commune d'Arlon, et je m'étonne qu'il n'y ait pas une motivation plus approfondie sur le sujet, quand on parle tout de même d'une asbl où il faut être membre d'un parti politique pour pouvoir en être membre. Ça pose quand même des questions de bonnes gouvernances.

Monsieur MAGNUS - Vous savez, lorsqu'elle dit : « Au moins dans de tels cas votre délibération gagnerait à préciser plus explicitement l'objet du subventionnement », je ne vois pas comment je peux plus expliciter l'objet du subventionnement quand je peux rembourser un précompte immobilier ?

Monsieur GAUDRON - L'idée est d'expliquer à quoi sert cette subvention. Elle dit bien que « le précompte immobilier permet d'objectiver le montant de la subvention » mais à quoi sert ce montant ?

En quoi un subsidie apporte à cette asbl politique une plus-value d'ordre public dans le cadre de l'argent qui est octroyé ? C'est ça la vraie question.

Madame NEUBERG – Le sujet était assez en attente de la réponse du Collège, puisque je sais que vous acceptez cette demande. Maintenant je vais me permettre de répondre à Monsieur GAUDRON puisque ça fait déjà plusieurs années que ça ne lui plaît pas. Monsieur GAUDRON, cessez cette chasse aux sorcières ! Vous choisissez à nouveau et délibérément d'attaquer l'associatif et le bénévolat, parce que c'est ce que vous faites. Mais vous opérez quand même une petite distinction. Lorsqu'il s'agit d'une asbl, en l'occurrence la Sablonnière dont on fêtera les 50 ans en 2021, soit dit en passant, qui prévoit effectivement que pour y être membre il faut être affilié au parti socialiste, là ça ne vous plaît pas. Ce que vous ne comprenez manifestement toujours pas, et ce n'est pas faute de vous l'avoir expliqué à maintes reprises, c'est que le Conseil d'administration de l'asbl est une chose, et les activités qui y sont développées en sont une autre. A aucun moment il n'est mentionné ni dans les statuts ni ailleurs que la salle de fête, parce que c'est de ça dont il est question, est réservée aux socialistes. Je peux même vous assurer que les mises à disposition, qu'elles soient gratuites, qu'elles soient dans le cadre de locations, des événements qui y sont organisés à titre public ou privé, s'adressent à l'ensemble de la population. Des repas y sont organisés, des concours de bowling, de jeux de cartes, ... Nous louons la salle, nous la mettons à disposition, nous organisons un marché de Noël. Je crois que vous n'avez toujours pas compris que cette salle permet aux personnes de se rencontrer, d'y passer un bon moment ensemble lors d'un repas, d'une soirée, d'une activité en groupe. Les activités qui y sont organisées permettent de rompre l'isolement mais aussi de participer à la dynamique de Stockem et des villages avoisinants, mais pas seulement. Un seul exemple : le marché de Noël avec publicités dans la presse invite tout le monde à venir le visiter. Tous les enfants présents reçoivent outre des friandises mais également des tickets pour aller sur la patinoire d'Arlon qui est organisée par l'ACIA, de décembre à janvier. Ou encore des tickets de cinéma parce que nous estimons que chaque enfant doit avoir un accès tant à la culture qu'à une activité sportive, tout en mettant en avant des initiatives développées par la ville ou l'association des commerçants arlonais. Vous l'ignorez peut-être mais il existe aussi au sein de notre commune et des communes avoisinantes des passionnés de jeu de quilles et de bowling qui sont rassemblés au sein de différentes équipes, qui tournent d'une salle à l'autre lorsqu'un bowling est présent. La salle est mise gratuitement à disposition lors de tous ces tournois. Un réveillon, à prix démocratique, est également organisé chaque année afin de donner la chance à tous de passer des fêtes dans de bonnes conditions. Mais tout cela ne se fait pas sans travail, Monsieur GAUDRON, sans passion, parce que l'asbl est composée de bénévoles qui n'ont jamais regardé ni aux heures, ni à la qualité, ni à la quantité de travail. Vous savez, ces bénévoles sont ces personnes qui s'investissent gratuitement, sans rien attendre en retour, qui font un travail de l'ombre. Mais vous-même, Monsieur GAUDRON, j'ose espérer que vous avez déjà donné de votre personne dans ce type de structure ?! J'ai lu récemment une citation de Jules CLARETIE, historien et écrivain français, qui dit ceci : « Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose, a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la grande armée des gens, d'autant plus sévères, qu'ils ne font rien du tout. » Pourquoi faire une distinction lorsqu'il s'agit de l'asbl 'La Sablonnière' ? Nous parlions en 2017 d'un montant de 1.017,80 € le montant du précompte immobilier. Alors que ce montant était remboursé à l'asbl, dans le même temps c'était 14.466 € qui étaient remboursés aux œuvres paroissiales et aux différents cercles, c'est-à-dire pratiquement 15 fois plus, et avec votre consentement. J'irais même plus loin, et je suis parfaitement à l'aise pour le citer puisque la décision a été prise à l'unanimité de ce Conseil communal, votée par vous et votre groupe, notre groupe : lors du Conseil du 14 avril 2016, un point relatif à la prorogation pour reconduction tacite du bail emphytéotique de la salle Familia a été soumis au vote du Conseil. Aucun commentaire. Unanimité. Vous souvenez-vous de cette convention ? Prorogation pour reconduction tacite du bail emphytéotique de la salle Familia pour une durée de 27 ans pour un canon annuel de 2,50 €, Monsieur GAUDRON. Je me permets de vous rappeler que la salle Familia est un bien communal qui a été mis à disposition des œuvres paroissiales à ces conditions avec, je cite, votre bénédiction. Et lors du Conseil communal du 22 octobre 2018, la durée a même

été modifiée, passant de 27 à 36 ans. Pour la petite histoire, sachez également qu'en 2017 vous avez en plus approuvé le remboursement du précompte immobilier de la salle Familia pour un montant cumulé de 2.937,12 €. Vous avez introduit un recours auprès de la Ministre DE BUE en 2018, contre le seul remboursement du précompte immobilier de l'asbl 'La Sablonnière' pour l'année 2017. Cela représentait un montant de 1.017 €. Vous avez entamé une chasse aux sorcières contre les socialistes arlonais, vous avez manipulé l'opinion publique jusqu'à en faire un thème de campagne. Et puis, vous avez été débouté par la Ministre DE BUE, elle vous a écrit, je cite : « Aucune information au sein de la délibération du Conseil communal du 17 décembre n'est de nature à entraîner l'annulation de l'octroi. » Le courrier qui vous a été adressé, signé par la Ministre, vous confirme qu'elle estime qu'il n'y a pas de matière à annulation. Alors Monsieur GAUDRON, je crois sincèrement que vous vous trompez d'adversaire. Votre parade amoureuse avec le CDH aujourd'hui est terminée et, malgré le résultat des élections, je me permets de vous rappeler que les groupes Ecolo et Pour vous sont côte à côte dans l'opposition. Vos adversaires ne sont pas sur nos bancs mais bien en face de nous, Monsieur GAUDRON.

Monsieur GAUDRON - Je n'ai pas d'adversaire ici, les seuls adversaires que j'ai sont ceux qui ne veulent pas voir le développement d'Arlon. A côté de ça, Madame NEUBERG semble évoquer que j'ai une approche sélective. Je n'ai pas du tout une approche sélective, ma seule approche est de celle qui est d'un côté des asbl qui n'ont pas de structures politiques partisans, et de l'autre côté, en effet et parce que c'est la seule, une asbl pour laquelle il faut être membre d'un parti politique pour y être. Et c'est bien ça le problème dans cette demande. Et la Ministre DE BUE va dans le même sens de dire qu'il faudrait clarifier cette situation qu'elle juge anormale. Donc je vous invite vraiment à arrêter de faire ce mélange qui est de la mauvaise gouvernance entre vos activités politiques et des activités socio-culturelles à l'échelle de la commune d'Arlon. C'est bien pour ça que je n'ai fait qu'un seul recours, que le CDH qui a des biens immobiliers ici sur Arlon, et il y a des asbl aussi, et ça vous ne le dites pas Madame NEUBERG, mais pourquoi les partis politiques ont des asbl pour leurs biens patrimoniaux? Parce que les partis politiques ne peuvent pas avoir dans leur patrimoine de biens immobiliers et donc forcément ce sont des structures d'asbl qui gèrent ce patrimoine comme celui de la Sablonnière, et ça reste scandaleux !

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2018 suivant à l'unanimité
- A l'ASBL Harmonie la Stockemoise: 2.051,60€ ;
- A l'ASBL Amanocclair : 3.420,50€;

ET PAR 22 voix pour et 7 voix contre (Mme I.CHAMPLUVIER, M R.GAUDRON, M.M.LAQLII, Mme G.FROGNET, Mme M DE GREEF, M J-M.LAMBERT, Mme V.WAGNER)

- A l'ASBL La Sablonniere : 1.019,66€ .

28. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une aide sportive supplémentaire au Football Club Arlon.

Monsieur LAFORGE – Vous avez voté au précédent Conseil la répartition des subsides aux différents clubs d'Arlon. En fait lors du bureau du 26 novembre 2018, le Bureau exécutif de la Commission des sports avait divisé par deux le montant octroyé à la catégorie E aux jeunes de moins de 17 ans au FC Arlon. Pour quelle raison ? Parce qu'il n'avait pas rentré le formulaire certifié conforme tout simplement par la Fédération. On a donc une réclamation de Monsieur ADAM, qui est le secrétaire du FC Arlon, et nous pouvons juger « recevable » cette réclamation parce qu'il a fourni

les documents par après. Normalement le Football Club aurait dû recevoir la somme de 3.788,05 € réellement, mais quand vous regardez votre tableau de répartition, ils ont en fait reçu la somme de 2.498,18 €, donc une différence de 1.289,87 €. On vous demande donc aujourd'hui d'être indulgent envers eux et ils ne referont plus la même erreur l'année prochaine, je leur ai demandé. On vous demande donc d'octroyer cette somme supplémentaire au FC Arlon et d'autoriser la liquidation de cette aide.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer 1.289,87€ d'aide sportive supplémentaire pour 2018 au Football Club Arlon:
- Décide d'autoriser la liquidation de l'aide sportive d'un montant de 1.289,87€ pour l'année 2018.

29. FINANCES COMMUNALES - Cotisation de membre sympathisant à l'asbl « Cercle Européen Pierre Werner ».

Monsieur MAGNUS - Vous avez vu que le Cercle Werner veut véritablement défendre nos droits et de l'ensemble de la Province de Luxembourg, absolument tisser des liens avec nos amis Luxembourgeois, et ils nous demandent une cotisation de 100 € pour être membres sympathisants de leur asbl. On ne peut évidemment pas refuser cela à ces gens qui œuvrent pour le bien être de notre région.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide de devenir membre sympathisant de l'asbl Cercle Européen Pierre Werner, via une cotisation annuelle fixée à 100€;
- Décide que la cotisation annuelle est engagée sur l'article 762/33203-02 (subsidés aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la cotisation annuelle fixée à 100€.

30. FINANCES COMMUNALES - Octroi d'une subvention à Madame M. Couset pour sa participation au championnat mondial de « Bodypaint ».

Monsieur MAGNUS - C'est une dame qui a beaucoup participé aux weekends 'Wallonie Bienvenue' et qui a de fortes chances de pouvoir être éventuellement championne du monde de bodypaint. Elle nous dit qu'elle aimerait vraiment porter les couleurs d'Arlon en Autriche et elle aimerait bien qu'on l'aide parce que pour elle se n'est pas facile de pouvoir faire face à l'ensemble des frais. Nous n'avons pas voulu donner un montant global, on lui a dit qu'on lui remboursait certaines choses. Nous vous proposons de prendre à nos frais les frais de vol et de parking de l'aéroport, ce qui représente une somme de 233 € pour aider cette dame à porter loin les couleurs de notre ville d'Arlon.

Madame FROGNET – Je voudrais chipoter mais tout d'abord rembourser les frais de vol, je suis Ecolo, donc elle peut aller en voiture ou en train.

Monsieur MAGNUS - Comment allez-vous aux Etats-Unis alors ?

Madame FROGNET – Aux Etats-Unis, peut-être, mais l’Autriche n’est pas si loin, 10h de route ou 11h de train, il y avait moyen. Le montant n’est évidemment pas très élevé mais si je vous lis « à des fins d’intérêts publics, à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d’Arlon des initiatives », il y a des mots où j’ai un peu du mal, parce que ‘intérêt public’ je ne vois pas très bien, ‘organisme’ elle est toute seule, et ‘sur le territoire de la commune d’Arlon’ elle ne le fait pas ici.

Monsieur MAGNUS – Nous l’avons déjà fait, ce sont des gens qui portent les couleurs de notre ville. Si demain elle est championne du monde de bodypaint, et bien nous aurons une belle publicité pour Arlon. C’est là-dessus que nous misons. Faire parler d’Arlon au-delà de nos frontières.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- Décide d’octroyer une subvention à Madame COUSET Magali pour sa participation au championnat mondial de Bodypaint, prenant en compte les frais de vol et de parking d’aéroport;
- Que la subvention est engagée sur l’article 762/33203-02 (subside aux organismes culturels), du service ordinaire du budget de l’exercice 2019 ;
- Décide d’autoriser la liquidation de la subvention dès réception des factures concernant le vol et les frais de parking de l’aéroport.

31. FINANCES COMMUNALES - Octroi d’une subvention à l’association « Les Sangliers à la Cuirasse Dorée » pour leur participation à la Hunger Race 2019.

Monsieur MAGNUS – Il s’agit d’une employée communale, Madame Alexandra MERLOT, qui participe à la Hunger Race 2019 et cette somme est également pour mobiliser leur créativité en récoltant minimum 350 € par personne pour des projets menés en Afrique et en Amérique Latine par SOS Faim. C’est 80 € et nous avons deux employés communaux qui s’y rendent.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- Décide d’octroyer une subvention de 80€ aux agents communaux portant, à titre privé, les couleurs de la Ville d’Arlon dans le cadre de cette compétition ;
- Décide que la subvention est engagée sur l’article 764/33202-02 «aide aux jeunes dans les clubs sportifs » du service ordinaire du budget de l’exercice 2019 ;
- Décide que la liquidation est autorisée dès réception des pièces justificatives.

32. FINANCES COMMUNALES - Octroi d’une subvention au Rotary Club pour l’organisation de l’opération info-professions qui se déroulera au Hall Polyvalent.

Monsieur MAGNUS - Nous leur donnons depuis des années 500 €, donc je vous propose également pour cette soirée info-professions que vous connaissez tous, pour faire en sorte que nos jeunes apprennent les professions. C’est donc le Rotary qui organise cela au Hall Polyvalent, c’est d’ailleurs plein à craquer à chaque fois qu’il l’organise.

Le Conseil communal, à l’unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 500€ au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « info-professions » au Hall Polyvalent.
- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2019 ;
- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

33. ENSEIGNEMENT COMMUNAL - Ratification de la décision d'ouvertures de classes du 19 novembre 2018.

Madame LECOMTE – Ici, il s'agit d'une augmentation de cadres, en l'occurrence c'est l'encadrement maternel, donc au départ le nombre d'emplois à pourvoir dans l'enseignement maternel est calculé sur base du nombre d'élèves inscrits au 30 septembre. Mais en ce qui concerne l'enseignement maternel, nous avons 4 dates de comptage en SUS, qui peuvent générer des emplois supplémentaires. Celle qui nous occupe est prévue le 11^{ème} jour après les congés d'automne, de la Toussaint, soit le 19 novembre 2018. A ce moment-là on comptabilise pour Heinsch 26 élèves au 19 novembre, pour 23 élèves en octobre. Les emplois à générer s'expriment en demi-emplois. Pour faire simple, une classe qui compte entre 6 et 19 enfants génère un emploi, entre 20 et 25 un emploi et demi, entre 26 et 35 deux emplois. Donc, en ce qui concerne Heinsch, au 19 novembre puisqu'on fait un comptage dans l'enseignement maternel, on comptabilise 26 élèves contre 23 au mois de septembre, donc nous passons de 2 emplois pour 1 et demi au 30 septembre. Ce qui se traduit aussi pour Schoppach, parce que nous avons le même cas, par 64 élèves au 19 novembre pour 61 en octobre, soit 3 et demi emplois pour 3 en octobre. On a donc effectivement une population scolaire qui est en hausse et qui génère des emplois, ce dont on peut se réjouir.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, ratifie la décision d'ouverture d'une classe dite d'été à l'Ecole Communale de Heinsch à partir du 19.11.2018 suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, créant ainsi un demi-emploi jusqu'au 30.06.2019.

+ + +

*Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 23 heures et 30 minutes.*

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ

V. MAGNUS